

20 ans Réserve Naturelle LA BASSEE 2002 - 2022



Rapport d'activités 2022



SOMMAIRE

Sommaire	2
RAPPORT MORAL du Président	3
Analyse des moyens humains	5
I. Bilan 2022	5
Prévisions 2023	9
OLT1 : Garantir la fonctionnalité de l'hydrosystème	12
I. Suivi à long terme	12
II. OPG01 : Disposer d'une description de l'hydrosystème et de son fonctionnement	12
III. OPG02 : Inciter à une meilleure prise en compte des enjeux de la réserve dans la gestion des éléments liés à l'hydrosystème.....	17
OLT2 : Maintenir le bon état de conservation des milieux ouverts	21
I. Suivi à long terme : relevés phytosociologiques	21
II. OPG03 : Entretenir les milieux ouverts.....	25
III. OPG04 : Restaurer des milieux ouverts enrichés et boisés	30
OLT3 : Tendre vers un meilleur état de conservation des forêts alluviales à bois dur	33
I. Suivi à long terme : protocole « Forêt » (PSDRF)	33
II. OPG05 : Inciter à une meilleure prise en compte des enjeux de la réserve dans la gestion forestière	35
OLT4 : Poursuivre et développer l'appropriation et l'intégration de la réserve dans le contexte local	39
I. OPG06 : Améliorer les connaissances	39
II. OPG07 : Faire découvrir la réserve et ses enjeux.....	46
III. OPG08 : Augmenter l'implication des acteurs locaux dans la gestion de la réserve	69
IV. OPG09 : Faire évoluer les pratiques afin qu'elles soient plus en accord avec les enjeux de la réserve	71
Gestion administrative de la réserve	74
I. OPG10 : Organiser la gestion administrative et financière de la réserve	74
II. OPG11 : Mettre en œuvre et évaluer le plan de gestion	76
III. OPG12 : Participer aux différents réseaux	76
ANNEXES	78
1. Description détaillée des sites.....	78
2. Bilan du questionnaire de satisfaction « scolaires » 2021-2022	85
3. Bilan du questionnaire de satisfaction « Grand public » 2022.....	86

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Que les années se suivent tant pour les membres du conseil d'administration que pour l'équipe gestionnaire puisqu'en effet 2022 a été ressemblante à beaucoup d'autres, c'est-à-dire « chargée » !

En tout cas, je peux vous assurer que nos agents non pas démerités, ils ont été comme toujours très actifs dans la poursuite de leurs missions d'inventaires, d'animations, de suivis, etc, etc ... et ce, tout en préparant l'évènement majeur et important en 2022 qui a marqué **les 20 ans de la création de la réserve naturelle nationale de la Bassée**, évènement oh combien prenant pour toutes et tous.

Permettez-moi de m'associer à mes collègues du conseil d'administration pour les féliciter pour leur fort engagement et pour avoir su et pu mener à bien cette belle manifestation en Septembre dernier.

Je tiens/nous tenons également à remercier les très nombreux bénévoles et agents municipaux qui ont beaucoup œuvré d'une façon ou d'une autre à l'installation et à l'animation de ce bel évènement, remercier les participants aux différentes expositions et animations ainsi que Monsieur le Préfet de Seine et Marne, les élus locaux et les nombreux visiteurs pour leur présence, leur intérêt et leur reconnaissance.

Comme les années passées, nous avons bien évidemment poursuivi nos animations vers le scolaire et le grand public, participé aux réunions de travail concernant l'élaboration du projet de création de la Maison de la Nature à Neuvry, au SAGE « Bassée-Voulzie », au COPIL concernant le projet de création d'une réserve naturelle nationale en Champagne, etc..., à nos réunions de C.A, d'AGO et en octobre, sous l'autorité de Monsieur le Préfet de Seine et Marne, lors de notre Comité consultatif à EVERLY, nous lui avons présenté les actions et les missions réalisées dans la réserve et dans ses alentours en 2022. Nous le remercions pour l'attention qu'il y a apporté.

Grâce à l'aide financière de l'Etat, nous avons pu entre autre mener à bien la pose de deux passerelles sur le sentier de découverte du « Bois Prieux », tout comme nous avons pu poursuivre notre démarche auprès des communes pour le lancement de la procédure de recherche des biens vacants et sans maîtres puis aussi lancer nos premières réflexions sur le bilan réalisé au regard des actions prévues dans notre plan de gestion 2017/2021, son rendu est prévu pour fin 2023.

Je n'oublie pas non plus que c'est avec l'aide de nombreux scientifiques et bénévoles que nous avons pu poursuivre la plantation d'une centaine de pieds de vigne sauvage en vallée de Seine sur les territoires seine et marnais et aubois.

Comme indiqué en préambule de ce rapport moral, l'année 2022 a donc ressemblé à beaucoup d'autres années précédentes mais c'est grâce à l'action permanente de notre équipe gestionnaire, des bénévoles et à la détermination des membres du conseil d'administration que nous avons pu poursuivre notre progression.

Au travers de ce rapport, je n'oublie pas de remercier Monsieur le Président de la CCBM pour la confiance qu'il nous accorde, les 7 maires et leurs conseillers municipaux pour l'attention qu'ils portent à leur réserve et à sa préservation, aux personnes de la DRIEAT pour le travail effectué en étroite collaboration avec nous, aux bénévoles qui sans eux, certaines actions ne pourraient se concrétiser, au cabinet CEGECO pour nos suivis comptables et pour les conseils qu'il nous apporte, à notre vice-Président de l'AGRENABA pour nos bonnes relations de travail et enfin, à nos nombreux acteurs avec lesquels nous collaborons toute l'année.

Enfin, d'ores et déjà chers amis, nous savons que 2023 sera aussi une année importante et parfois même difficile, une année « charnière », alors je termine ce rapport moral par une citation de Georges BERNANOS que j'ai déjà prononcé lors des 20 ans de la réserve : « **ON NE SUBIT PAS L'AVENIR, ON LE FAIT** ».

Comme le courage et le dynamisme ne manquent pas parmi vous toutes et vous tous, alors je suis serein, confiant et certain que nous allons réussir ensemble l'année 2023 pour que la réserve nous donne chaque jour un peu plus de bonheur à la parcourir puisque nous faisons tout tous pour l'aider à se préserver au mieux.

Merci à toutes et à tous pour votre attention.

Le Président, Jean-Pierre PETIT.

ANALYSE DES MOYENS HUMAINS

I. Bilan 2022

Généralités

Le plan de gestion 2017-2021 de la réserve naturelle de la Bassée tient compte du financement des missions dites « réserve » par la DRIEAT et des missions dites « hors PdG » par une subvention exceptionnelle de la DRIEAT (compensation de la perte de la subvention AESN), des subventions diverses de projets et les recettes des pôles animation et gestion.

Depuis 2017, l'AGRENABA bénéficie d'un soutien financier de la DRIEAT pour l'amélioration de l'ancrage de la réserve dans son territoire. Cela nous permet de financer 1 ETP entièrement dédié à l'animation sur le territoire. Cependant, nos actions de sensibilisation ont concerné en 2022 près de 2.5 ETP au total, qui sont financés par les recettes du pôle mais également des subventions diverses de projets.

L'animation du DOCOB du site Natura 2000 fait l'objet d'un rapport d'activités propre mais dans un souci de synthèse, les éléments les plus importants seront indiqués dans le présent rapport sous forme d'encarts en bleu.

De plus, l'année 2022 a été particulière sur deux points :

- L'organisation des 20 ans de la réserve où l'AGRENABA a été amenée à renouveler le contrat de Louise HORVATH pour 6 mois supplémentaires afin d'apporter son aide à la réalisation des missions de communication, d'animations, et d'organisation de l'évènement.
- Départ de 3 salariés (Lucas Liard en février, Sophie Pochet en mai et Louise Horvath en octobre) avec seulement 2 remplacements à partir du mois de septembre. L'AGRENABA a dû faire face à ce manque de moyens humains en plein printemps/été où les activités sont plus intenses. Cela a impliqué une surcharge du personnel restant durant une bonne partie de l'année.

Tenant compte de tous ces éléments, les missions ont été réparties entre les salariés de la façon suivante :

Tableau 1 : Répartition des missions au sein de l'équipe gestionnaire en 2022

	Nila Souprayen-Cavery	Raphaële Solé	Fabien Branger	Sophie Pochet / Nicolas Marot	Benjamin Burguet	Lucas Liard / Rémi Lefèvre	Louise Horvath	Total ETP
Réserve	0,75	0,20	0,80	0,70	0,30	0,30	0,45	3.50
Hors PdG	0,25	0,05	0,20	0,30	0,70	0,20	0,55	2.25
Natura 2000		0,75						0,75

Ce tableau démontre que les besoins humains que nous avons sur la réserve et en dehors sont importants.

Présentation des nouveaux agents

Rémi LEFEVERE (apprenti technicien animateur)

Bonjour,

Je m'appelle Rémi Lefèvre, je viens d'obtenir un bac pro GMNF (Gestion des Milieux Naturels et de la Faune) et, voulant poursuivre mes études dans ce milieu, j'ai choisi la voie du BTS GPN (Gestion et Protection de la Nature) en apprentissage. Depuis le 1 août 2022, je suis apprenti au sein de l'A.G.R.E.N.A.B. A et ce pour les 2 années à venir.

Je viens d'un petit village de mineurs du nom de Saint-Pierre-la-Palud, situé dans les monts du Lyonnais. Quand j'étais petit, j'ai fait de ces fameux monts mon terrain de jeu, notamment avec des randonnées, et de là est née une véritable passion pour la nature. Pour ma part, je trouve que la sensibilisation du jeune public est très importante car c'est avec les jeunes d'aujourd'hui que nous créons le monde de demain, même s'il n'y a pas d'âge pour protéger la nature ! Ainsi, la réserve naturelle de la Bassée m'a confié comme mission l'animation scolaire avec les 7 communes qui composent la réserve. Durant ces deux années de BTS, je serai aussi amené à gérer des projets de gestion des milieux naturels et des suivis scientifiques.

En espérant vous rencontrer lors de futures animations !

Nicolas MAROT (technicien animateur)

Bonjour, je m'appelle Nicolas Marot.

Arrivant tout droit de l'île d'Oléron avec ses marais salés et saumâtres, je viens ici découvrir la forêt alluviale et ses zones humides qui m'attirent tant. Les marais et autres zones humides, où la biodiversité abonde, me fascinent depuis longtemps. Dès la fin de mes études (Bac Pro GMNF puis BTS Gestion Forestière), j'ai tenu à découvrir une partie de leur diversité en passant par les Marais d'Olonne en Vendée, le Doubs sur Besançon, les Marais de Bruges au-dessus de Bordeaux, puis Oléron, pour enfin arriver ici.

Travailler en Réserve Naturelle est pour moi un accomplissement professionnel et personnel dans le domaine de la protection de l'environnement ainsi que celui de la sensibilisation. Arrivé ce 8 septembre à l'A.G.R.E.N.A.B.A, vous m'avez peut-être croisé lors des 20 ans de la réserve. Je suis ici en tant que technicien animateur au sein des pôles animation et gestion, vous pourrez donc me voir en animation mais aussi sur le suivi et la gestion de la réserve. J'ai hâte de découvrir ce nouveau territoire et les nouvelles connaissances qui vont en découler. Je vous dis donc à très vite, je l'espère, pour des animations, chantiers bénévoles, ou qui sait, lors d'une pérégrination sur la réserve.

Détails du temps passé

Tableau 2 : Bilan 2022 des jours prévus et réalisés.

Objectifs à long terme (OLT)	Objectifs du plan de gestion (OPG) et suivis à long terme	Jours prévus 2022 (PdG réduit)	Jours réalisés 2022 (PdG)	Jours prévus 2022 (hors PdG)	Jours réalisés 2022 (hors PdG)
OLT1 : Garantir la fonctionnalité de l'hydrosystème	Suivis à long terme	10	0		
	OPG01 : Disposer d'une description de l'hydrosystème et de son fonctionnement	15	22		
	OPG02 : Inciter à une meilleure prise en compte des enjeux de la réserve dans la gestion des éléments liés à l'hydrosystème	11	1		
Total OLT1 :		36	23		
OLT2 : Maintenir le bon état de conservation des milieux ouverts	Suivis à long terme	5	10		
	OPG03 : Entretenir les milieux ouverts	42	35		
	OPG04 : Restaurer des milieux ouverts enrichés et boisés	35	11		
Total OLT2 :		82	56		
OLT3 : Tendre vers un meilleur état de conservation des forêts alluviales	Suivis à long terme	6	23		
	OPG05 : Inciter à une meilleure prise en compte les enjeux de la réserve dans la gestion forestière	32	38		
Total OLT3 :		38	61	0	0
OLT4 : Poursuivre et développer l'appropriation et l'intégration de la réserve dans le contexte local	Suivis à long terme	0	0		
	OPG06 : Améliorer les connaissances	74	55	10	15
	OPG07 : Faire découvrir la réserve et ses enjeux	195	225	278	433
	OPG08 : Augmenter l'implication des acteurs locaux dans la gestion de la réserve	30	2	15	3
	OPG09 : Faire évoluer les pratiques afin qu'elles soient plus en accord avec les enjeux de la réserve	20	32	10	8
Total OLT4 :		319	314	313	459
	OPG10 : Organiser la gestion administrative et financière de la réserve	200	227	15	21

Gestion administrative de la réserve	OPG11 : Mettre en œuvre et évaluer le plan de gestion	70	41	5	1
	OPG12 : Participer aux différents réseaux	15	21	5	1
Total "gestion" :		285	289	25	23
Total :		760	743	338	482

Pour l'**OLT 1** relatif à l'hydrosystème, la récolte et l'analyse des données (piézométriques et inondations) visant à l'amélioration de nos connaissances (suivi à long terme + OPG01) se sont poursuivies conformément aux prévisions. Le temps passé dans les réunions en rapport avec l'eau a été intégré au rapport N2000 (OPG02). Ces réunions seront cependant décrites dans ce rapport d'activités.

Concernant la gestion des milieux ouverts (**OLT 2**), malgré une année compliquée au niveau des moyens humains, les objectifs de gestion ont pu être atteints et même dépassés pour certains. La problématique des autorisations de défrichement reste constante et nous bloque sur les actions de restauration, d'où le nombre de jours effectués pour l'OPG04.

Dans le cadre de l'**OLT 3** relatif aux forêts alluviales, le temps passé par les agents dépasse les prévisions notamment pour le suivi à long terme. En effet, en 2022, nous avons démarré la 2^{ème} session du PSDRF, 10 ans après la 1^{ère}, et cela a demandé beaucoup de temps de terrain. Ce temps n'était pas prévu dans le plan de gestion 2017-2021. Concernant l'OPG05, il y a eu également beaucoup de temps passé pour le PRAC en faveur de la Vigne sauvage. En effet, 2022 était la dernière année du programme, nous avons procédé à la plantation de 100 individus de vigne sur le territoire et assuré toute la partie administrative due à la fin d'un programme.

Le bon ancrage local de la réserve dans son territoire étant un facteur clé de réussite du projet de gestion conservatoire, l'**OLT 4** a une place majeure dans le plan de gestion 2017-2021. Malgré le manque de moyens humains en haute saison, l'équipe a pu maintenir les réservations effectuées en animation afin d'améliorer nos recettes et l'objectif a été atteint. Cependant, si nous voulons avoir des recettes convenables et stables, il nous faudrait du personnel supplémentaire. Un constat important concernant l'OPG7 où nous sommes largement au-dessus des prévisions pour le hors plan de gestion. Ceci est principalement dû à l'évènement exceptionnel organisé dans le cadre des 20 ans de la réserve naturelle.

A l'inverse, le temps passé au développement du bénévolat (OPG08) est inférieur aux prévisions toujours en raison du manque de personnel au premier semestre. Concernant l'OPG09, nous avons également dépassé les prévisions en lien notamment avec le projet de recherche des biens vacants qui a demandé beaucoup de temps à l'équipe, ainsi que les projets dits « gagnant-gagnant » des communes de Noyen-sur-Seine et Gouaix.

Pour finir, la gestion administrative et financière a été très importante et intense en 2022. Il y a eu beaucoup de réunions internes, d'échanges et de réorganisation, mais aussi externes avec le réseau des Réserves notamment. Il y a eu également beaucoup de temps consommé pour les entretiens de recrutement où seuls 2 postes ont pu être renouvelés en 2022.

Prévisions 2023

Généralités

Le plan de gestion 2017-2021 a été envisagé avec une équipe constante de 3.75 ETP. Les années 2021 et 2022 nous ont montré que nous avons besoin de plus de personnel pour réaliser les actions sur la réserve. De même, afin de répondre aux sollicitations extérieures, nous sommes aujourd'hui à 5.5 ETP pour réaliser toutes les actions de l'AGRENABA. Les autres subventions et financements divers permettent de couvrir la totalité des dépenses à l'année mais ne nous permettent pas d'en faire plus. Afin d'avoir un rythme de fonctionnement stable et équilibré de l'équipe gestionnaire, au moins pour 2023, nous allons devoir réduire nos missions extérieures en réponse aux diverses sollicitations, mais aussi réorganiser certaines de nos missions en interne.

En 2023, le soutien financier de la DRIEAT pour l'amélioration permanente de l'ancrage local est de 0,75 ETP, cette dernière est portée par M. Burguet dont le contrat a été reconduit en CDI en 2022 afin de pouvoir le garder au sein de l'AGRENABA. Par contre, le poste de chargée de mission en CDD (Mme Horvath) n'a pu être renouvelé par manque de moyens financiers. Le besoin d'un poste semble toujours nécessaire mais nous devons pouvoir trouver des ressources supplémentaires pour cela.

L'animation du site Natura 2000 sera poursuivie et portée par M^{me} Solé avec la participation de l'ensemble de l'équipe en fonction des thématiques.

Tableau 3 : Répartition des missions au sein de l'équipe gestionnaire en 2023

	Nila Souprayen- Cavery	Raphaële Solé	Fabien Branger	Nicolas Marot	Benjamin Burguet	Rémi Lefèvre / Apprenti	Total ETP
Réserve	0,80	0,20	0,90	0,70	0,40	0,50	3.50
Hors PdG	0,20	0,05	0,10	0,30	0,60		1.25
Natura 2000		0,75					0,75

Détail du temps passé prévisionnel

Le plan de gestion 2017-2021 étant terminé, nous resterons principalement sur les mêmes objectifs de gestion pour 2023 en attendant d'avoir le nouveau. La mise en œuvre du plan de gestion pour 2023 sensus stricto représente 787 jours répartis selon les différents objectifs dans le tableau 4 ci-après. L'animation territoriale hors plan de gestion correspond à 240 jours. Une priorisation des missions sera faite tout au long de l'année afin de maintenir les engagements pris pour la préservation et le rayonnement de la réserve sur le territoire.

Pour l'**POLT 1** relatif à l'hydrosystème, il est prévu de poursuivre les relevés de terrain et de les formaliser. Dans le cadre de la description de l'hydrosystème (OPG01), maintenant que les

analyses ont été faites par le bureau d'étude Antéa, il nous faudra réfléchir à sa diffusion en essayant de rendre les informations accessibles à tout public. Nous garderons également une veille sur les échanges avec le PIREN via le SAGE et le comité acteurs-chercheurs qui a été créé.

Pour la gestion des milieux ouverts (**OLT 2**), la poursuite du suivi à long terme et l'entretien des milieux déjà restaurés sont primordiaux. En revanche, la restauration ne sera poursuivie que sur les sites en cours, aucune recherche d'opportunités supplémentaires ne sera faite tant que le nouveau décret ne sera pas signé, permettant la réouverture de milieux sans autorisation de défrichement.

Dans le cadre de l'**OLT 3** relatif aux forêts alluviales, la mise en œuvre du Plan régional d'actions de conservation en faveur de la Vigne sauvage (OPG05) n'étant plus financée, il nous faudra, avec l'ensemble des partenaires, poursuivre certaines actions mais aussi définir celles du prochain plan.

Par ailleurs, il faudra continuer la 2^{ième} session du protocole de suivi PSDRF démarrée en 2022, 10 ans après la première. Ce suivi va nécessiter beaucoup de temps à l'équipe au printemps/été.

La mise en œuvre des inventaires et des suivis du patrimoine naturel (OPG06) est légèrement réduite par rapport aux prévisions initiales du plan de gestion. Elle sera axée sur le maintien des suivis des espèces patrimoniales et sur des protocoles de veille sur les autres espèces. Toutefois, certains inventaires et suivis répondant aussi aux enjeux du DOCOB seront poursuivis au titre de l'animation Natura 2000 et n'apparaissent pas dans le tableau suivant. Concernant les autres objectifs liés à l'ancrage territorial (**OLT 4**) :

- La sensibilisation et les animations (OPG07) vont être ralenties et orientées par rapport notamment à une priorisation et une réorientation des objectifs.
- L'engagement de l'AGRENABA dans des partenariats (OPG07) avec les 7 communes et celles du territoire sera maintenu dans un esprit de rayonnement et d'amélioration locale des pratiques.
- Les activités bénévoles (notamment les chantiers « nature ») (OPG09) sont quant à elles diversifiées mais un peu moins nombreuses.

La gestion administrative a été revalorisée par rapport aux prévisions du plan de gestion 2017-2021 en fonction des moyens humains qui ont été nécessaires depuis sa mise en œuvre.

Tableau 4 : Prévisions 2023

Objectifs à long terme (OLT)	Objectifs du plan de gestion et suivis à long terme	Jours prévus 2022 (PdG)	Jours prévus 2022 (hors PdG)
OLT1 : Garantir la fonctionnalité de l'hydrosystème	Suivis à long terme	5	
	OPG01 : Disposer d'une description de l'hydrosystème et de son fonctionnement	30	
	OPG02 : Inciter à une meilleure prise en compte des enjeux de la réserve dans la gestion des éléments liés à l'hydrosystème	5	
	Total OLT1 :	40	
OLT2 : Maintenir le bon état de conservation des milieux ouverts	Suivis à long terme	15	
	OPG03 : Entretenir les milieux ouverts	50	10
	OPG04 : Restaurer des milieux ouverts enfrichés et boisés	15	
Total OLT2 :	80	10	
OLT3 : Tendre vers un meilleur état de conservation des forêts alluviales	Suivis à long terme	50	
	OPG05 : Inciter à une meilleure prise en compte les enjeux de la réserve dans la gestion forestière	30	
Total OLT3 :	80		
OLT4 : Poursuivre et développer l'appropriation et l'intégration de la réserve dans le contexte local	Suivis à long terme	0	
	OPG06 : Améliorer les connaissances	62	15
	OPG07 : Faire découvrir la réserve et ses enjeux	190	170
	OPG08 : Augmenter l'implication des acteurs locaux dans la gestion de la réserve	15	5
	OPG09 : Faire évoluer les pratiques afin qu'elles soient plus en accord avec les enjeux de la réserve	25	10
Total OLT4 :	292	200	
Gestion administrative de la réserve	OPG10 : Organiser la gestion administrative et financière de la réserve	210	20
	OPG11 : Mettre en œuvre et évaluer le plan de gestion	70	10
	OPG12 : Participer aux différents réseaux	15	5
Total "gestion" :	295	30	
Total :	787	240	



OLT1 : GARANTIR LA FONCTIONNALITE DE L'HYDROSYSTEME

I. Suivi à long terme

Depuis 2022, l'AGRENABA bénéficie de deux stations de mesures supplémentaires sur les cours d'eau en amont de la réserve naturelle (réinstallation des sondes par VNF en février), ce qui fait maintenant 9 hydromètres et 17 piézomètres suivis par les agents de la réserve naturelle.

II. OPG01 : Disposer d'une description de l'hydrosystème et de son fonctionnement

1. MS02 : Récupérer les données en lien avec l'hydrosystème

Actuellement, plusieurs protocoles de récupération de données en lien avec l'hydrosystème sont mis en place sur la réserve :

- **Le protocole de suivi des inondations :**

L'objectif est de connaître les durées et la régularité des inondations sur quelques sites entretenus régulièrement dont les habitats principaux sont des milieux humides (prairies humides, mégaphorbiaies, roselières), car ce paramètre influence en partie la composition floristique des habitats. Cette information pourrait être mise en relation avec les relevés phytosociologiques réalisés sur les sites, ainsi que les niveaux piézométriques de la nappe alluviale, mais devra faire l'objet d'un suivi à long terme pour pouvoir valider les analyses. L'année 2022 se caractérise par l'absence de débordement des cours d'eau et par la disparition précoce de l'eau sur les sites de suivis (dès le début du mois de mai).

- **Le suivi piézométrique et limnimétrique**

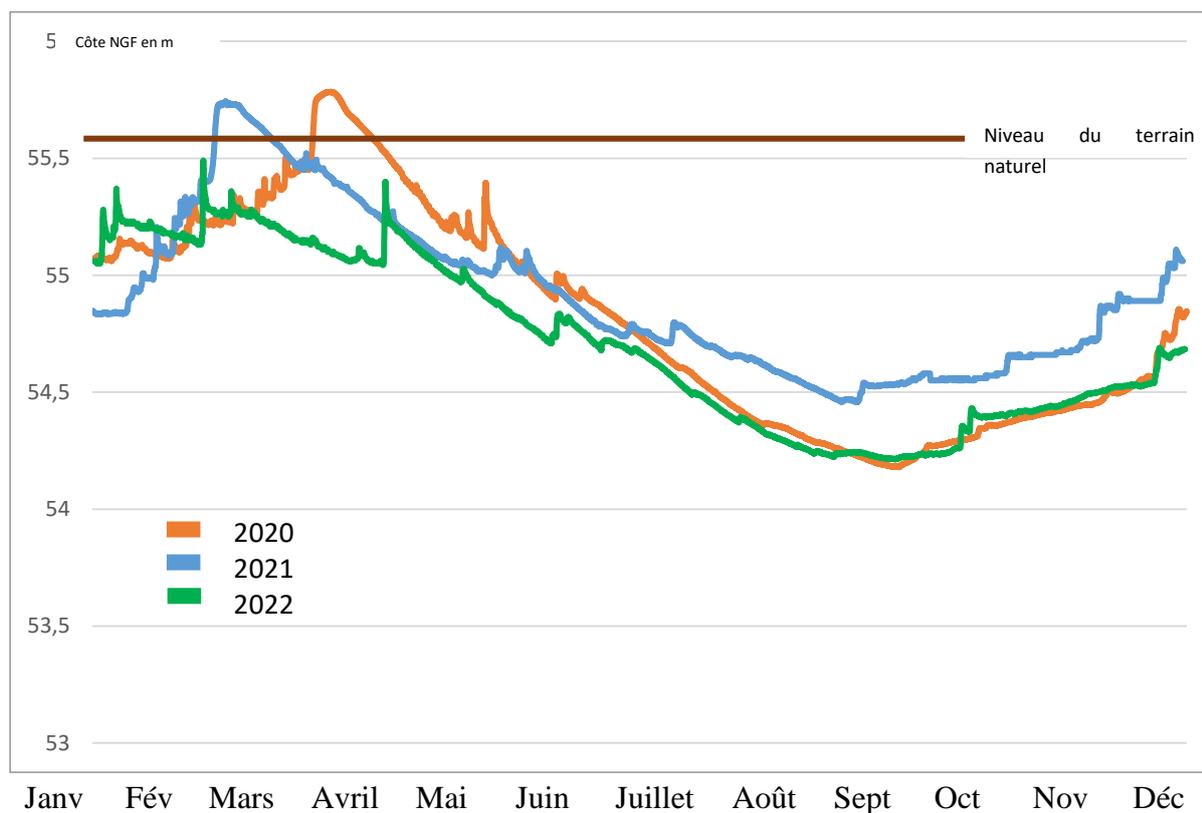
Les piézomètres permettent de suivre l'évolution du niveau de la nappe alluviale ou de la nappe de la craie, tandis que les hydromètres relèvent le niveau des cours d'eau.



Relevé des données hydrométriques

Sur l'exemple ci-dessous, on observe en 2022 une absence de période d'inondation contrairement aux années précédentes. Malgré la sécheresse estivale, le niveau de la nappe est resté équivalent à celui de l'été 2020.

Comparaison de l'évolution de la nappe alluviale au niveau du piézomètre PZ40a situé au Bois Prieux à Jaulnes entre 2020 et 2022



Le relevé des échelles limnimétriques nous permet de voir l'évolution des niveaux dans les cours d'eau secondaires. Ces noues contribuent en partie à l'alimentation des zones humides en

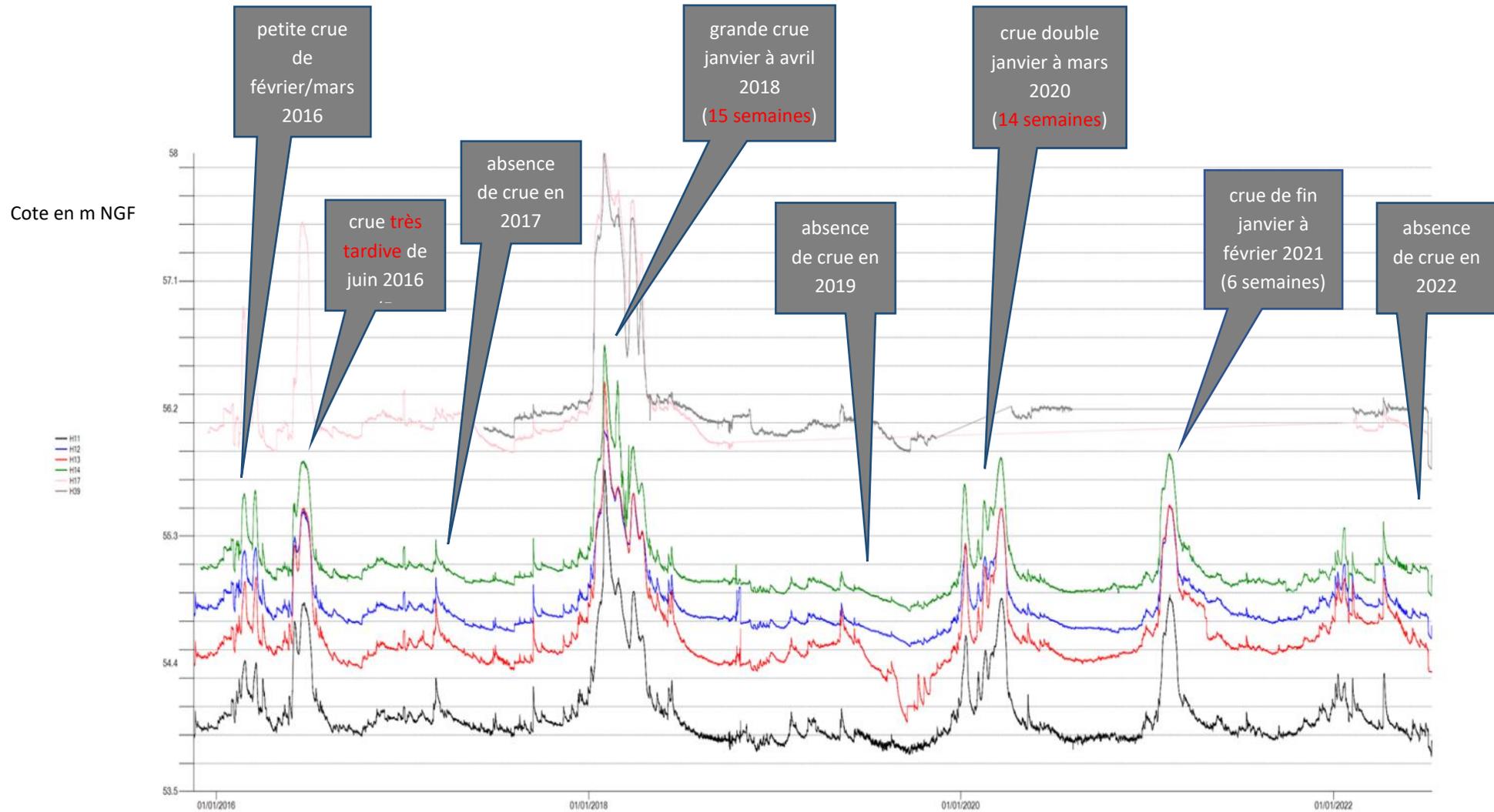
périodes de crue et régulent les niveaux en périodes d'étiage. L'AGRENABA utilise désormais les 9 hydromètres rétrocedés par VNF. Les relevés sont couplés à ceux des piézomètres.

2. CS03 : Analyser les données récupérées en lien avec l'hydrosystème

En 2022, une analyse des données piézométriques récoltées depuis 2016 a été réalisée par le bureau d'études ANTEA.

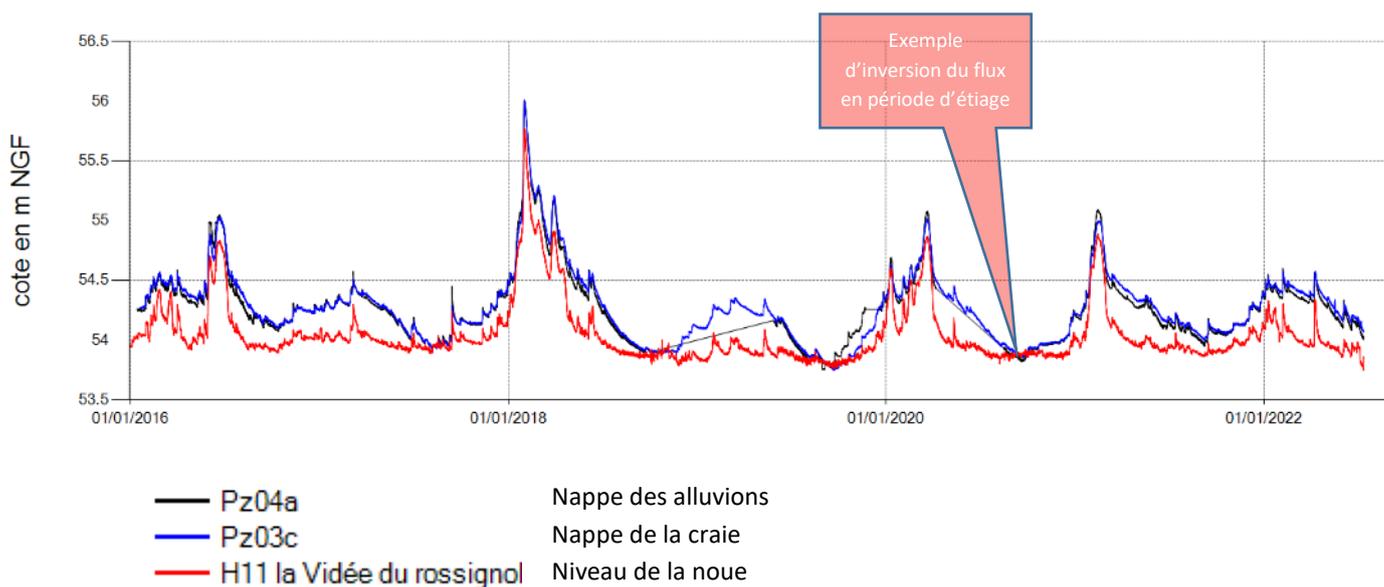
L'analyse des données du secteur de la réserve naturelle de la Bassée montre que les amplitudes de variation des nappes sont de l'ordre de 1 m (hors période de crue) tandis que celles des cours d'eaux sont beaucoup plus faibles, de l'ordre de 20 cm (hors période de crue). Le niveau des nappes est situé entre 0 et 2 mètres sous le sol. Sur la période de 2016 à 2022, on observe une crue importante en janvier 2018 et des crues modérées en juin 2016, mars 2020, février 2021 tandis que ce phénomène n'apparaît pas en 2017, 2019 et 2022. La crue de janvier-février 2018 est la plus importante de la période et a eu pour conséquence l'inondation d'une grande partie de la surface de la réserve naturelle de la Bassée.

Evolution de la hauteur des noues de la réserve naturelle de la Bassée de 2016 à 2022 (source ANTEA)



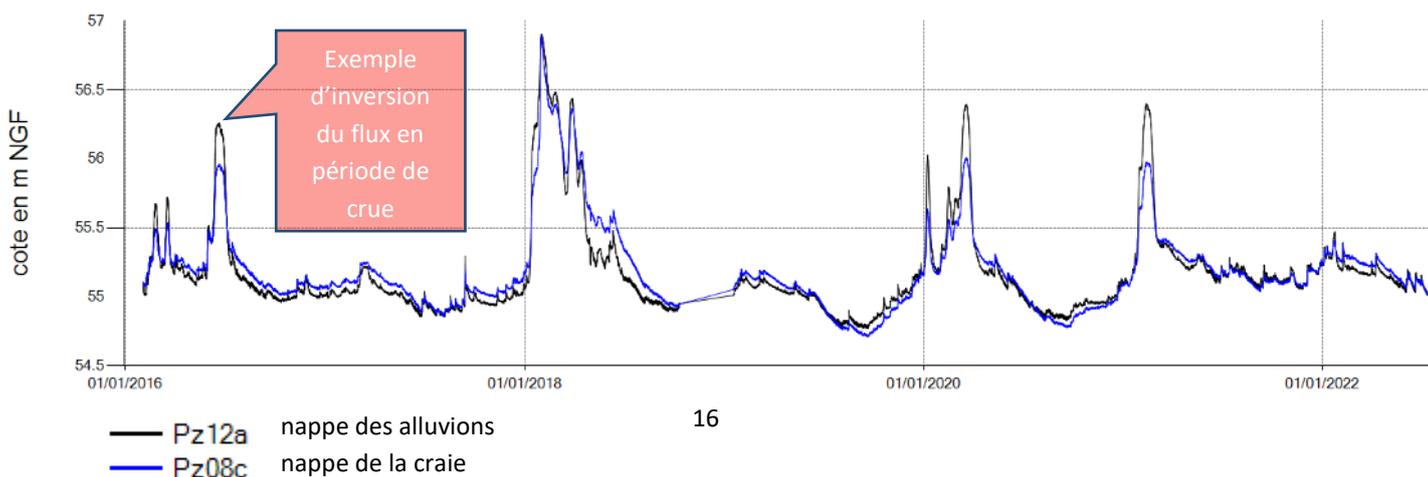
Les analyses suivantes illustrent les interactions entre les différents compartiments de l'hydrosystème et la complexité de son fonctionnement. La proximité d'un couple de piézomètres craie/ alluvions avec la noue « Vidée du rossignol » qui comporte un hydromètre permet de connaître les échanges nappes /rivières. Les niveaux de la nappe des alluvions et de la nappe de la craie sont en général au-dessus du niveau de la noue, cela implique que les eaux souterraines se déversent dans la noue et participent ainsi au débit de celle-ci. C'est le cas le plus fréquent pour les cours d'eau en liaisons étroites avec les nappes. Localement, certaines conditions topographiques génèrent des échanges en sens inverse. Dans le cas de ce trio de points, en période d'étiage, les niveaux des nappes baissent alors que les niveaux des noues n'évoluent que très peu. Le niveau de la noue est alors légèrement au-dessus des niveaux des nappes, ce qui traduit pour une courte période une alimentation des nappes par la noue.

Evolution de la hauteur des nappes au niveau des piézomètres PZ12a et PZ08C de 2016 à 2022



Les échanges entre la nappe des alluvions et de la nappe de la craie sont étudiés grâce à la présence de 3 couples de piézomètres alluvions/craie. En période « normale », la surface de la nappe de la craie est en général au-dessus de la surface de la nappe des alluvions. Cela implique un flux ascendant car l'eau de la nappe de la craie remonte dans la nappe alluviale. C'est le cas le plus fréquent dans les plaines alluviales, mais localement le flux peut être dans l'autre sens. En période de crue, le flux s'inverse (voir exemple sur le graphique).

Evolution de la hauteur des nappes au niveau des piézomètres PZ12a et PZ08C de 2016 à 2022



3. RE01 : Prendre part à la détermination des unités fonctionnelles

En 2022, le PIREN Seine a continué à faire des mesures dans la Bassée mais nous n'avons pas de retour sur les résultats et analyses potentiels. Nous les relancerons en 2023.

4. RE02 : Faire une analyse multifonctionnelle du lien entre les fonctionnements des écosystèmes et de l'hydrosystème

Ce projet n'est pour l'instant plus d'actualité en attendant de pouvoir trouver les financements nécessaires.

III. OPG02 : Inciter à une meilleure prise en compte des enjeux de la réserve dans la gestion des éléments liés à l'hydrosystème

1. MS04 : Participer à l'élaboration et la mise en œuvre du SAGE Bassée-Voulzie

En 2015 a été lancée la démarche d'élaboration d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), afin de concilier la satisfaction et le développement des activités anthropiques avec la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Le SDDEA (Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube) a été désigné comme structure porteuse du SAGE et assure le secrétariat administratif et technique avec la participation financière des collectivités du territoire. La composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) a été arrêtée en septembre 2016, et l'AGRENABA fait partie du collège des usagers.

Le futur SAGE Bassée-Voulzie s'étend sur 144 communes, soit 1701 km². Les acteurs sont répartis en 3 commissions thématiques, dont 2 auxquelles participe l'AGRENABA : « gestion qualitative et quantitative de la ressource » et « protection des milieux et gestion des inondations ».

Le première Commission Locale de l'eau (CLE) de l'année 2022 s'est réunie le 1^{er} mars à Nogent-sur-Seine. L'objet de cette réunion était de présenter le rapport d'activités 2021 de la CLE, la RNN Seine-Champenoise (en cours de création), le diagnostic (document de diagnostic finalisé : 5 enjeux et 15 objectifs identifiés par les commissions, qui seront retravaillés), et enfin le budget 2022 et le calendrier du SAGE.

Le 11 avril 2022 a eu lieu une plénière « diagnostic » à Nogent-sur-Seine, qui a réuni les 3 commissions thématiques pour faire la synthèse des retours sur le document de diagnostic et en discuter. De plus, un atelier de travail a été organisé, sur des cartes synthétiques et les matrices AFOM (atouts-forces-opportunités-menaces des différents volets du diagnostic).

La commission « protection des milieux aquatiques et gestion du risque inondation » s'est réunie le 11 mai 2022 à Maizières-la-Grande-Paroisse, réunion à laquelle l'AGRENABA n'a pas pu participer. Cette commission était l'occasion de présenter le travail de Charlotte MAGNAN, chargée de mission Zones Humides récemment embauchée pour le SAGE suite à la décision de la CLE en juillet 2021, en charge de l'inventaire des zones humides sur les affluents Auboie (Ardusson, Orvin et Noxe), ainsi que de l'étude de leurs fonctionnalités et des services rendus par ces milieux.

Suite à la sollicitation de Justine Richard, du bureau d'études Antéa, un entretien en visio a eu lieu avec deux agents de l'AGRENABA le 7 juin 2022. Il s'agissait d'un entretien dirigé avec diverses questions liées aux milieux aquatiques, la qualité de l'eau, les zones humides, la biodiversité, le changement climatique ... en lien avec la connaissance qu'a l'AGRENABA du territoire de la RNN et de la Bassée, afin d'identifier nos attentes vis-à-vis du SAGE et des enjeux locaux.

Une journée d'atelier inter-commissions a été organisée le 28 juin à Nogent-sur-Seine. Cet atelier avait plusieurs objectifs, déclinés pour chaque commission :

- Revenir sur les volets du diagnostic propres aux commissions thématiques ;
- Revoir les AFOM (tableau « Atouts / Faiblesses / Opportunités / Menaces) de chaque volet ;
- Territorialiser les AFOM par sous-secteur ;
 - o Rive gauche (Ardusson, Orvin)
 - o Axe Seine (plaine de la Bassée)
 - o Rive droite (Voulzie, Noxe, Auxence)
- Définir les orientations du SAGE par thématique et par sous-secteur.



Enfin, une seconde Commission Locale de l'Eau (CLE) a eu lieu le 29 novembre à Nogent-sur-Seine, pour élire le Président, les vice-présidents et le bureau de la CLE, faire le point sur l'état d'avancement du SAGE, valider l'état des lieux et le diagnostic et faire le point sur le calendrier.

Dans le cadre du collectif « chercheurs-acteurs » avec le PIREN-Seine, qui s'est réuni pour la première fois en septembre 2021, plusieurs réunions ont été organisées en 2022. Le 8 février, les membres du collectif se sont réunis en présentiel pour échanger sur les attentes de chacun, discuter des objectifs de ce collectif et constituer des sous-groupes de travail afin de réfléchir sur les premières pistes d'actions. Une journée d'échanges a eu lieu le 7 septembre, afin de travailler en atelier des propositions d'action pour chacun des 2 groupes de travail finalement retenus, puis de mutualiser les différentes propositions, autour d'actions à mettre rapidement en place. Enfin, une réunion en visio a eu lieu le 24 novembre, pour décider des premières actions communes à monter dans le cadre du groupe de travail Fiches Histoire de la Bassée.

2. MS05 : Participer aux réunions en rapport avec la gestion de l'eau dans la Bassée

Captages d'eau

En 2022, suite à notre demande à la Commission Consultative Services Locaux du Syndicat de l'eau de l'Est Seine et Marnais (S2e77) de pouvoir avoir accès aux données récoltées au niveau des stations de pompage, le S2e77 nous les a transmis. Nous les avons analysé et stocké.

Carrières

L'AGRENABA fait partie du comité de pilotage du schéma régional des carrières d'Ile-de-France (SRC) à la demande de la DRIEAT, dont la mission principale est de définir un scénario d'approvisionnement sur les 12 années à venir avec l'aide de 4 groupes de travail : Besoins, Ressources, Transport, logistique et Impact environnemental. L'AGRENABA participe au 4^{ème}, pour lequel la première réunion a eu lieu en 2019.

En 2022, deux réunions du groupe de travail (GT) sur les enjeux environnementaux ont eu lieu, auxquelles l'AGRENABA a assisté en visio. Le premier GT a eu lieu le 13 mai et a permis de rappeler l'état d'avancement du SRC en introduction, de présenter les principales conclusions issues du bilan des schémas départementaux des carrières sur les enjeux environnementaux, de présenter l'étude sur la définition et la cartographie des forêts alluviales et des végétations humides remarquables en Ile-de-France (menée par le CBNBP) afin de discuter de la place de ces habitats dans le SRC. Ces présentations ont été suivies d'un temps d'échange sur les volets objectifs, orientations et mesures concernant les enjeux environnementaux, et notamment les zonages environnementaux et le patrimoine naturels.

Un second GT a eu lieu le 25 mai, afin de poursuivre ces temps d'échanges sur les volets objectifs, orientations et mesures concernant les enjeux environnementaux, cette fois-ci sur plusieurs autres aspects :

- Concilier carrières et bon état écologique des masses d'eau
- Favoriser la préservation et l'expression de la biodiversité
- Préserver et valoriser le patrimoine géologique régional
- Favoriser l'intégration paysagère des carrières
- Enjeux liés au climat et à la santé
- Carrières et activités agricoles et sylvicoles.

Plus localement, l'AGRENABA a été sollicitée par des carriers pour l'extension d'une carrière à Mouy-sur-Seine. Les sociétés A2C Granulat, GSM et VICAT sont conjointement autorisées à exploiter une carrière alluvionnaire sur le territoire des communes de Mouy-sur-Seine et des Ormes-sur-Voulzie, sur une surface de 177,95 ha. Les trois sociétés ont déposé en 2022 un dossier de demande d'examen au cas par cas pour un projet d'extension du périmètre d'environ 10ha (pour 7,6ha exploitables) et ce, préalablement à la mise en exploitation imminente du secteur du Marais (sur la commune de Mouy-sur-Seine).

Ils ont donc sollicité les animateurs des deux sites Natura 2000 afin de présenter le porté à connaissance de ce projet ainsi que l'évaluation des incidences Natura 2000 qui l'accompagne et discuter des potentiels enjeux. Une réunion a eu lieu entre les carriers et les animateurs des deux sites en septembre 2022. Aucun impact significatif du projet n'a été relevé sur les sites Natura 2000.

Mise à grand gabarit de la Seine par VNF

En 2021, l'AGRENABA a donné son avis lors de l'enquête publique. Suite à cela, l'autorité environnementale a émis des demandes complémentaires d'études d'impacts notamment sur la réserve naturelle et son potentiel projet d'extension. Le bureau d'étude Ecosphère et VNF doivent donc réétudier le sujet et rédiger un nouveau rapport à l'autorité environnementale. Suite à des changements de personnels au niveau de VNF, il n'y a pas eu de réunion de travail ou d'échanges divers concernant ce dossier en 2022 mais reprendra normalement au courant de l'année 2023.

Casier réservoir pilote par l'EPTB

En début d'année 2021, suite à l'approbation du projet de casier pilote, l'AGRENABA a été contactée par l'EPTB afin de discuter des actions et échanger sur un potentiel partenariat entre les deux structures. Une réunion plus institutionnelle s'est ensuite organisée avec le président de l'EPTB, où a été actée la possibilité pour l'AGRENABA de devenir partenaire et acteur du projet de casier pilote, mais plus particulièrement de la gestion des unités de valorisation écologique.

En 2021 et 2022, les travaux préparatoires au chantier de casier pilote ont été effectués. Plusieurs agents de l'AGRENABA ont participé en septembre 2022 à une visite de chantier afin de découvrir les travaux effectués et les aménagements prévus. Le lancement officiel des travaux d'aménagement du projet a eu lieu mi-octobre 2022, auquel l'AGRENABA a été invitée. A cette occasion, l'EPTB a annoncé officiellement sa volonté de collaborer avec l'AGRENABA sur la partie écologique après la livraison du casier pilote.

Quelques échanges ont eu lieu avec les équipes de l'EPTB mais pour l'instant, suite à des changements de personnels et de planning d'actions à leur niveau, aucune convention n'est encore rédigée et signée entre les deux structures. Les échanges reprendront sûrement courant 2023 voire 2024.



Visite de chantier en septembre 2022



Lancement officiel des travaux en octobre 2022 © JPHClandoeil.fr

3. MS07 : Sensibiliser le Syndicat d'aménagement de la vallée de la Seine

Le Syndicat mixte d'aménagement des bassins versants Bassée-Voulzie-Auxence (SMBVA) met en œuvre 2 types de travaux pour :

- L'entretien annuel de la piste attenante aux noues par broyage (automne),
- L'entretien, tous les 10 ans, de la ripisylve par bûcheronnage avec enlèvement des principaux embâcles par portion de cours d'eau.

En 2022, seul l'entretien de la piste a été réalisé à l'automne.



OLT2 : MAINTENIR LE BON ETAT DE CONSERVATION DES MILIEUX OUVERTS

I. Suivi à long terme : relevés phytosociologiques

Pour maintenir le bon état de conservation des milieux ouverts, il convient de limiter le développement des ligneux par un entretien régulier des sites par fauche ou pâturage. La gestion mise en place est évaluée en étudiant l'évolution de la végétation au fil du temps via des suivis phytosociologiques au sein de placettes. L'analyse des relevés se base sur l'étude de la composition floristique et la structure de la végétation : richesse spécifique, proportion d'espèces ligneuses (indicateur de fermeture), niveau trophique (un niveau trophique élevé indique un enrichissement du sol qui n'est pas favorable à la diversité floristique). Pour les habitats de prairies, nous étudions également l'indice de diversité floristique qui montre si le couvert herbacé est diversifié et équilibré, ainsi que la proportion d'espèces indicatrices de la fermeture du milieu (espèces de mégaphorbiaies...). Depuis 2014, il a été décidé de suivre chaque site tous les deux ans. Ainsi, en 2022, ce sont 10 sites qui ont été suivis et 29 placettes qui ont fait l'objet d'un inventaire en juin et juillet.

Sites inventoriés en 2022

Sites	Habitats	Gestion
Sablière de Gouaix AESN	Pelouse calcicole sèche et fourrés calcicoles	Pâturage et débroussaillage complémentaire
Sablière de Gouaix	Pelouse calcicole sèche et Ourlets calcicoles	Pâturage et débroussaillage complémentaire
Pelouse de Gouaix	Pelouse calcicole sèche et fourrés calcicoles	Pâturage et débroussaillage complémentaire
Pelouse de Munch	Fourrés calcicoles et pelouse calcicole sèche	Pâturage et débroussaillage complémentaire
Prairie de Champ blanc	Prairies de fauche eutrophe	Pâturage et débroussaillage complémentaire
Noüe d'Isle	Mégaphorbiaies et fourrés mésotrophiles	Pâturage et débroussaillage complémentaire
AESN Pièce au prêtres	Cariçaias des sols eutrophes et mégaphorbiaies mésotrophiles	Pâturage et débroussaillage complémentaire
Roselière du Bois de Veuve-AESN	Roselières hautes	Pas d'intervention
Roselière Bois Chenevière	Roselières hautes, mégaphorbiaies et fourrés mésotrophiles	Broyage sans exportation, pas d'intervention sur la roselière
Roselière les chintres	Roselières hautes	Intervention ponctuelle

- Pelouses calcicoles sèches :

Cet habitat d'intérêt communautaire est présent sur les sites de la Sablière de Gouaix, Sablière de Gouaix AESN, Pelouse de Gouaix et Pelouse de Munch. Sur ces sites, il se présente en mélange avec des végétations arbustives (Ourlets et Fourrés), habitats qui succèdent naturellement aux pelouses quand l'entretien n'est pas régulier ou assez important pour contenir le développement des ligneux. Afin de savoir si la gestion actuelle est suffisante pour contenir cette dynamique naturelle, nous étudions le recouvrement des ligneux et du Brachypode des rochers, *Brachypodium rupestre* qui est une espèce indicatrice de fermeture du milieu. A l'échelle des sites, la proportion des ligneux et du Brachypode des rochers est faible sur les placettes de suivi et évolue peu. Cependant, il convient d'être vigilant pour les ligneux qui sont limités par les actions de débroussaillage menées par l'AGRENABA en complément du pâturage, en particulier sur le site de la Sablière de Gouaix. On note également une stabilité du niveau de richesse en nutriments et une très faible présence d'espèces rudérales (notées seulement à la Sablière de Gouaix), ce qui montre que l'apport des déjections animales liées au pâturage n'est pas assez important pour influencer négativement la végétation des sites.

- Roselières :

Ces végétations dominées par le Roseau commun, *Phragmites australis* sont présentes sur les sites de la Roselière des Chintres, Roselière du Bois de Veuve et Roselière du Bois de Chenevière. Le recouvrement des ligneux est très faible sur l'ensemble des sites et l'on note une certaine stabilité pour les espèces, avec néanmoins la progression de l'Ortie dioïque, *Urtica dioica* sur le site de la Roselière des Chintres et de la Roselière du Bois de Chenevière. Cette évolution montre la nécessité de réaliser une intervention par fauche exportatrice afin de dynamiser l'habitat de ces sites qui n'ont pas été entretenus depuis plusieurs années.

- Mégaphorbiaies et caricaies :

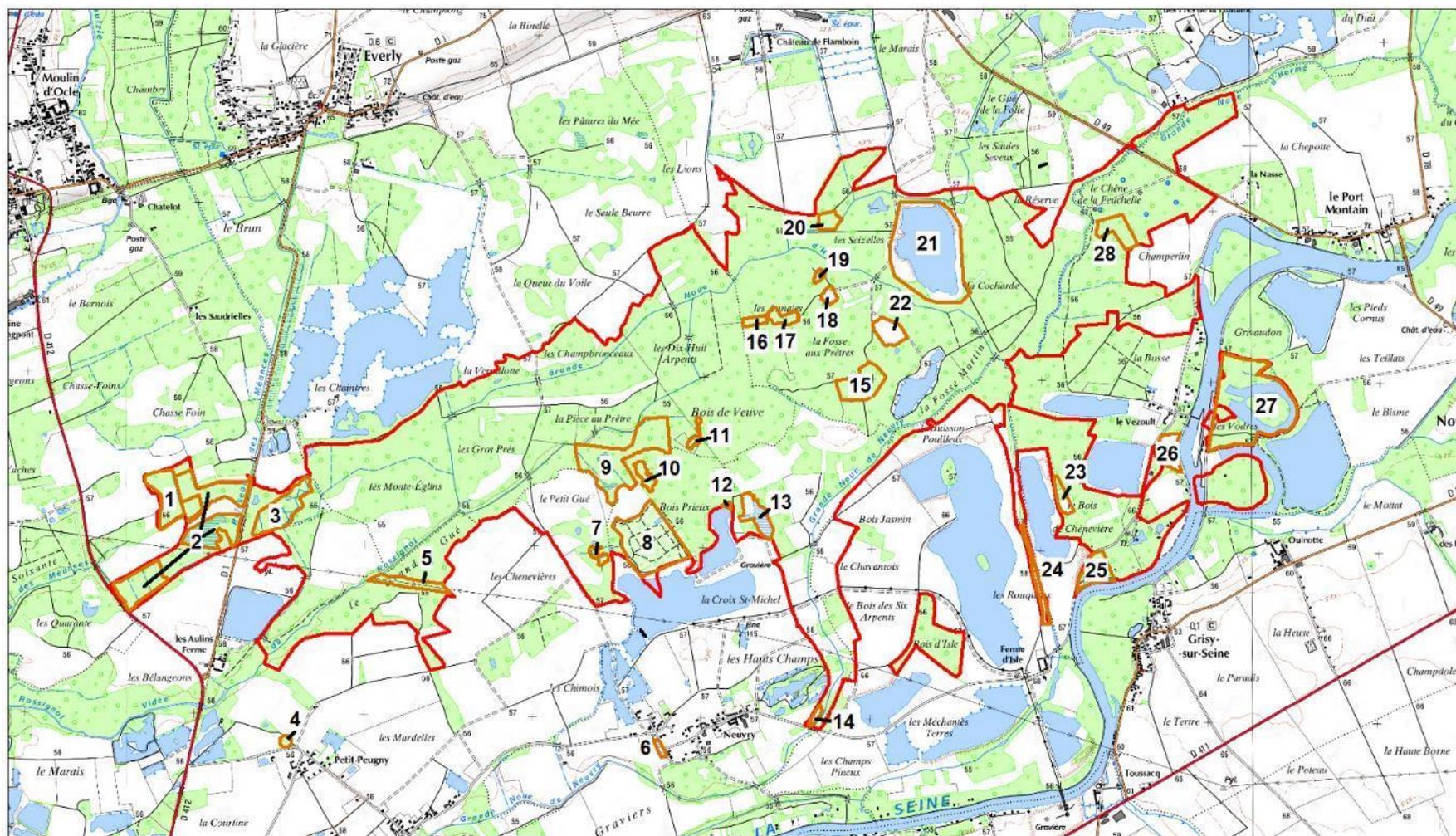
Les mégaphorbiaies sont présentes sur les sites de la Roselière du Bois de Chenevière, les parcelles de l'Agence de l'eau à la Pièce aux Prêtres et la Pâturage noue d'Isle. Les ligneux sont globalement contenus par la gestion actuelle, sauf pour une des placettes de la Pièce au Prêtre qui présente beaucoup de ligneux. Une gestion mécanique complémentaire au pâturage doit-être mise en place sur ce site. La gestion régulière (pâturage et broyage complémentaire) mise en place depuis quelques années sur le site Pâturage noue d'Isle permet de réduire la présence des ligneux de façon importante. Le niveau de richesse en nutriments est stable pour le site de la Pièce au Prêtre tandis qu'il augmente un peu pour le site de la Pâturage noue d'Isle. Cela montre globalement que l'apport des déjections animales liées au pâturage n'est pas assez important pour influencer négativement la végétation des sites (à surveiller pour le second site).

Hors RNN

- Prairies de fauche eutrophe :

Elles sont localisées dans la prairie de Champblanc. Le recouvrement des ligneux a énormément progressé pour atteindre en 2022 une moyenne de près de 30%, indiquant la fermeture du milieu. En lien avec ce phénomène, la proportion des espèces de mégaphorbiaies reste à un niveau élevé. Le niveau trophique a quant à lui tendance à baisser au fil des années. La gestion actuelle par pâturage

(un passage au cours de l'année au début du printemps) ne suffit pas à contenir le développement des ligneux. Une action complémentaire par fauche exportatrice avec le maintien de zones refuges permettrait d'améliorer l'état de conservation de cette prairie.



- 1 : Marais Augé
- 2 : Site des Ormes
- 3 : Roselière les Chintres
- 4 : Mare de Peugny
- 5 : Grande portée RTE
- 6 : Mare de Neuvery
- 7 : ENS Petit Gué

- 8 : Layons de chasse Bois Prieux
- 9 : AESN Pièce au Prêtre
- 10 : Pelouse Pro Natura
- 11 : Roselière du Bois de Veuve
- 12 : Prairie Pro Natura
- 13 : ENS Grande prairie
- 14 : ENS Petite prairie

- 15 : Pelouse de Munch
- 16 : Roselière Aunaie
- 17 : Prairie à Oeillets
- 18 : Sablière de Gouaix
- 19 : Pelouse de Gouaix
- 20 : Prairie Seizelles
- 21 : Plan d'eau Cocharde

- 22 : Jachère Terre Poussin
- 23 : Roselière Bois Chenevière
- 24 : Pâturage Noue d'Isle
- 25 : Etang et mare de Grisy
- 26 : Prairie de Champ Blanc
- 27 : Boucle de Noyen Nord
- 28 : Champerlin

Limites de la réserve naturelle nationale de la Bassée

0 mètres 600

IGN 2003 AGRENABA, 2017

e) Sablière et Pelouse de Gouaix - Gouaix

Comme tous les ans, un débroussaillage des repousses de saules a été réalisé en décembre afin de limiter le développement des végétaux non consommés par les moutons lors de leur passage en juillet.

f) Plan d'eau de la Cocharde – Gouaix

Il s'agit d'un étang résultant de l'extraction de granulats alluvionnaires, dont la fin d'exploitation date du début des années 2000. Pendant plusieurs années, le site n'a pas été entretenu régulièrement et s'est progressivement fermé. Le plan d'eau est acheté en 2008 par l'Agence des Espaces Verts (AEV – devenu Ile-de-France Nature) de la Région Ile-de-France. A partir de 2010, l'AGRENABA entreprend des actions localisées de débroussaillage (pour favoriser les roselières à l'ouest du site et des zones herbacées au sud-est) dans le cadre de chantiers bénévoles. De 2015 à 2018, des travaux de broyage ont permis de rouvrir la partie nord, le sud-ouest et le sud du site.

Les principaux enjeux naturalistes du site sont liés à la présence de roselières qui permettent la reproduction du Blongios nain et de la Rousserolle turdoïde, mais aussi des milieux herbacés, favorables à la Violette élevée dans les parties les plus fraîches, et à plusieurs oiseaux et invertébrés qui y trouvent leur nourriture, comme la Pie-grièche écorcheur et la Cordulie à corps fin.

Le pourtour du site est géré par pâturage ovin, ainsi que par gestion mécanique (fauche et broyage si nécessaire). De plus, des chantiers bénévoles sont organisés au moins une fois par an pour entretenir les abords immédiats du plan d'eau et couper les saules qui repoussent rapidement dans les roselières. Un rapport d'activité est rédigé chaque année pour le site et adressé à Ile-de-France Nature.

Travaux d'entretien par gestion mécanique

Ces actions visent à entretenir des milieux ouverts, récemment recréés, tels que les prairies mésophiles à mésohygrophiles, par gestion mécanique. Aucun broyage n'a eu besoin d'être effectué sur le site en 2022, comme en 2021.

La dynamique végétale est importante autour du plan d'eau et les moutons ne consomment pas tous les végétaux, c'est pourquoi une action mécanique complémentaire au pâturage est réalisée après le passage des animaux. Plusieurs fauches exportatrices ont été réalisées, que ce soit lors de chantiers en interne ou avec des bénévoles, à la mi-juillet et au mois de septembre.



Chantier de fauche et ramassage à la Cocharde

Pâturage ovin

Le troupeau composé de 18 moutons et 1 chèvre a pâturé le tour du plan d'eau du 18 avril au 22 mai, puis du 18 juin au 28 août 2022, sur une surface totale d'environ 2,6 ha. La surface pâturée augmente progressivement d'année en année suite aux travaux de restauration et d'entretien de milieux (2.5 ha en 2020, 1.8 ha en 2019).



Pâturage à l'ouest du plan d'eau



Nord du site en novembre 2022 après pâturage et fauche

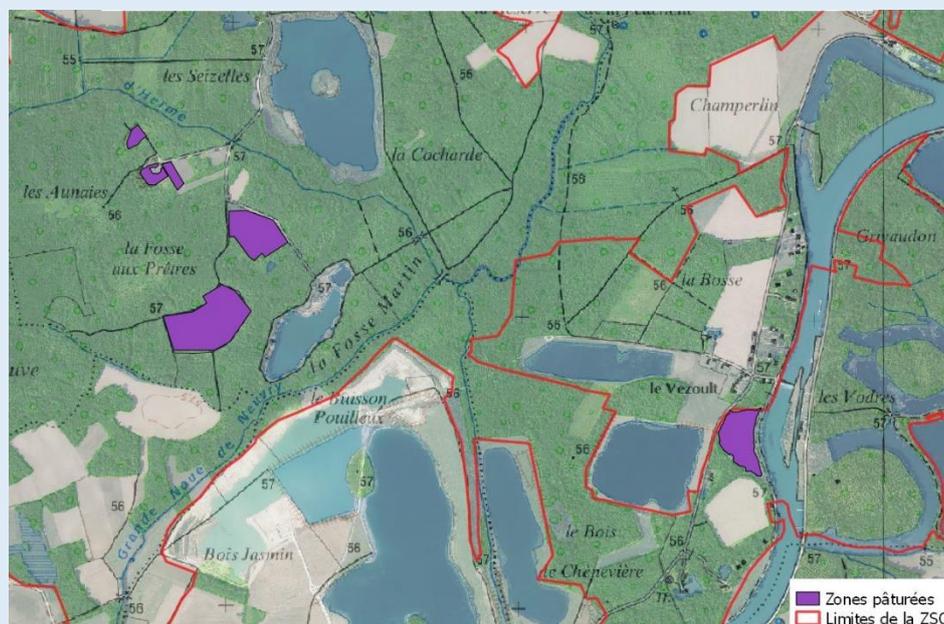
g) Autres travaux d'entretien : missions « Natura 2000 »

Pâturage ovin

Concernant le pâturage, cinq sites (Munch, Terre Poussin, Pelouse et Sablière de Gouaix, Champblanc) font l'objet de cette MAEC au sein de la RNN, pour un total de 8 ha. Il s'agit d'entretien de milieux ouverts par pâturage ovin afin de freiner le développement des arbustes et maintenir la strate herbacée, assuré par une bergère accompagnée par le Champ des Possibles, une couveuse d'activités située à la ferme de Toussacq (Villenauxe-la-Petite).

Chaque année, un COPIL est organisé au premier trimestre, afin de faire le bilan de la précédente saison de pâturage, organiser la saison à venir et prévoir le calendrier de passage sur les sites. En 2022, le COPIL s'est tenu à Toussacq le 7 février. Le COPIL bilan de la saison 2022 aura lieu début 2023.

Pendant le pâturage des sites, l'AGRENABA se rend sur place pour observer l'effet sur la végétation et ajuster si nécessaire la pression de pâturage. En amont du passage du troupeau, des exclos sont préparés si nécessaire, pour laisser des zones refuges (par exemple sur la prairie de Champblanc, en faveur de Cuivré des marais) ou éviter la consommation, par le troupeau, d'espèces floristiques à enjeux (tel que l'Œillet superbe sur la pelouse de Gouaix).





Prairie de Champblanc (Noyen-sur-Seine) après le passage du troupeau en mai 2022

En complément du pâturage ovin, deux sites engagés en MAEC ont fait l'objet d'autres actions de gestion en 2022.

La prairie de Champblanc a bénéficié d'un broyage complémentaire en octobre, après le passage du troupeau au printemps. En effet, la repousse de ligneux commençait à être conséquente, ceux-ci étant peu consommés par les ovins chaque année. En partenariat avec une société de carriers, la parcelle a donc été broyée, en laissant une zone refuge dans le fond du site (en faveur notamment du Cuivré des marais).

La sablière de Gouaix a fait l'objet en décembre 2022 de travaux de débroussaillage avec mise en tas en lisière, lors de chantiers faits en interne par l'AGRENABA. Cette action avait également pour but de limiter la repousse des ligneux sur les extérieurs de la sablière.



*Prairie de Champblanc (Noyen-sur-Seine)
après le broyage en octobre 2022*



*Débroussaillage d'une partie de la
Sablière de Gouaix (décembre 2022)*

h) Veille espèces invasives

Nous surveillons la progression des espèces invasives telles que le Galéga officinal (photo ci-contre), *Galega officinalis* qui est une plante toxique pour les moutons. Aucune nouvelle station n'a été observée cette année.

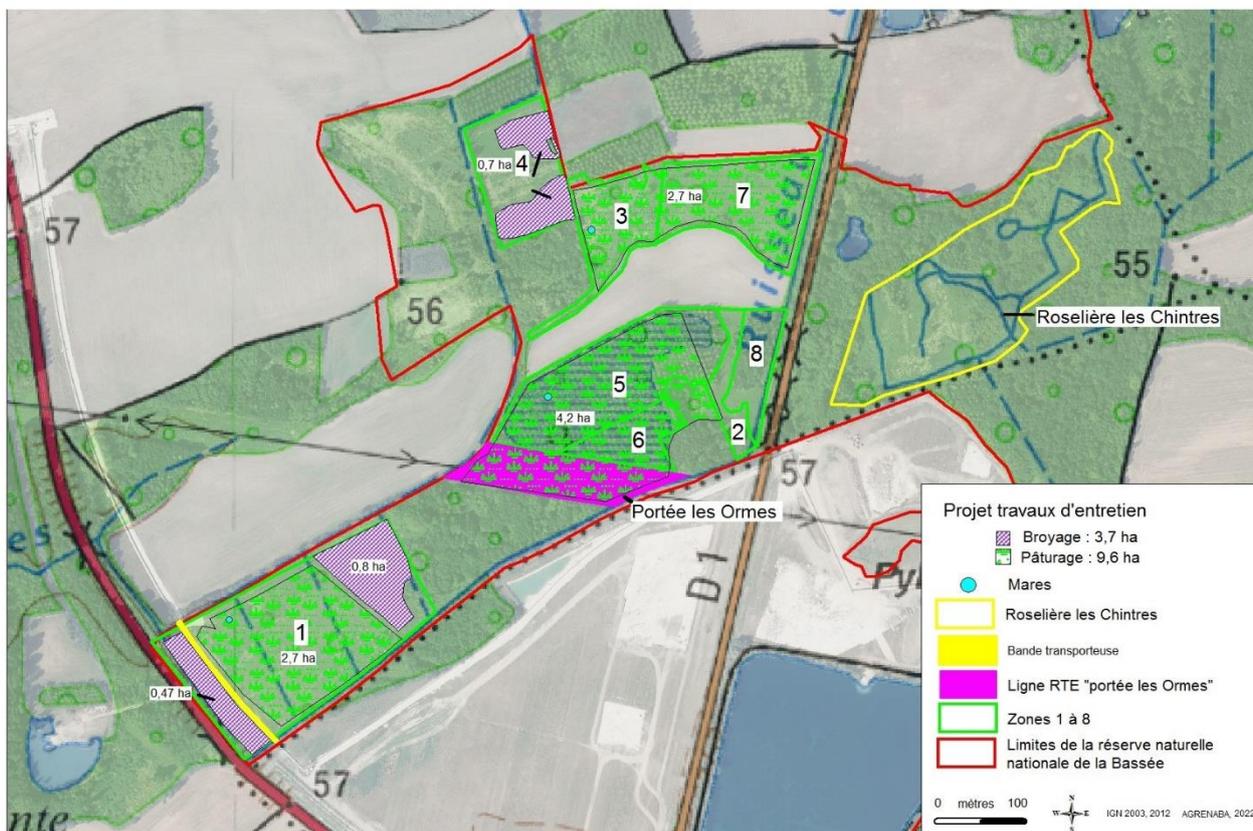


III. OPG04 : Restaurer des milieux ouverts enfrichés et boisés

La restauration des milieux ouverts enfrichés et boisés a été menée sur une surface totale de 24,2 ha en 2022 dont 12,2 ha par pâturage, 0,3 ha par fauche exportatrice et 11,7 ha par broyage.

a) Site communal des Ormes – Les Ormes-sur-Voulzie

Travaux réalisés en 2022 sur les parcelles communales des Ormes-sur-Voulzie



Cette année, le pâturage a été mis en place sur les zones 3/7 et 5/6, soit une surface de 6,9 ha. Sur les zones 3/7 (2,7 ha), un propriétaire a mis à notre disposition 2 chevaux de la fin-mai à début septembre. Pour les zones 5/6, (4,2 ha) deux bœufs Highlands ont pâturé le site du 10 mars au 05 juillet, soit environ 4 mois. Afin de compléter le travail des animaux, un broyage ponctuel d'environ 2,2 ha a été effectué sur les zones 7/3 et 5/6 à l'automne (tour des clôtures, zones arbustives les plus denses).

b) Grande Portée RTE - Commune de Mouy sur Seine

La totalité de la portée (environ 1,8 ha) a été broyée par la société de chasse communale de Mouy-sur-Seine en août.

c) Pièce au Prêtre & Roselière du Bois de Veuve, propriétés AESN - Commune d'Everly

Le pâturage avec des bovins Highlands s'est déroulé de mi-mai à la fin novembre. Un broyage complémentaire au pâturage a été réalisé sur environ la moitié du site en fin novembre.

d) Pelouse Pro Natura – Commune de Jaulnes

Cette pelouse embroussaillée d'environ 1,5 ha, située au lieu-dit le Bois Prieux, est la propriété de l'association Pro Natura. Un chantier de débroussaillage a été organisé par l'AGRENABA au mois de février.

e) Roselière du Bois de Chenevière – Commune de Noyen-sur-Seine

Comme tous les ans, une moitié du site a été broyée au début du mois de septembre par l'entreprise A2C Granulats.

f) Pâtûre Noue d'Isle - Commune de Grisy-sur-Seine

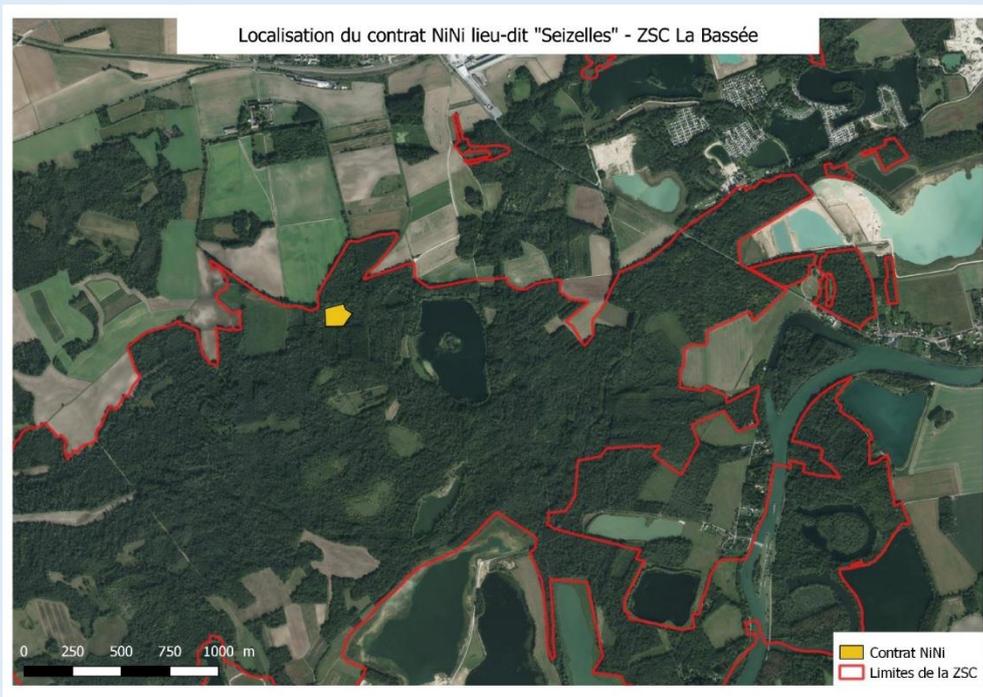
Le site a été pâturé par des moutons au printemps et à l'automne 2022 et un broyage mécanique a été réalisé par l'entreprise A2C granulats au mois d'août afin de compléter la gestion par pâturage.

g) Autres travaux de restauration : missions « Natura 2000 »

Un seul contrat est encore en cours sur la ZSC pour lequel l'AGRENABA apporte son assistance technique : contact du prestataire, suivi des travaux, accompagnement du propriétaire dans les démarches administratives, suivi du dossier.

- **Contrat NiNi – Seizelles**

Un contrat ni agricole-ni forestier permet l'entretien d'un site sur la commune de Gouaix sur une parcelle de 1.1 ha au lieu-dit Seizelles. Ne faisant l'objet d'aucune valorisation par le propriétaire avant la signature du contrat, cette parcelle est entretenue pour devenir une prairie humide et rétablir des continuités dans les zones de chasse des chiroptères (espèces à enjeux du site Natura 2000). Les premiers travaux de réouverture ont été réalisés à l'automne 2018, et le site fait depuis l'objet d'un entretien annuel par broyage dans le cadre du contrat Natura 2000.



Localisation du contrat Ni agricole Ni forestier

Une fauche a été effectuée en novembre 2022 pour l'entretien du site. Il s'agit des derniers travaux effectués dans le cadre du contrat Natura 2000. Une poursuite de l'entretien du site par le biais d'un second contrat Natura 2000 sera par la suite discutée avec le propriétaire.



Vue de la parcelle en juin 2022 (à gauche) et décembre 2022 (à droite) après les travaux

- **Contrat NiNi – Champerlin**

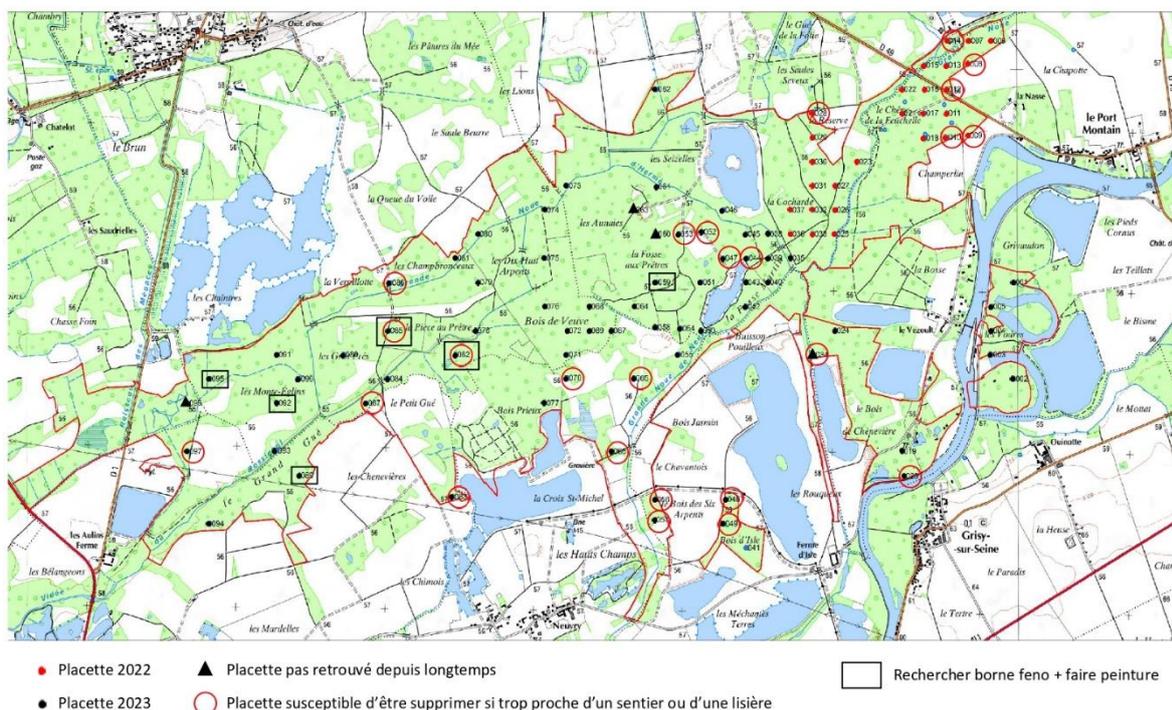
Un contrat ni agricole - ni forestier de réouverture de milieu a permis la restauration d'une parcelle de 2.5 ha sur la commune de Noyen sur Seine (lieu-dit Champerlin) pour la création d'une surface d'habitat prairial. Les derniers travaux dans le cadre du contrat Natura 2000 ayant eu lieu en octobre 2021, la parcelle n'a pas fait l'objet de gestion en 2022. Aucun contrat d'entretien n'a pu être mis en place à la suite en raison de diverses contraintes (changement de programmation, passage de l'animation Natura 2000 à la Région) mais cette piste est toujours envisagée et ce type de contrat sera monté dès que possible.

D'autres pistes ont été envisagées en 2022 pour pouvoir entretenir le site et ne pas perdre le bénéfice des travaux effectués dans le cadre du contrat Natura 2000, qui aboutiront potentiellement en 2023.

OLT3 : TENDRE VERS UN MEILLEUR ETAT DE CONSERVATION DES FORETS ALLUVIALES A BOIS DUR

I. Suivi à long terme : protocole « Forêt » (PSDRF)

Avec l'arrivée de 2022 est venu le lancement du cycle 2 du protocole PSDRF. Le cycle 1 ayant été fait en 2012, les 10 ans requis entre chaque cycle sont désormais écoulés. Avec le temps, le protocole a vu apparaître quelques modifications. La principale (et celle qui nous concerne le plus) est la suppression des parcelles dites « miroir ». Ces dernières étaient censées montrer les effets lisière d'une forêt, mais après des résultats peu concluants, le réseau OFS (Observatoire des Forêts Sentinelles) a jugé que ces placettes n'étaient pas représentatives et les a donc retirées des protocoles. Sur ce début de cycle 2 (qui se poursuivra sur 2023) cela a concerné 10 des 27 placettes mises en place en 2012.

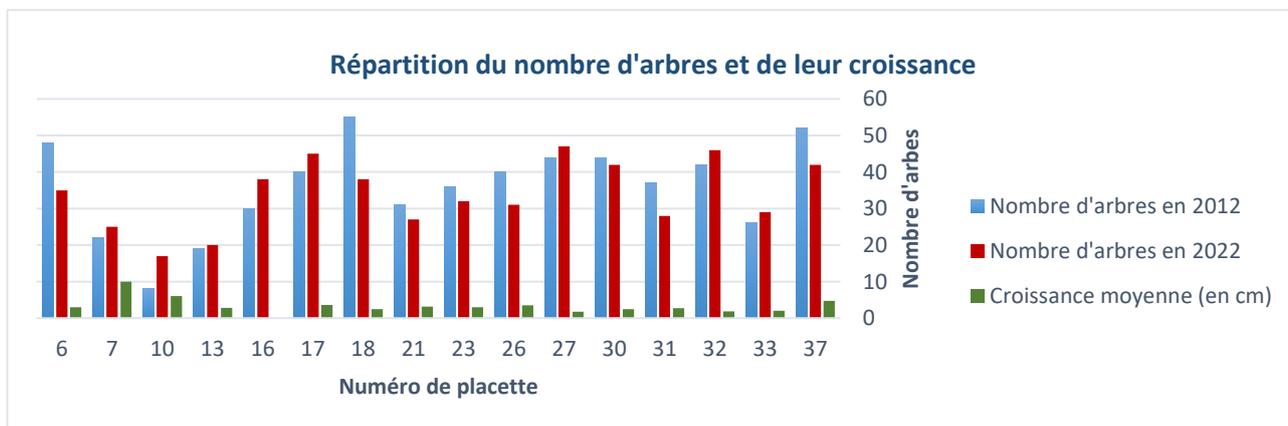
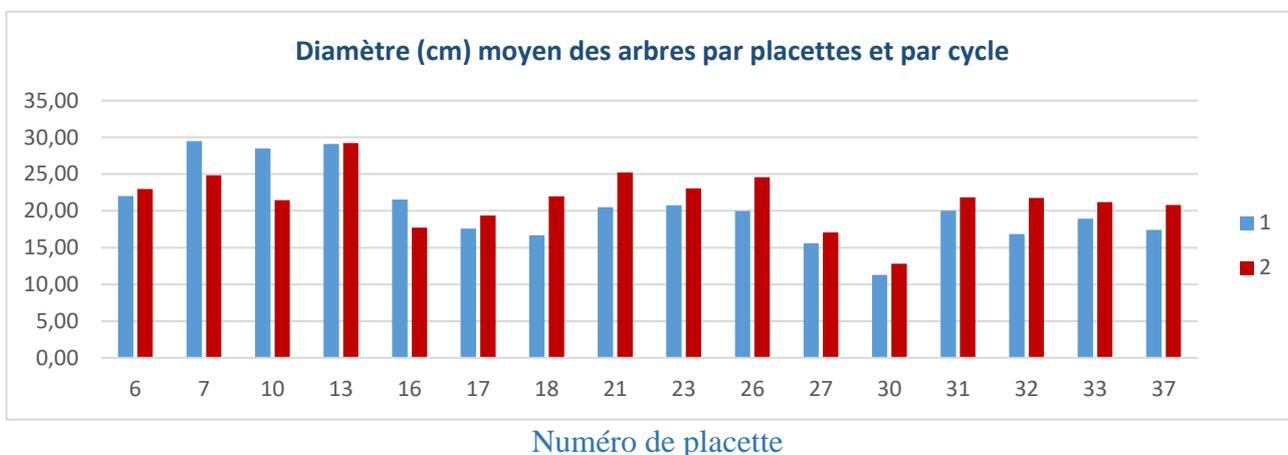


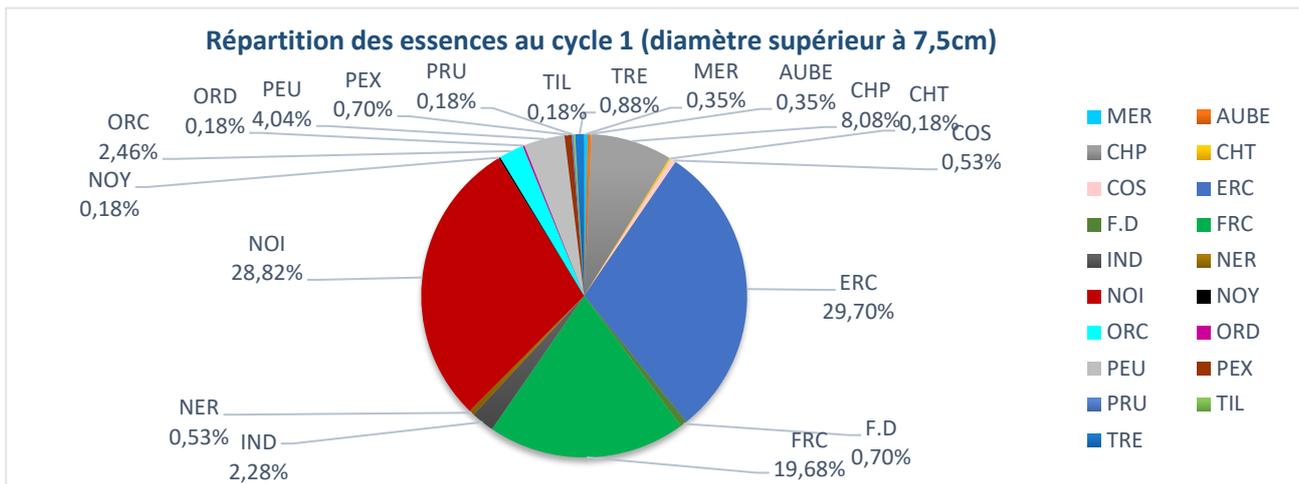
Ainsi ce sont 17 placettes (points rouge sur la carte ci-dessus) qui ont été relevées et analysées. Pour rappel, les données citées ci-dessous concernent les arbres ayant un diamètre supérieur ou égal à 7,5cm. L'analyse des placettes de régénération étant chronophage, elle sera effectuée d'une traite lorsque l'intégralité du cycle 2 aura été réalisée.

Pour commencer, les données montrent une baisse du nombre d'arbres : celui-ci passe de 574 arbres en 2012 à 542 arbres en 2022, de nombreux individus n'ayant pas été revus. Le facteur principal de cette diminution vient du Frêne et la Chalarose (55 individus sur 112 sont morts). La croissance moyenne, de 3.1 cm de diamètre, sur les arbres comptés aux cycles 1 et 2 paraît faible mais est légèrement biaisée par les Noisetiers et leur cépée qui se renouvelle plutôt que de gagner en diamètre.

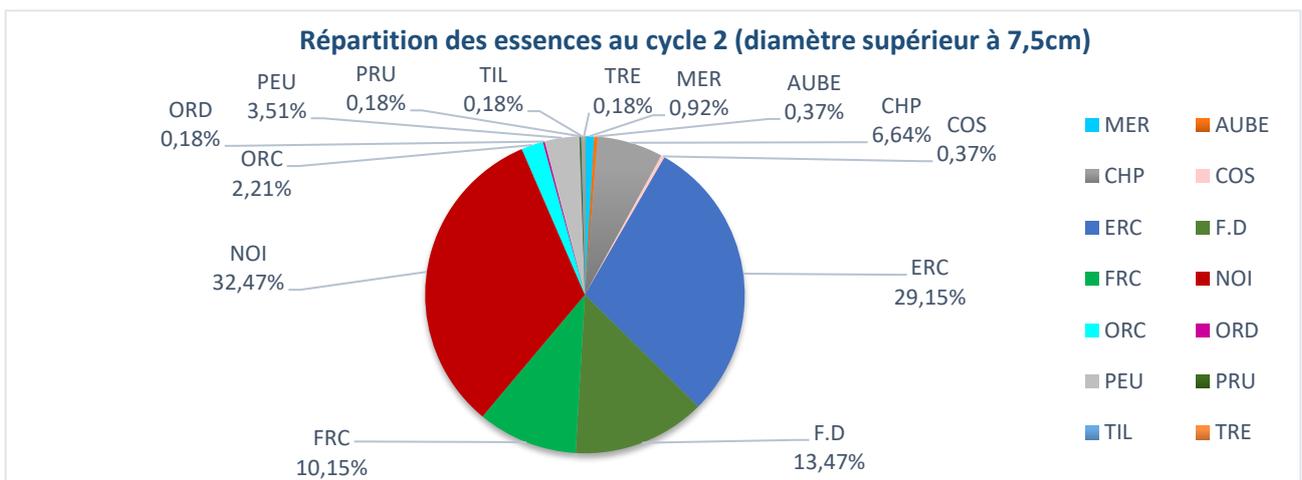
On constate un changement dans la répartition des essences, encore une fois la Chalarose influe sur les données. Le graphique de répartition des essences est clair, on note une forte augmentation des « Feuillus Divers – FD », il faut tout simplement y inclure les frênes morts. Les essences dominantes restent, en taillis, le Noisetier et l'Érable champêtre. Pour ce qui est de la futaie, le Frêne n'a pas encore perdu sa place en tête mais se rapproche inexorablement du Chêne pédonculé (20% contre 8% en 2012 pour 10% contre presque 7% en 2022).

Le diamètre des arbres suit la logique de la croissance, avec 19 cm en 2012 contre 21 cm de moyenne en 2022.





MER	AUBE	CHP	CHT	COS	ERC	F.D	FRC	IND	TRE
Merisier	Aubépine sp	Chêne pédonculé	Châtaignier	Cornouiller sanguin	Erable champêtre	Feuillus divers	Frêne commun	Indéterminé	Peuplier tremble
NER	NOI	NOY	ORC	ORD	PEU	PEX	PRU	TIL	
Nerprun purgatif	Noisetier	Noyer	Orme champêtre	Orme lisse	Peuplier	Peuplier hybride	Prunelier	Tilleul	



II. OPG05 : Inciter à une meilleure prise en compte des enjeux de la réserve dans la gestion forestière

1. IP06 : Appliquer le Plan Régional d'Actions de Conservation (PRAC) en faveur de la Vigne sauvage

Le programme d'étude sur la Vigne sauvage s'est terminé en 2022 avec la rédaction d'un bilan final transmis en novembre à l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Les premières analyses réalisées lors du programme 2017-2022 ont montré la nécessité de poursuivre les actions à moyen et long terme afin de mieux comprendre l'écologie de l'espèce et ainsi contribuer à sa conservation. L'AGRENABA et ses partenaires travaillent désormais à la poursuite du programme qui nécessitera de nouvelles sources de financement.

Opération de transplantation de nouveaux pieds de Vigne sauvage

- **Deuxième phase de plantation en novembre 2022**

Cette opération consiste à planter de jeunes pieds de Vigne sauvage âgés de plusieurs années dans des secteurs favorables et de suivre leur développement dans ces conditions particulières. L'intérêt de cette expérimentation est d'observer si l'espèce est capable d'avoir une dynamique favorable grâce au recrutement de nouveaux individus et de voir quelle gestion permet de recouvrer cette dynamique en parallèle avec le suivi des plantules observées *in situ* depuis 2018. 5 sites d'implantations répartis sur l'ensemble de la Bassée (Courcelles-en-Bassée, Saint-Sauveur-les-Bray, Mouy-sur-Seine, Hermé, Marnay-sur-Seine) ont été choisis pour accueillir 30 individus chacun soit 150 individus au total.

La plantation a été réalisée en deux temps, avec un premier essai de plantation de 50 individus en 2021 qui a donné 31 survivants, puis de 100 individus plantés en 2022 (plus le remplacement des 19 individus disparus). La mortalité constatée sur les individus implantés en 2021 est liée principalement à la dégradation des plants par déterrage effectué par des mammifères sauvages. La croissance est hétérogène en fonction des individus mais tous les sites accueillent au moins un individu avec une très forte croissance (plus de deux fois la taille initiale en une année). L'opération de plantation réalisée en 2022 a été médiatisée grâce au communiqué de presse du Muséum National d'Histoire Naturel (article dans le journal Libération, télévision régionale).



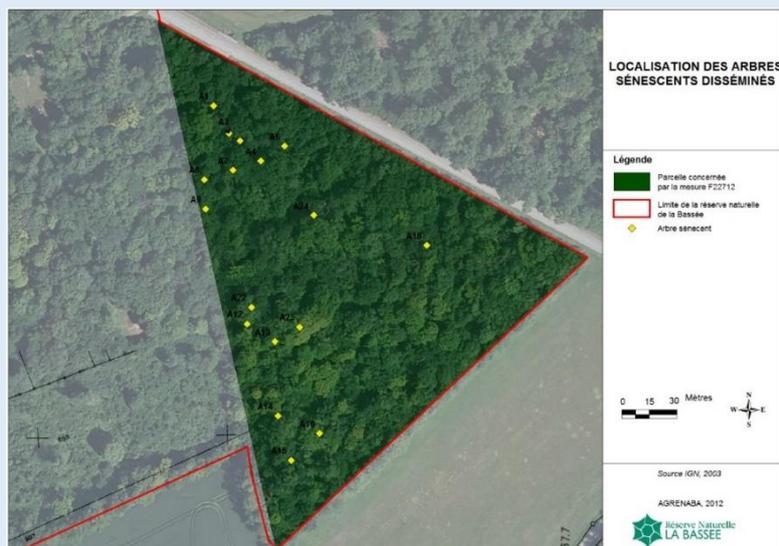
Plant de vigne implanté en 2021

2. IP07 : Accompagner les propriétaires lors des coupes de bois pour veiller au respect de la réglementation de la réserve

Deux propriétaires nous ont contactés pour une demande de coupe de bois cette année à Gouaix et Everly.

Parmi les contrats forestiers qui peuvent être proposés facilement aux propriétaires, les îlots de sénescence sont privilégiés. En effet, en Bassée, quelques entités de boisements très anciens sont encore présentes, dans lesquelles on retrouve des arbres de gros diamètre. Les propriétaires forestiers peuvent ainsi contractualiser un îlot de sénescence, sous réserve qu'ils possèdent un plan simple de gestion en cours de validité. Sur l'ensemble du site Natura 2000 ZSC « La Bassée », peu de propriétaires sont assujettis à l'élaboration et à la mise en place d'un plan simple de gestion, ce qui limite la mise en œuvre de contrats « îlot de sénescence ». Parmi eux, certains n'ont tout simplement aucun document d'orientation forestière et sont donc soumis au régime spécial d'autorisation.

Un contrat « îlot de sénescence » est actuellement en cours au lieu-dit Chêne de la Feuchelle, sur la commune de Noyen-sur-Seine. Contractualisé en 2012, il concerne une surface d'1.96 ha, et 17 arbres sénescents disséminés engagés dans la mesure.



Localisation de la parcelle et des arbres sénescents contractualisés

Par ailleurs, le démarchage de propriétaires à Noyen-sur-Seine (lieu-dit La Soline), dont la parcelle pourrait être concernée par la mise en place d'un contrat forestier « dispositif favorisant le développement de bois sénescents » a été effectué, pour une surface estimée à 3.6 ha. Les deux copropriétaires ont été contactés par courrier au dernier trimestre 2021, mais aucune réponse n'a été apportée en 2022. Une relance sera effectuée en 2023.

Une propriétaire de Grisy-sur-Seine, qui possède une surface conséquente de boisements dont une partie sont inclus dans la ZSC et la RNN, a été rencontrée en juin afin de lui présenter plus en détail le site Natura 2000 et les mesures associées. Bien qu'aucune piste n'ait été actée concrètement, elle s'est dit ouverte à la possibilité de montage de contrats forestiers « sénescence » si des parcelles lui appartenant sont identifiées comme favorables à ce type de mesure.

3. IP08 : Assurer une veille de l'état sanitaire des boisements

La Chalarose est une maladie causant un très fort taux de mortalité sur les frênes, en particulier chez les jeunes arbres, cependant des individus résistants ont été observés en France.

Suite à cela, un protocole de suivi sanitaire a été élaboré et appliqué en 2018.



2021 avait fait l'objet d'une troisième année de relevé sur les 16 placettes. Les résultats nous montrent que le pourcentage d'atteinte de la maladie progresse petit à petit. En 2019, la moyenne d'atteinte de la maladie était de 50%, ce taux est donné aux arbres fortement atteints par la maladie. En 2021, la moyenne est à 57% d'atteinte. De plus, nous notons qu'il y a de moins en moins d'arbres malades car ces derniers meurent et disparaissent.

Sur les 3 arbres sains trouvés en 2019, il n'en reste plus qu'un.

Concernant la régénération, 100 jeunes frênes sains ont été dénombrés dans les placettes de régénération et 88 malades.

Pour ce qui est de l'année 2022, le seul suivi qui a été effectué concerne le dernier individu sain noté parmi le protocole de suivi, qui commence à montrer des signes de sénescence typiques de la Chalarose (défoliation des rameaux).

Par ailleurs, même s'il est indispensable de conserver les frênes qui semblent résistants à la Chalarose, l'AGRENABA a établi une liste des essences conseillées à planter en remplacement des frênaies malades, qu'elle peut proposer aux propriétaires et exploitants forestiers en Bassée. Cette liste a été définie avec Seine-et-Marne Environnement, l'ONF et l'Association des naturalistes de la vallée du Loing et de Fontainebleau (ANVL). La mise en page a été finie en 2021 et le flyer est disponible à la diffusion pour les propriétaires dans le besoin ; 2023 fera l'objet d'une diffusion sur les réseaux et sur le site internet de la réserve pour une information du grand public.

Hors protocole de veille, il a été observé des arbres sains. Il est prévu de mettre en place un nouveau protocole, hors réserve, de récolte de plants et de graines issus d'individus, à priori résistants, afin d'effectuer une plantation test pour voir si le gène résistant est héréditaire. Des données d'autres protocoles, mis en place par l'INRA, luttant contre la Chalarose sont disponibles sur le site : <http://www.fraxinus.fr/index.php> .

OLT4 : POURSUIVRE ET DEVELOPPER L'APPROPRIATION ET L'INTEGRATION DE LA RESERVE DANS LE CONTEXTE LOCAL



Photo prise lors de la visite de la réserve par les élus de la communauté de communes Bassée-Montois

I. OPG06 : Améliorer les connaissances

1. CS09 : Mettre en œuvre les suivis/inventaires demandés par le Conseil scientifique

A) Bilan naturaliste

Nouvelles Espèces

Végétaux : En 2022, le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien a réalisé des inventaires de terrain afin de réactualiser la liste des espèces végétales de la réserve naturelle. Ainsi, plusieurs nouvelles plantes aquatiques ont été identifiées : le Potamot fluet à Gouaix et le Potamot à feuilles capillaires à Noyen-sur-Seine. Ces espèces discrètes sont difficiles à déterminer, ce qui explique qu'elles n'aient pas été recensées jusqu'à présent.



Potamot à feuilles capillaires

Oiseaux : L'Alouette lulu a été entendue à deux reprises au mois de juin dans le secteur du Petit Gué à Mouy-sur-Seine, mais sa reproduction n'a pas été confirmée. C'est la première fois que cette espèce menacée de disparition en Ile-de-France est contactée en période de nidification et il conviendra de surveiller sa présence en 2023.

Nouvelles stations et observations notables

Végétaux : La Laïche blonde est apparue sur le site de l'ENS Petit Gué à Mouy-sur-Seine. Plusieurs espèces non revues depuis quelques années ont été observées de nouveau en 2022 : la Scorzonère Humble à Mouy-sur-Seine et Jaulnes et le Monotrope sucepin à Gouaix.



Scorzonère humble

Oiseaux :

L'Autour des palombes se reproduit désormais dans un nouveau secteur de la réserve naturelle à Gouaix (déplacement probable du couple déjà présent les années précédentes) avec deux jeunes à l'envol cette année.

Amphibiens :

Le Triton crêté a été observé dans une mare située au niveau des parcelles communales des Ormes-sur-Voulzie. Jusqu'à présent, cette espèce avait été principalement notée en périphérie de la réserve naturelle.

Insectes :

Deux coléoptères liés au bois mort considérés comme peu répandus et localisés en Ile-de-France ont été observés cette année : le Lyce fâché, vu à Gouaix et Noyen-sur-Seine et le Ténébrion diabolique, détecté à Gouaix, dont le nom provient des deux petites cornes qu'il porte sur la tête.



Le Lyce fâché



Le Ténébrion diabolique

B) Protocoles de suivi

Nom du protocole	Responsable	Remarques
STOC EPS*	Fabien	Suivi Oiseaux - Contexte national
Suivi odonates à enjeux de conservation*	Fabien	Odonates à enjeux de conservation
Protocole Atlas*	Tous	Amélioration de la connaissance naturaliste et veille sur les espèces patrimoniales.
Suivi « Canche Moyenne » *	Fabien	Comptage du nombre de pieds

* Les protocoles mis en place sur la réserve depuis plusieurs années n'ayant pas subi de modifications cette année et déjà développés dans les rapports d'activités précédents, ne seront pas abordés dans le présent rapport.

Suivi de la Canche moyenne

La Canche moyenne, *Dechampsia media*, est une plante de la famille des graminées qui bénéficie d'un Plan de conservation en Ile-de-France élaboré par le Conservatoire Botanique National du Bassin parisien. Cette espèce a été redécouverte en l'Ile-de-France en 2013 dans la réserve naturelle de la Bassée. Les seules données régionales récentes concernent les deux ENS « Petite prairie » et « Grande prairie » situés sur la commune de Jaulnes. La station la plus importante est celle de la Petite prairie avec plus de 260 tiges florifères comptées en 2022, tandis que la Grande prairie accueillait seulement 3 tiges florifères en 2015 mais plus aucun individu depuis 2018 (développement de la lisière arbustive). Le suivi de l'espèce est réalisé tous les deux ans depuis 2018 et consiste à déterminer l'aire de présence de l'espèce sur le site puis réaliser un comptage des tiges florifères de la plante. L'effectif relevé en 2022 est plus élevé que les années précédentes, ce qui montre que l'espèce se maintient bien sur le site de la petite prairie. Les variations d'effectifs peuvent également s'expliquer par la difficulté de détection de l'espèce qui dépend de son stade phénologique (plus difficile à détecter quand la floraison est passée) influencé par les conditions climatiques qui fluctuent en fonction des années.



Habitat de la Canche moyenne

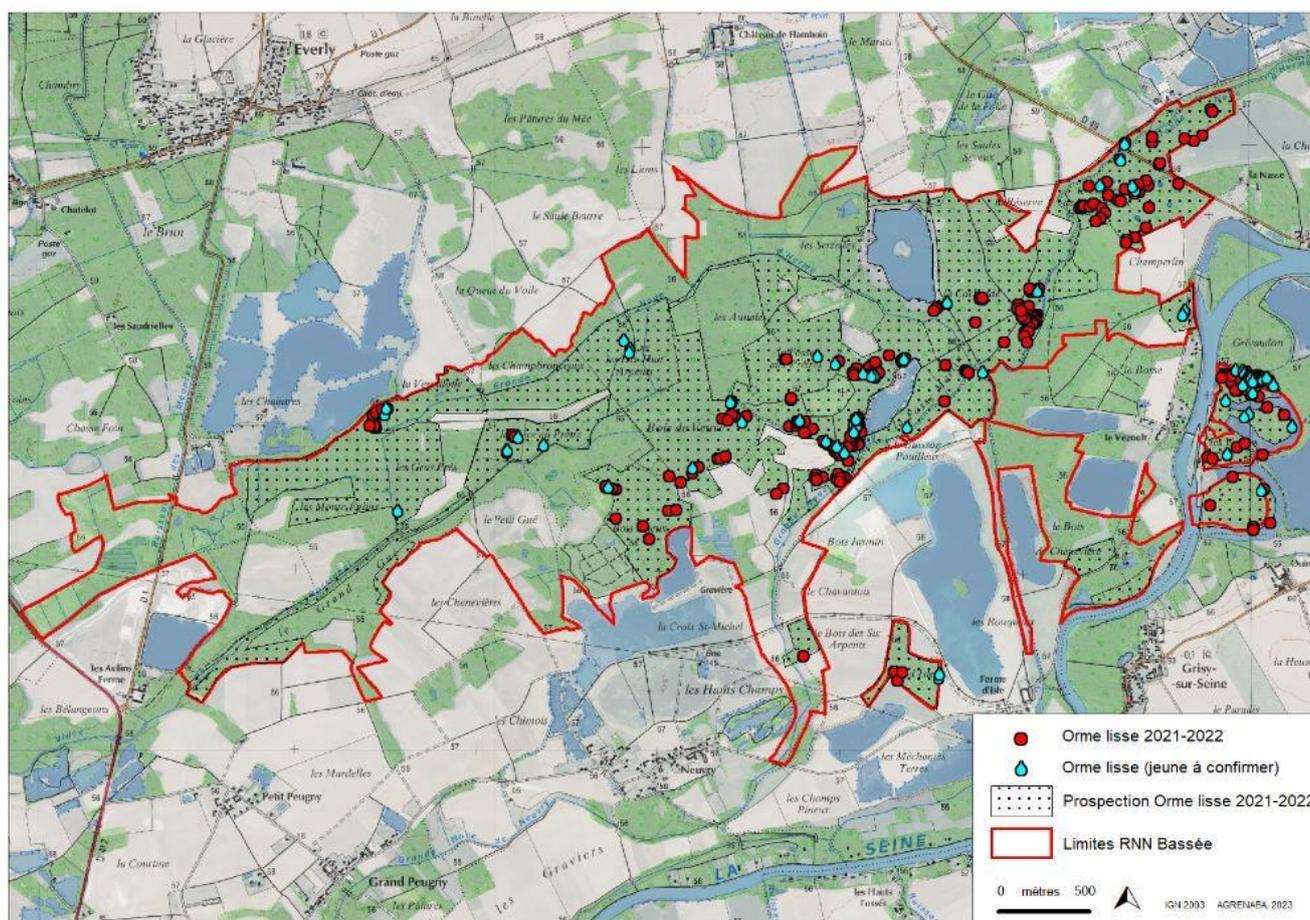
Recensement de l'Orme lisse

L'Orme lisse, *Ulmus laevis*, espèce menacée de disparition en Ile-de-France, est un arbre caractéristique des forêts alluviales dont une trentaine d'individus avaient été localisés en 2003 dans le cadre d'inventaires réalisés pour le premier plan de gestion de la réserve naturelle. Cependant, aucun recensement précis n'avait encore été mené jusqu'à présent. En 2021 et 2022, une campagne d'inventaire de l'Orme lisse dans la réserve naturelle de la Bassée a été mise en œuvre avec la prospection d'environ 400 ha de zones forestières parmi les plus « favorables » (notamment la partie Est de la réserve, soit 60% des zones boisées de la réserve). La recherche d'individus en fruits a été privilégiée car il s'agit du meilleur critère pour identifier l'espèce. Pour chaque individu, l'état sanitaire et le diamètre (à une hauteur de 1,30 m) ainsi que la localisation ont été relevés. Les individus sans fruits ont également été localisés (afin de recenser les zones de présence de régénération) mais pas de manière exhaustive pour les très jeunes individus. Ainsi, un peu plus de 300 arbres adultes (en fruits) ont été recensés en 2021-2022 (et 88 autres individus dont la majorité de jeunes arbres probablement pas encore en âge de fructifier). Les secteurs occupés par l'Orme lisse se situent principalement dans la moitié Est de la réserve naturelle. Les individus sont le plus souvent localisés par groupes dans des fossés, dépressions topographiques qui sont inondés en période hivernale surtout lors de période de crue, mais assez peu en situation de ripisylve. La taille des individus en fructification est comprise entre 7 et 110 cm de diamètre avec 40% des individus entre 11 et 20 cm de diamètre. Nous avons très peu d'individus dont le diamètre est supérieur à 60 cm, ce qui montre que la population est plutôt jeune. Plus d'une dizaine d'individus présentaient des signes de dépérissement probablement liés à la maladie de la graphiose de l'Orme et quelques arbres morts ont également été observés. Au niveau de la qualité de la prospection, il faut noter que la partie Est de la réserve a été plus précisément inventoriée que les parties plus à l'Ouest car ces dernières sont beaucoup plus difficiles à parcourir (chablis de frênes, anciennes peupleraies). De plus, les priorités de recherche ont été orientées vers les secteurs avec des données historiques d'Orme lisse. Des prospections complémentaires pourraient donc être envisagées à l'avenir.



Un des plus imposants Orme lisse de la réserve naturelle

Localisation de l'Orme lisse dans la réserve naturelle nationale de la Bassée en 2021-2022



C) Inventaires

Les oiseaux, odonates, mammifères, reptiles, amphibiens, plantes font l'objet comme tous les ans de prospections régulières afin d'assurer une veille sur la connaissance des espèces présentes dans la réserve, dont les observations les plus notables de 2022 sont indiquées dans le bilan naturaliste.

Chiroptères

Comme tous les ans, un gîte d'hibernation est suivi en janvier-février. Il s'agit d'un ancien tunnel d'alimentation en eau. En 2022, 28 individus de 4 espèces différentes ont été recensés :

- 15 individus de Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)
- 4 individus de Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*)
- 5 individus de Grand murin (*Myotis myotis* – espèce d'intérêt communautaire)
- 4 individus de Murin à moustaches/Brandt/Alcathoe (*Myotis mystacinus/brandtii/alcathoe*)

Ces chiffres varient peu d'une année sur l'autre, avec 32 individus déjà observés en 2021.



Individu de Grand Murin (Myotis myotis)



Prospection du tunnel de Gouaix en 2022

Dans le cadre des missions « Natura 2000 », d'autres prospections ont été menées :

[Veille sur le Cuivré des marais](#)

Le Cuivré des marais est une espèce de papillon liée aux zones humides et notamment les prairies. En 2019, quatre individus avaient été observés à Noyen-sur-Seine : deux individus (femelles) dans la prairie de Champblanc, et deux femelles dans la roselière du Bois de Chenevière. En 2020 et 2021, aucune observation de Cuivré des marais n'a été faite au sein de la ZSC. En 2021, aucune observation n'est à signaler dans l'ensemble de la Bassée (selon CETTIA/GeoNature).

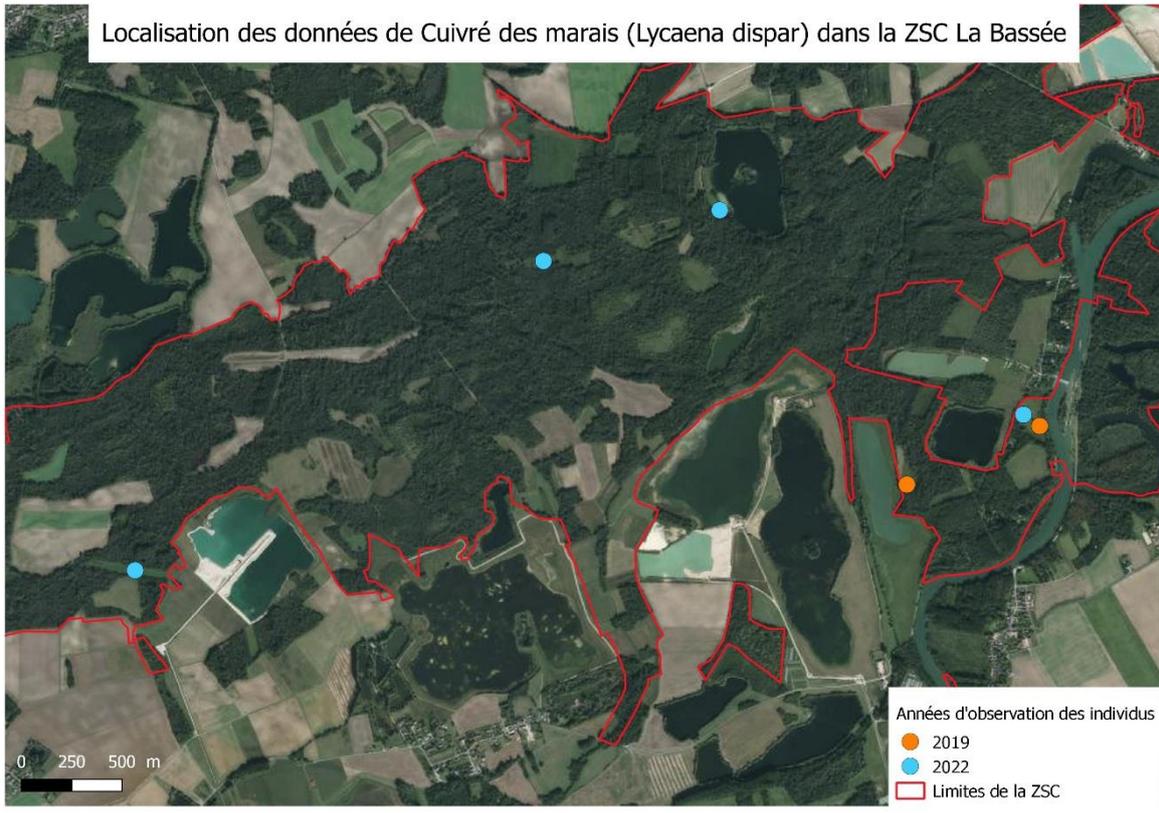


En 2022, 4 individus ont été observés dans les limites de la ZSC : un mâle dans une mégaphorbiaie située près de la « prairie à œillets », une femelle dans la prairie de Champblanc, une femelle à l'ouest du plan d'eau de la Cocharde (dans l'enclos du troupeau de moutons) et un mâle au Grand Gué (observation d'Ecosphère).

En complément de ces 4 individus, deux femelles ont été observées en août sur le secteur de Melz-sur-Seine, hors des limites de la ZSC mais à proximité immédiate.

Par ailleurs, l'Opie (Office pour les Insectes et leur Environnement) a été missionné par la DRIEAT en 2022 afin de mener une session spécifique d'inventaires sur le Cuivré des marais au sein de la Bassée, et notamment de la ZSC avec un diagnostic stationnel « effectifs et habitats de l'espèce ». Deux journées de prospection ont été effectuées en août (durant la période de vol de la deuxième génération de l'espèce) sur les secteurs identifiés comme favorables à l'espèce. Cependant, malgré ces inventaires ciblés, aucun Cuivré des marais n'a été observé par l'Opie.

Localisation des données de Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) dans la ZSC La Bassée



II. OPG07 : Faire découvrir la réserve et ses enjeux

1. CI01 : Créer un 2ème sentier

Sentier de la Cocharde

Le sentier de la Cocharde a été fréquenté par de nombreux groupes cette année, que ce soit lors d'animations scolaires ou avec le grand public. Nous avons pu y développer de nouvelles thématiques et approches afin d'utiliser au mieux ce sentier, par exemple, l'observation du sol forestier et de la faune qui l'habite ou encore la recherche d'indices de présence du muscardin.

Au niveau des aménagements, le panneau d'indication situé à la fourche sur le chemin rural qui permet d'accéder au parking a été abîmé début 2022 et n'a pas pu être remis dans l'année. En effet, il semble gêner l'agriculteur qui cultive le champ en bordure de l'emplacement du panneau, il faut donc trouver une solution convenable afin d'assurer la durabilité du panneau.

De nombreuses animations et notamment des animations du programme annuel ont eu lieu autour de la Cocharde. En effet, son format et l'accessibilité de la balade pour une demi-journée ou une journée entière se prête bien à de nombreux usages et différents rythmes de marche. Nous avons par exemple réalisé 6 animations sur 15 du programme annuel sur le sentier de la Cocharde, pour un total de 17 animations grand public sur l'année, ainsi que plus de 12 animations scolaires.



Animation scolaire sur la partie nord – thématique « petites bêtes »

Comme l'année précédente, une animation a eu lieu dans le cadre de l'appel à projets « Natur'box » porté par l'AEV, qui permet de financer des animations nature sur leurs propriétés régionales. Il s'agissait en 2022 de l'animation « balade sensorielle », en partenariat avec Christelle Delétoille, art-thérapeute locale. Elle a consisté à découvrir le site par une approche sensorielle : bain de forêt, immersion, découverte par les 5 sens, expression de ses ressentis ... Cette approche différente avait peu été pratiquée jusque-là en animation grand public au sein de la réserve, et a été appréciée des participants à l'animation.



Aménagement du sentier de randonnée n°5 bis

Dans le cadre du développement de la sensibilisation en dehors du périmètre de la réserve, une convention a été passée avec la Communauté de communes Bassée-Montois (CCBM) pour la valorisation pédagogique d'un de leurs sentiers de randonnée. Le choix s'est porté sur le sentier n°5 bis, passant à proximité de la réserve et de l'antenne de l'Office de Tourisme de Bray-sur-Seine et longeant la Seine, un sujet idéal pour des supports pédagogiques. Le sentier 5bis est par la suite devenu le sentier 5, car l'ancien n°5 n'est plus praticable en raison d'un effondrement des berges.

Le contenu de 6 bornes ludiques a été transmis à la CCBM en 2020, abordant diverses thématiques : histoire du paysage, biodiversité des noues, historique du transport autour de la Seine ... En raison de la situation sanitaire, la poursuite du dossier par la CCBM a pris un peu de retard, la conception des panneaux (graphisme et impression sur le mobilier) a donc débuté en 2021 et été finalisée au premier semestre 2022. Les panneaux ont été posés sur le sentier le 9 novembre 2022.



*Panneau n°1
après pose*

2. C102 : Aménager le sentier du Bois Prioux

Comme chaque année, le sentier du Bois Prioux a été entretenu régulièrement, que ce soit à travers les travaux de gestion faits avant sa réouverture, ou la veille et l'entretien courant effectués pendant l'année selon les besoins.

Des modifications conséquentes ont été apportées au sentier en 2022, notamment avec l'installation de deux platelages sur le parcours, en complément du pont réalisé en 2021.

Livret enfants du sentier du Bois Prioux



Le livret enfants du sentier du Bois Prioux, édité en 2021, rencontre un bon succès et est un document souvent récupéré par les visiteurs, que ce soit aux parkings des sentiers ou à la Maison de la Réserve.

Le système des crayons accrochés au niveau des indices tout au long du sentier est cependant à revoir. En effet, ces crayons ne semblent pas présenter une grande longévité à leurs emplacements (casse, usure de la mine, vol ...). Nous devons donc réfléchir à un autre moyen de laisser de quoi écrire tout au long du sentier et ce de façon plus pérenne.

Construction d'un pont avec les bénévoles

Les bénévoles ont été sollicités en 2021 pour construire un pont dans une partie de forêt alluviale du sentier, avant le passage le long de la roselière. En effet, le sentier actuel passait sur une vingtaine de mètres dans un fossé, avant de remonter par quelques marches. Cette zone étant souvent inondée durant l'hiver et parfois jusqu'au mois de mars / avril, il était nécessaire de pouvoir dévier un peu le sentier et permettre un meilleur franchissement du fossé. Un pont de 6m de long a donc été construit fin 2021 d'un bord à l'autre du fossé afin de pouvoir le traverser facilement peu importe la période. L'inauguration du pont a eu lieu quelques jours avant la réouverture du sentier au public, le dimanche 13 mars 2022 au matin. Une plaque inaugurale a été installée pour rendre hommage à l'investissement des bénévoles et des structures ayant participé à la réalisation de ce projet.

Cette inauguration a réuni 11 personnes : 6 bénévoles venus seuls ainsi que 3 familles. La présentation de l'ouvrage a été effectuée en présence de M. Petit (Président) et M. Daher (Trésorier) suivie d'un verre de l'amitié.



Inauguration du pont (à gauche) et plaque explicative posée (à droite)

Pose de platelages

Le projet de platelage au niveau de la roselière et du plan d'eau de Pro Natura a abouti en 2022. En 2021, deux passages en commission ont eu lieu (CSRPN et CDNPS) afin de nous autoriser à faire des travaux dans la réserve. La DRIEAT a ensuite fait les demandes d'autorisations de travaux aux communes et à la préfecture. En raison de la crise sanitaire, nous avons été surpris par l'augmentation du prix du bois mais également sa pénurie. Pour cela, une demande de subvention complémentaire a été faite et obtenue de la DRIEAT, mais le bois n'a été disponible qu'en 2022, d'où le report des travaux à l'automne. Le chantier de pose des platelages a donc pu débuter en novembre 2022. Il a fallu, au préalable, éclaircir la végétation aux emplacements prévus afin de pouvoir faire passer les matériels nécessaires. Le chantier s'est étalé sur une période d'un mois et n'a pas rencontré de difficulté, la période d'intervention un peu tardive a laissé quelques ornières qui devraient disparaître avec les pluies de l'hiver.



Platelages du plan d'eau de Pro Natura (à gauche) et de la roselière de Bois de Veuve (à droite)

3. CI03 : Suivre l'avancée du projet de Maison de la Nature

En 2020, la Communauté de communes Bassée-Montois (CCBM) a pu faire l'acquisition de plusieurs parcelles à Neuvry, où se situe une ancienne longère qui serait à réhabiliter. En fin d'année 2020, la CCBM a déposé une demande de subvention pour un projet d'aménagement de la maison de la Nature dans le cadre du plan de relance mis en place par l'Etat. En 2021, la CCBM a obtenu la subvention du plan de relance (400 k€) et a commencé à travailler sur le projet de réhabilitation de la longère et d'aménagement de la maison de la nature. L'AGRENABA a été associée à ce travail afin de définir ses besoins et apporter sa vision sur l'aménagement des lieux. Les réunions de travail entre les élus, le cabinet d'architecte et l'AGRENABA ont continué en 2022 afin d'aboutir normalement à un début des travaux pour 2023. Le dossier suit son cours.

4. CI04 : Poser des éco-compteurs

L'AGRENABA a installé en 2021 un éco-compteur sur ses deux sentiers pédagogiques afin de connaître la fréquentation de ces derniers.

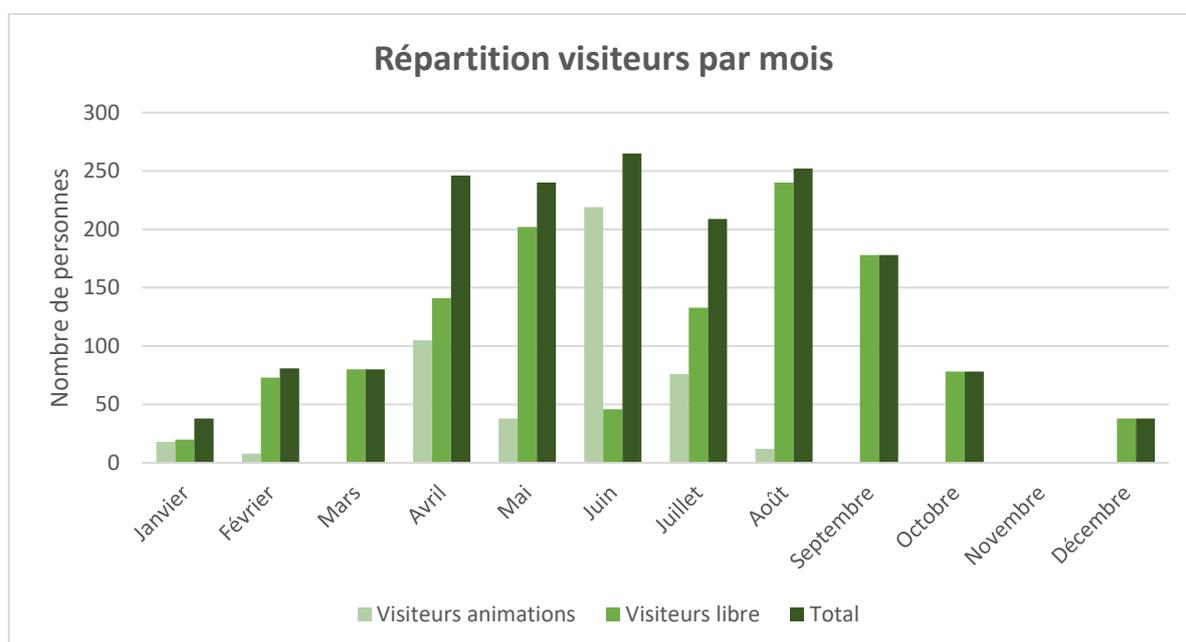
Les piles des éco-compteurs datant d'un peu plus d'un an, ces dernières ont dû être changées à la fin du mois d'octobre. L'état de décharge profonde a réinitialisé les compteurs, ce qui a induit une reprogrammation aux valeurs d'usine (type de passage, intervalle de prise, date, heure, etc). Cette manipulation compliquée nous a fait perdre les données du mois de novembre, mais le problème est à présent résolu.

Lors de l'analyse des données, plusieurs facteurs sont pris en compte. Tout d'abord, les chiffres sont comparés aux dates d'animations afin de retirer ces dernières du calcul. De plus, les données comprises entre 23h et 5h du matin ne sont pas prise en compte, car on estime que ces chiffres sont principalement dus à la faune sauvage.

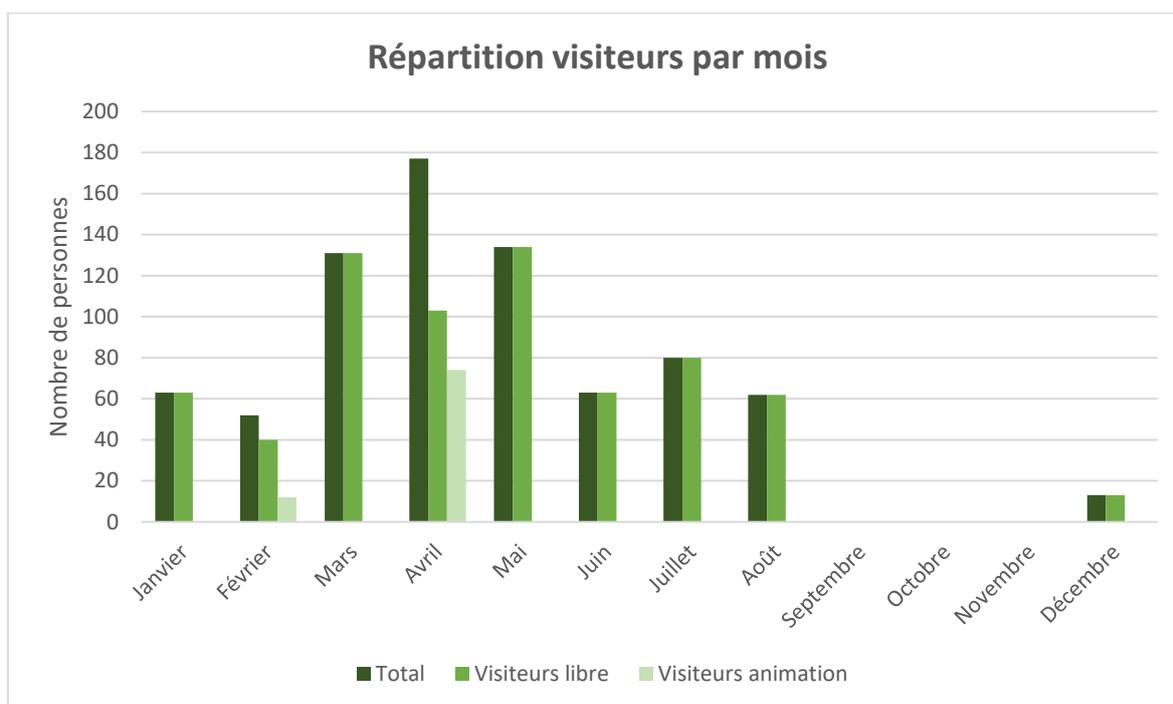
Concernant le sentier de la Cocharde, comme le montrent les graphiques suivants, le mois de juin paraît être celui ayant le plus d'affluence avec 265 visiteurs. Cependant, si l'on retire l'affluence due

aux animations, on passe à 46 personnes, et il apparait alors que le mois d'août est le plus fréquenté avec 252 visiteurs, mais surtout 240 personnes une fois l'animation grand public sortie du calcul. Le total de visiteurs cette année est de 1705 tout confondu, 1229 sans les animations. La répartition du public montre 72% de visiteurs libres et 28% de visiteurs venant pour des animations. La moyenne de visiteurs journaliers est de presque 4 personnes.

Pour ce qui est du sentier du Bois Prioux, le raisonnement pour l'analyse des données est le même. Il en ressort un mois de mai ayant le plus haut pic de visite avec 134 personnes en visite libre. Le sentier en lui-même est moins fréquenté que celui de la Cocharde, observation déjà faite en 2021. On comptabilise au total 689 personnes en visite libre et 86 en animations (l'observatoire ornithologique est régulièrement utilisé lors d'animations mais le tour complet du sentier, de par sa longueur, est moins souvent réalisé). La moyenne journalière de fréquentation de ce sentier est de 2 personnes par jours. Le ratio de visiteurs est de 89% en visite libre contre 11% en animation.



Nombre de comptages par mois sur le sentier de la Cocharde



Nombre de comptages par mois sur le sentier du Bois Prioux

5. PA01 : Organiser des animations ou évènements " grand public" et des visites guidées (payantes).

En 2022, l'AGRENABA a fêté les 20 ans de la création de la Réserve naturelle nationale de la Bassée. Pour marquer l'évènement, l'équipe a émis la volonté de mettre en place une année d'animations inédites. De nombreuses thématiques pas ou peu abordées jusqu'alors ont ainsi pu être développées en interne ou en faisant appel à des intervenants extérieurs.

Nous avons ainsi convié des personnes passionnées et passionnantes qui ont su attirer le public et répondre à leurs attentes. Nous avons également profité de cette occasion pour mettre en place de nouveaux partenariats, comme par exemple avec le service de location de VTT à assistance électrique de l'office de tourisme de Provins.



Animations VTT en partenariat avec l'OTI Provins (à gauche) et sur les araignées avec Christine Rollard du MNHN (à droite)

L'ensemble des activités et animations grand public proposées en 2022 ont permis de sensibiliser **2099 personnes**, soit 1258 personnes de plus qu'en 2021 ! Ce chiffre bien plus élevé s'explique d'une part par un contexte sanitaire plus favorable à la reprise des animations, et d'autre part par la présence d'évènements à forte participation, qui n'avaient pas ou plus lieu les années précédentes (village nature des 20 ans de la réserve, stand des réserves d'Ile-de-France au Jardin des Plantes à Paris pour la fête de la nature ...).

Dans le cadre de la découverte de la réserve naturelle, les animations grand public du programme annuel ont réuni un total de **189 participant(e)s**, venant parfois d'assez loin (Nemours, Sens, Bellot ...). Cette année, aucune animation n'a dû être annulée à cause du contexte sanitaire ou par faute de participant(e)s. L'animation de balade dans la réserve à vélo à assistance électrique est l'animation qui a rencontré le plus de succès en terme de participation puisque 16 personnes se sont jointes à l'animateur ce jour-là.

6 visites guidées ont permis de faire découvrir la réserve naturelle à **79 personnes**. 3 visites guidées étaient organisées dans le cadre de l'animation en partenariat avec le Club canoé de Marcilly-sur-Seine (visite du sentier de la Cocharde), les 3 autres étaient des visites guidées ponctuelles (visite grand public dans le cadre du Festival photo de Gurcy-le-Chatel, balade contée avec le RPE de Bray-sur-Seine et visite pédagogique à destination des enseignants du Provinois).

Dans le cadre du développement des activités de sensibilisation hors du périmètre de la réserve naturelle, diverses animations ont eu lieu. La réserve a été bien représentée lors de plusieurs évènements en Seine-et-Marne mais aussi à Paris. Dans ce contexte, ce sont **942 personnes** qui ont rencontré les agents sur notre stand. Les stands qui ont connu le plus de participants sont celui tenu au Festival Photo de Gurcy-le-Chatel en mai (**129 personnes**), les forums des associations en septembre à Bray-sur-Seine et Provins (**240 personnes**) et le stand tenu pour la fête de la nature au jardin des plantes à Paris (**330 personnes**). En effet, pour la Fête de la Nature, le Muséum d'Histoire Naturelle organise un évènement regroupant de nombreux acteurs de l'environnement sur un week-end. Le réseau des réserves d'Ile-de-France a été sollicité pour tenir un stand d'informations générales et de sensibilisation sur les réserves françaises et franciliennes. D'autres évènements sont venus s'ajouter à ces effectifs tout au long de l'année (portes ouvertes et visite de sentier pour les enseignant(e)s, Festival Ti'Gouaix, Bourse d'échanges de Blandy-les-Tours...).



Stand de l'AGRENABA au forum des associations de Provins

Les partenariats entrepris en 2021 ont perduré en 2022. Ce sont donc **4** animations qui ont été réalisées avec l'Etablissement Public Médico-Social de Provins (une dizaine de jeunes à chaque fois), **8** animations avec le Relais Petite Enfance de Bray-sur-Seine et Donnemarie-Dontilly (entre 15 et 20 participant(e)s par séance), **3** séances avec l'association du Trait d'union de Donnemarie-Dontilly (5-6 participant(e)s par séance) et **4** animations prévues dans les jardins du château de la Motte-Tilly (Aube) (entre 8 et 25 participant(e)s). Cela représente un total de **225 personnes** sensibilisées par le biais de ces partenariats et des nouveaux formats proposés.

Enfin, nous avons cette année encore proposé des animations à destination des enfants hors cadre scolaire. Ce sont ainsi **264 enfants** sensibilisés :

- 141 enfants de centres de loisirs
- 47 enfants dans le cadre des vacances apprenantes avec l'école Jehan de Brie de Bray-sur-Seine
- 16 enfants venus avec des structures d'accueil autonomes
- 33 enfants durant les animations proposées ponctuellement par la réserve et notamment le Club Nature
- 27 enfants répartis sur 4 groupes venus passer chacun une semaine d'animations lors des mini-stages d'été.

6. [PA02 : Organiser des animations scolaires](#)

En 2022, les animations scolaires ont permis de sensibiliser un total de **2148 enfants**. Ce sont 552 de plus qu'en 2021 (1596 enfants), soit une augmentation de plus de 34% des élèves sensibilisés ! Ces chiffres dépassent également les effectifs atteints en 2019, avant la crise sanitaire (1974 enfants).

Les interventions en milieu scolaire représentent une quantité d'établissements, de classes et d'élèves en classe similaire voire légèrement en baisse par rapport à 2021 pour un total de **1295 enfants** (1421 en 2021). Ces effectifs sont répartis entre 54 classes (59 en 2021) qui ont accueilli nos animations au cours de 81 interventions (110 en 2021).

Concernant les 7 communes de la réserve, cette année a été à nouveau marquée par une baisse de réservations d'animations de la part de ces écoles. En effet, nous sommes intervenus auprès de 5 classes de 3 établissements différents pour un total de **133 élèves** (contre 301 en 2021). Ces animations ont consisté en plusieurs projets pédagogiques tels que le jardin potager ou l'arbre au fil des saisons, et incluent l'ATE d'Everly (présentée au point II-10 de l'OLT4).



Animation « potager » à Jaulnes

En dehors des 7 communes, nous avons réalisé des animations auprès de 48 classes, soit 21 écoles différentes et **1162 élèves**.

Il s'agit d'écoles habituées à nos prestations telles que Balloy, Coutençon ou encore les écoles de Provins, mais également d'écoles nouvelles ou avec lesquelles nous avons peu travaillé, comme Villeneuve-les-Bordes, Lizines, Chenoise, des écoles de Montereau-Fault-Yonne ou encore de Nogent-sur-Seine. De nombreuses animations ont eu lieu avec ces établissements scolaires, pour tous les niveaux, que ce soit dans ou autour des établissements scolaires ou encore sur la réserve naturelle (sentiers de découvertes et mares pédagogiques). Diverses thématiques ont pu être abordées : jardin potager, les mal-aimés, les chauves-souris, découverte générale de la réserve naturelle à travers l'un des sentiers, les insectes, les rapaces nocturnes, les oiseaux, la vie de la mare, etc.

Les niveaux des classes sensibilisées se répartissent ainsi :

Niveau	Nombre de classes
Maternelles	14
Primaires	32
Collèges	6
Lycée	1
Etudiants	1
Total :	54

En complément de nos interventions en milieu scolaire, les animateurs de l'AGRENABA ont participé à divers événements pédagogiques.

Nous avons ainsi pris part aux animations proposées à l'Abbaye de Preuilley comme chaque année (**80 enfants** sensibilisés en 2022). La semaine d'Education à la Nature proposée par la fédération de Chasse 77 à Bréau nous a permis de rencontrer **278 enfants** d'écoles avec lesquelles nous n'avons pas l'habitude de travailler. De plus, en 2022 nous sommes également intervenus dans le cadre du Service National Universel (SNU) auprès de **346 jeunes** autour de thématiques variées en lien avec les Zones humides. Le Forum biodiversité de Provins ayant bien eu lieu en 2022 (après un report en 2021), nous y avons également proposé un stand accessible en autonomie ainsi qu'une activité autour de l'aménagement d'une zone humide pour quelques classes et un total de **149 élèves** sensibilisés.



Animations à l'Abbaye de Preuilley (à gauche), pour la semaine EEDD de la FDC77 (au centre) et avec le SNU (à droite)

En 2021, lors de l'édition de nos nouveaux catalogues d'animation, nous avons réfléchi à proposer de nouvelles thématiques. Toutes ces thématiques n'ont pas encore trouvé leur public mais l'une d'entre elles a rencontré un certain succès, il s'agit de celle des « Mal-aimés ». Ce thème, introduit par la Fédération pour Connaître et Protéger la Nature (FCPN) en 2021 a intéressé plusieurs classes et nous avons également axé nos animations de la semaine de l'Education à l'Environnement de la FDC77 sur ces « Mal-aimés ». L'animation consiste à relever les idées reçues du public sur des plantes ou animaux à mauvaise réputation pour les présenter sous un autre angle tout en déconstruisant ensemble les « à priori » parfois erronés concernant ces êtres vivants.

7. CC01 : Rédiger et faire publier des articles

Site internet

La réserve a mis en ligne 11 actualités sur son site internet, soit 3 de plus qu'en 2021. La fréquentation du site est en baisse cette année, avec 3631 visiteurs contre 4258 en 2021. 64% des visiteurs sont nouveaux sur le site, un chiffre similaire aux années précédentes.

Il est nécessaire de publier souvent des articles pour faire vivre le site, et actualiser régulièrement l'ensemble des pages pour attiser la curiosité des visiteurs.

Presse et radio

Nos activités sont relayées au niveau local dans la presse (journal La République) et à la radio (Oxygène). Dans La République, 12 articles ont été publiés en 2022 à propos des animations organisées par la réserve naturelle ou concernant des événements auxquels l'AGRENABA participe (Festival photo de Gurcy-le-Chatel ou Forum Biodiversité de Provins par exemple). Plusieurs articles ont concerné spécifiquement l'évènement organisé pour nos 20 ans cette année.

Un article présentant la réserve naturelle et sa biodiversité a été publié dans Télérama Sortir en juillet. Sur Oxygène, nos animations et actualités sont relayées depuis juillet 2021 à l'échelle du territoire.

Gazouillis de la réserve



Comme chaque année, les articles pour les bulletins communaux ont été envoyés aux 7 communes de la réserve. Les **gazouillis hivernaux** de la réserve ont bénéficié d'une nouvelle mise en page en 2021 et les contenus sont rédigés par toute l'équipe. En plus des actualités de la seconde moitié de 2022, ils regroupaient certaines annonces telles que l'arrivée de deux nouveaux salariés remplaçant ceux qui sont partis au premier semestre.

Réseaux sociaux

En 2022, on remarque une hausse conséquente du nombre de personnes abonnées à la page Facebook de la réserve : 2123 abonnés contre 1740 en 2021. Parmi les publications plébiscitées par les utilisateurs de Facebook en 2022, on retrouve la publication du programme d'animations annuel, les annonces d'activités (animations grand public, scolaires, enfants hors temps scolaires, ateliers des vacances scolaires ...), les tournages vidéos (à l'occasion de la JMZH ou encore la nouvelle vidéo de présentation de la réserve), la présentation de suivis scientifiques (chauves-souris en hibernation, amphibiens, characées sur le plan d'eau de la Cocharde ...), les offres de stage et recrutements, les publications liées à l'évènement des 20 ans ou encore la sortie de nouveaux supports de communication (les catalogues scolaires et centres de loisirs par exemple).

Début 2022, un « défi 0 déchet » a été lancé, avec 10 challenges zéro déchet publiés pendant 10 semaines sur nos réseaux sociaux.

La page de la réserve est alimentée une à deux fois par semaine (mercredi à minima, dimanche en plus en cas de 2^{nde} publication) et de nombreux visuels ont été créés. Cette régularité améliore notre

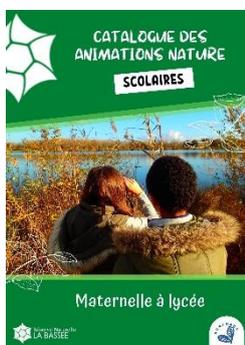
visibilité et participe à attirer de nouvelles personnes sur la page, tout en maintenant l'intérêt et le lien avec les personnes déjà abonnées.

La page Instagram, créée fin 2021, a commencé à être alimentée dès début 2022. L'utilisation de ce réseau social permet de toucher un public plus large et une autre tranche d'âge.

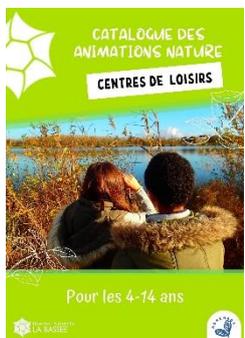
La création de la page Instagram a également nécessité un nouvel outil : Linktree, qui regroupe nos liens sur une page dédiée et offre aux utilisateurs d'Instagram un accès direct à nos contenus et réseaux (Facebook, site internet, programmes et catalogues). Ce Linktree est alimenté et mis à jour régulièrement. 86 posts ont été publiés sur la page Instagram en 2022, qui compte actuellement 190 abonnés. Des « stories » (publication éphémère de photos ou vidéos, qui disparaissent au bout de 24h) sont aussi publiées régulièrement et partagées également dans les stories Facebook.

8. CC02 : Développer de nouveaux outils de découverte et de communication

De nouveaux catalogues des animations destinés aux centres de loisirs et aux scolaires



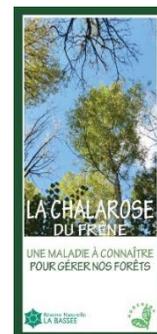
Suite à une première version conçue en 2018, une refonte des catalogues d'animations scolaires a été effectuée en 2021, finalisée début 2022. Les trois catalogues et flyers (maternelle, cycles 2 & 3, collège) ont été fusionnés en un seul catalogue qui réunit tous les niveaux, avec un tableau récapitulatif permettant de savoir à quel niveau conviendrait l'animation choisie, la création de pages projets et un design entièrement revu. Ce catalogue, plus adapté à nos besoins et à ceux des équipes scolaires, a été imprimé début 2022 et diffusé toute l'année à travers nos réseaux (newsletter, diffusion aux établissements scolaires, réseaux sociaux, stands, échanges avec les enseignants ...).



Un second catalogue a vu le jour, celui-ci dédié aux **centres de loisirs (CLSH)**. En effet, les CLSH recevaient les catalogues scolaires lors du démarchage ou sur demande. Cependant, ces animations restent pédagogiques et ne sont pas toujours adaptées à un public de centre de loisirs. Le pôle communication et animation a donc mis en place une offre particulière, avec des contenus plus ludiques, axés sur la création, l'aventure... dans un catalogue coloré et attractif. Ce catalogue a aussi été imprimé début 2022 et diffusé tout au long de l'année via les canaux similaires au catalogue scolaire.

Livret informatif sur la gestion de la Chalarose en Bassée

L'AGRENABA a rédigé un livret informatif à destination des propriétaires et des exploitants forestiers en Bassée sur la Chalarose, une maladie décimant les frênes. Il explique la gestion la plus favorable à la dynamique naturelle des boisements, et propose une liste des essences conseillées à planter en remplacement des frênaies malades en cas de coupe. Ce livret devait être imprimé en 2022, mais après réflexion il est plus adapté d'effectuer une distribution dématérialisée aux propriétaires dans le besoin. Cette diffusion sera faite au fur et à mesure des demandes, par ailleurs le flyer sera disponible sur notre site internet et accessible à tous. Une communication grand public est prévue afin d'en faire la promotion.



Affiches et flyers



Plusieurs affiches et flyers sont réalisés en interne pendant l'année.

Comme tous les ans, le programme d'animations a été converti en **affiche** afin de faciliter la communication du programme dans les commerces.

Des affiches ont été créées spécifiquement pour certaines animations dans le but de les faire connaître au plus grand nombre.

Cela a par exemple été le cas pour les sorties « canoé » et pour les animations prévues dans les jardins du Château de la Motte-Tilly. Divers supports ont été créés spécifiquement pour les 20 ans de la réserve et l'évènement des 10 et 11 septembre (cf. point II-10 de l'OLT4).



9. CC03 : Actualiser le plan de communication

Le *plan de communication et d'animation 2021-2023* prévoit de nombreuses actions, réparties en **3 objectifs stratégiques** :

- 1/ faire découvrir la biodiversité de la réserve naturelle et du territoire de la Bassée et du Montois, ainsi que ses enjeux
- 2/ assurer la visibilité de la réserve naturelle de la Bassée auprès de tous les publics
- 3/ améliorer l'ancrage territorial de la réserve naturelle

Ces objectifs stratégiques sont eux-mêmes déclinés en objectifs opérationnels pour lesquels sont prévus plusieurs opérations (actions), avec pour chacune d'elle un résultat attendu.

10. CC04 : Mettre en œuvre des actions listées dans le plan de communication

NB : certaines opérations figurant dans le plan de communication figurent par ailleurs dans le plan de gestion, elles ont donc déjà été évoquées dans le présent rapport, ici ne sont présentées que les actions qui dépendent uniquement du plan de communication.

a) Objectif n°1 : faire découvrir la biodiversité de la réserve naturelle et du territoire de la Bassée et du Montois, ainsi que ses enjeux

- *Développer des outils pédagogiques : maquette rivière*

A la suite de la création de la « maquette rivière » en 2021, nous avons consacré du temps à réfléchir à la façon de l'utiliser et de la présenter au cours de nos animations. Ayant reçu plusieurs sollicitations, notamment pour des animations en intérieur avec le Service National Universel (lycéens), nous avons tenté de développer un jeu en 2 étapes.

La maquette a été retranscrite sous forme de carte sur laquelle des habitats écologiques et des espèces animales ou végétales ont été représentés de façon la plus logique possible. Les divers éléments que nous pouvons ajouter à la maquette ont également été retranscrits en éléments « plats » positionnables sur la carte. Le but premier est donc de développer au maximum le territoire représenté tout en impactant le moins possible les milieux et les espèces. Les aménagements positionnés théoriquement sur la carte sont par la suite testés directement sur la maquette afin de vérifier leur faisabilité. Une volonté de développer la difficulté du jeu avec des niveaux de protection diversifiés a été testée puis mise de côté. Sa conception devra faire l'objet d'une réflexion ultérieure. Ce jeu a donc été essayé auprès de jeunes en SNU et d'enfants en primaire à l'occasion d'atelier de moins d'1h. Il mérite d'être encore réfléchi et adapté mais il a globalement bien fonctionné et les participant(e)s ont apprécié pouvoir observer leurs décisions d'aménagements prendre vie sur la maquette en fonction de leurs choix.

Ce jeu pourra ainsi être inclus dans la mallette zone humide encore en réflexion de conception. De plus, les supports représentant les milieux et les espèces correspondantes ne nécessitent pas d'être créés. En effet, nous avons utilisé le plateau et les cartes disponibles dans les autres jeux de société conçus par la réserve (Jeu Réserve en herbe).

● *Evaluer la satisfaction des enseignants : questionnaire de satisfaction*

2022 a été l'occasion de mettre en place les nouveaux questionnaires de satisfaction en ligne avec un système de notation de 0 à 5 (0 : à revoir, 5 : super) facilement analysable au niveau de la satisfaction du public, qu'il soit scolaire ou grand public.

Concernant les animations scolaires, nous avons reçu assez peu de retours de questionnaires de la part des enseignant(e)s. Sur les deux semestres de 2022, seulement 15 enseignant(e)s ont répondu à notre questionnaire. Cependant, les avis laissés sont très positifs et nous permettent d'évaluer leur satisfaction comme très bonne. En effet, selon les personnes ayant répondu au questionnaire, ***l'atteinte des objectifs initialement fixés, la diversité des approches pédagogiques et l'apprentissage des élèves lors de l'animation*** sont respectivement évalués avec une note de **4,8/5 – 4,7/5 et 4,3/5**. De plus, toutes et tous sont satisfaits de la durée de l'animation et de l'adaptation de l'animateur lors des activités.

Ces notations sont très encourageantes et leur lisibilité sous forme de note semble mieux correspondre à l'usage que nous souhaitons faire de ces évaluations pour la communication.

● *Evaluer la satisfaction des visiteurs : questionnaire de satisfaction*

Dans la même optique que pour les publics scolaires, un questionnaire de satisfaction est transmis à chaque participant à la fin des animations grand public. Pour analyser les résultats, le même système de notation de 0 à 5 a été mis en place. L'analyse du **questionnaire de satisfaction grand public 2022** porte sur les 50 animations qui ont eu lieu dans l'année et pour lesquelles les questionnaires ont été envoyés (nous n'envoyons pas de questionnaires de satisfaction lors de la tenue de stands ou de forums).

Ces animations représentent un nombre de **670** personnes sensibilisées qui, dans l'ensemble et selon les retours ont été très satisfaites des moments passés avec les agents de la réserve. Nous avons reçu 89 retours sur ces animations, chiffres comprenant des groupes et familles ayant aussi choisi de ne renvoyer qu'un seul formulaire valable pour plusieurs personnes. Les critères d'animations évalués ont reçu les notes suivantes selon les questions posées :

- L'animation a-t-elle répondu à vos attentes ? – **Note : 4.75/5**
- La durée de l'animation était-elle adaptée ? – **Note : 4.62/5**
- L'animateur/trice a-t-il bien su capter votre attention ? - **Note : 4.77/5**
- L'animateur/trice a-t-il bien su s'adapter à votre niveau sur le sujet ? – **Note : 4.79/5**
- La diversité des approches pédagogiques utilisées vous a-t-elle satisfait ? - **Note : 4.72/5**

Le document représentant l'analyse des questionnaires de satisfaction des animations *grand public* se trouve également en annexe 3.

b) Objectif n°2 : assurer la visibilité de la réserve naturelle auprès de tous les publics

● *Décembre 2021, la première newsletter de la réserve*

Objectif important du plan de communication et d'animation 2021-2023, la newsletter de la réserve naturelle a été créée fin 2021, avec le 1^{er} envoi en décembre 2021 (retour sur le mois de novembre) à 30 inscrits.

Depuis janvier 2022, elle est ainsi envoyée mensuellement à nos abonnés. Chaque début de mois, la newsletter revient sur les actions marquantes du mois précédent pour les pôles gestion/suivis et animation/communication, avec en complément une « photo du mois » et l'agenda des animations à venir pour le mois suivant. Notre newsletter compte **131** abonnés au 31 décembre 2022, et le taux d'ouverture pour chaque envoi est en moyenne de 65%.

L'abonnement à la newsletter se fait depuis le site internet, via un encart créé spécifiquement pour cela fin 2021. L'ajout d'adresses mails peut aussi se faire manuellement par la personne responsable, directement depuis le site de Mailjet.

● *Diffuser nos outils de communication*

Chaque début d'année, une **tournée de distribution** conséquente est organisée afin de diffuser notre programme d'animation annuel (version papier) sur le territoire : mairies et commerces des 7 communes de la réserve, mairies et commerces de la CCBM, du nord de l'Yonne, Provinois, Nogentais et Offices du Tourisme. Cette tournée est aussi l'occasion de distribuer, lorsque c'est nécessaire, les autres outils de communication (plaquettes) dont dispose l'AGRENABA.

Par ailleurs, le programme d'animation annuel est diffusé à nos partenaires et autres acteurs locaux par mail. Il est également déposé sur notre site internet au format PDF afin d'être accessible par tous.

L'ensemble des documents de communication de l'AGRENABA sont disponibles dans les boîtes situées aux parkings des sentiers, à la maison de la Réserve à Gouaix et dans les Offices du tourisme locaux.

- *Mettre en place une signalétique routière autour de la réserve naturelle*



De nouveaux panneaux de signalétique routière ont été installés en même temps que l'harmonisation générale de la signalétique de la réserve. Il ne manquait plus qu'un ensemble, au niveau de l'entrée du village du Port Montain, au croisement avec la route menant au Vezoult et ce dernier a été installé en 2022.

Le projet de pose de panneaux d'entrée de villages de la réserve naturelle de la Bassée est actuellement en suspens. Nous attendons le nouveau schéma directeur de signalétique du département afin de savoir si ce projet pourra être pris en charge par ce dernier.

- *Créer des parcours de randonnée dans la réserve*

Suite à l'obtention de l'agrément Service Civique, ce projet d'étude et de création de parcours thématiques sur le territoire de la Bassée devait commencer en 2021 par le recrutement d'un volontaire. Cependant, nous avons eu beaucoup de difficultés à recruter quelqu'un pour des raisons qui nous sont totalement inconnues. Nous avons eu très peu de candidatures sur 3 sessions et la personne qui avait été sélectionnée a finalement décliné. Nous avons retravaillé la mission affectée à l'agrément au service civique afin de répondre à deux besoins et déposé la demande d'avenant à l'agrément en février 2022 : les parcours thématiques et le protocole PSDRF. La signature de l'avenant a pris beaucoup de temps pour des raisons indépendantes de notre volonté, mais nous l'avons finalement obtenu en décembre 2022. Nous pourrions donc démarrer la mission dès le début 2023 avec le recrutement d'une voire deux personnes si les profils correspondent.

c) Objectif n°3 : améliorer l'ancrage territorial de la réserve naturelle

- *Assurer la pérennité des projets « gagnants-gagnants » existants*

Projet « gagnant-gagnant » : Aménagement de la mare communale de Petit-Peugny à Mouy-sur-Seine (hors réserve)

Cette mare a été restaurée entre 2015 et 2018. En septembre 2021, la commune a réalisé le broyage de la partie herbacée et deux agents de l'AGRENABA ont ensuite ramassé la matière broyée.

Un entretien courant est effectué sur les pourtour de la mare. Les gazons sont entretenus par la commune tandis que les berges sont en fauche tardive avec export par les agents de la réserve. En 2022, cet entretien a été effectué courant octobre.

Projet « gagnant-gagnant » : Aménagement de la mare communale de Neuvry à Jaulnes (hors réserve)

L'entretien du pourtour de la mare a été effectué par la commune. Dans le cadre d'un chantier grand public, la mare a été entretenue en octobre 2022. Une partie des saules a été mise en têtard, les berges ont été débroussaillées et la matière exportée en lisière de site. Pour ce qui est de la végétation au milieu de la mare, une fauche avec export d'une partie des roseaux a été réalisée en interne. Certaines

parties de berges ont été volontairement fauchées de manière intensive afin de dégager de potentielles stations à Butome en ombelle (*Butomus umbellatus*) et Berle à larges feuilles (*Sium latifolium*).



Chantier d'automne grand public à Neuvry en novembre 2022

Projet « gagnant-gagnant » : Aménagement de la mare communale du Port Montain à Noyen-sur-Seine (hors réserve)

Plusieurs réunions ont eu lieu afin d'avancer sur la création des panneaux de sensibilisation. Le conseil municipal des jeunes (CMJ) a également rencontré M. Sébastien Koval, qui s'occupera de la réalisation graphique des panneaux. Une première version du graphisme des cinq bornes, du panneau de présentation du site ainsi que de la table d'orientation a été réalisée et celui-ci sera finalisé par Sébastien Koval pour être mis en place au printemps 2023.



Les gîtes pour la faune ont été construits et installés sur site. Une haie a été plantée et entretenue en septembre avec l'aide du CMJ de Noyen.

Les travaux de curage qui avait été tentés en 2021 par A2C (carriers) n'ayant pas fonctionné, l'entreprise a proposé de tester une vidange de la mare, via un busage vers la zone humide qui avait été agrandie, pour essayer de faire diminuer les niveaux d'eau et de sécher au mieux le fond pour pouvoir le curer courant 2023.



Il est probable que le niveau de la mare soit lié à celui de la Seine, auquel cas il faudra envisager une autre solution. Les devis pour le reste des aménagements ont été mis à jour (pontons et bancs), leur pose se fera dans le courant de l'année 2023

Projet « gagnant-gagnant » : Aménagement d'un espace communal à Gouaix (hors réserve)

L'AGRENABA a été sollicité en 2020 par M. le Maire pour concevoir un projet d'aménagement de l'espace situé autour du gymnase intercommunal du stade et de la déchetterie. Plusieurs propositions d'aménagements ont été formulées à la mairie : zones de fauche tardive, gestion différenciée sur le site, espaces pédagogiques (initiatives reproductibles dans les jardins particuliers), création d'un verger, implantation de haies, installation de panneaux pédagogiques ... Le dossier (rédigé par une stagiaire) et le budget ont été présentés au conseil municipal début 2021, afin qu'ils valident sa réalisation. Suite au passage en commission départementale, le projet a été validé par le Département et l'attribution d'une subvention a été validée en juin 2021, dans le cadre du PDIPR.

Les premiers travaux étaient censés débuter sur le site à l'automne 2021 mais en raison de dégradations volontaires ayant eu lieu aux abords immédiats, la municipalité a d'abord repoussé sa réalisation, avant d'abandonner finalement le projet en 2022, celui-ci n'étant pas prioritaire pour la commune sur le plan financier.

Projet « gagnant-gagnant » : Aire terrestre éducative à Everly (hors réserve)

L'école d'Everly, la commune et l'AGRENABA ont initié depuis le début de l'année scolaire 2018 une « Aire Terrestre Éducative » (ATE). Ce projet consiste à inclure les enfants dans une démarche de gestion environnementale sur un site mis à disposition par la commune, en l'occurrence l'espace du miroir à Everly, avec 3 objectifs : développer l'éco-citoyenneté des élèves à travers une démarche participative, établir un état des lieux écologique d'un site communal, et propositions d'actions en faveur de la biodiversité. A partir des observations et des enjeux constatés sur le site, les élèves proposent de mettre en place des actions destinées à favoriser la biodiversité. A la suite de l'état des lieux du site et de l'appropriation et la compréhension qu'ils en ont, les enfants mettent en évidence des enjeux. Ces enjeux leur permettent de choisir les actions à mettre en œuvre durant l'année scolaire. Une fois les actions choisies, elles sont présentées au conseil élargi en présence des élus municipaux et du conseiller pédagogique de l'éducation nationale (et éventuellement d'autres acteurs) pour être discutées et validées.

Sur l'année scolaire 2021-2022, 3 séances ont eu lieu en 2022 : le conseil élargi en février, une séance de découverte des chants d'oiseaux en avril, ainsi qu'un ramassage de déchets participatif en mai, pour la Fête de la Nature.



Ramassage de déchets sur le site en mai 2022



Conseil élargi en décembre 2022

En septembre 2022 a débuté la 5^{ème} année du projet, qui s'écoulera sur toute l'année scolaire 2022-2023 et sera la dernière année d'ATE. 2 séances ont eu lieu en novembre et décembre 2022, pour décider des actions à mener et effectuer le conseil élargi.

Plusieurs actions ont été choisies pour cette année :

- Réaliser 3 panneaux de présentation à installer sur le site
- Découvrir les poissons dans la noue et le bassin (animation prévue en partenariat avec la Fédération de Pêche 77)
- Inventorier les plantes présentes sur le site et découvrir leurs usages
- Organisation une journée festive de clôture/restitution du projet (prévue pour juin)

L'ATE d'Everly a été valorisée dans La République par un article paru le 6 juin 2022, intitulé « les écoliers ont ramassé les déchets » suite au ramassage participatif de mai.

L'AGRENABA participe depuis le début au réseau ATE avec l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) dans le cadre de l'animation nationale. Les référents de l'OFB organisent régulièrement des temps d'échanges et ateliers en visio. De même, l'animatrice référente s'investit dans le groupe de travail ATE du réseau RNF, avec d'autres réserves naturelles porteuses d'aires terrestres.

En partenariat avec Aline Bohly, chargée de mission à la DSDEN et l'Académie de Créteil, un séminaire a été organisé à Everly en juin 2022 afin de présenter le concept d'ATE aux enseignants volontaires. Ce séminaire a réuni une quarantaine de participants à la salle polyvalente d'Everly, qui se sont ensuite rendus sur l'espace du Miroir pour découvrir les panneaux de présentation du projet, réalisés par les enfants précédemment.

Le temps d'échange en salle a permis de présenter les actions de l'Académie, de l'OFB dans le cadre de l'animation des ATE dans la région, de découvrir le dispositif ATE et de présenter un retour d'expérience via le témoignage de l'AGRENABA et des enseignants d'Everly.



Temps d'échange en intérieur puis visite du site de l'ATE

Enfin, l'AGRENABA a sollicité une subvention de l'OFB en septembre 2022 pour l'animation de l'Aire Terrestre Educative sur l'année scolaire, dans le cadre d'un appel à projets lancé pour la première fois par l'OFB. La subvention, de 1600€, a été obtenue à l'automne.

● *Développer des projets sous forme de prestation*

Mare communale de Beauchery-Saint-Martin près de Provins

La commune de Beauchery-Saint-Martin a sollicité en 2021 la participation de l'équipe de l'AGRENABA dans une volonté d'aménagement écologique de la mare communale. En effet, ce lieu excentré du village jouit d'un contexte très intéressant pour sensibiliser le public à la nature et la commune. La commune a pour objectif de développer cet aspect du site. Jusqu'à présent quasiment exclusivement utilisé par les pêcheurs, la municipalité a pour volonté d'encourager la venue d'autres publics pour transformer le site en un lieu intergénérationnel et familial. Nous avons donc été consultés en vue d'un potentiel futur partenariat dans l'accompagnement à l'aménagement écologique du site et dans le développement d'animations nature sur diverses thématiques (flore, petites bêtes de l'eau, oiseaux, ...). L'AGRENABA a rédigé un dossier avec des propositions d'aménagement et un budget associé, mais n'a pas eu de retour de la mairie en 2022, les premiers aménagements étant toujours en cours.

Suivi de la carrière de Mouy-sur-Seine

L'AGRENABA réalise un suivi naturaliste pour le compte de l'association ROSELIERE dans le périmètre d'exploitation de la carrière située en périphérie de la réserve naturelle, au lieu-dit les Chenevières sur la commune de Mouy-sur-Seine. Plusieurs inventaires sont effectués au cours de l'année afin de recenser oiseaux, amphibiens et chiroptères.

● *Organiser les 20 ans de la Réserve*

2022 était l'année des 20 ans de la réserve naturelle nationale de la Bassée ! Pour marquer cet anniversaire, un week-end évènement a eu lieu les 10 et 11 septembre 2022.

L'évènement des 20 ans de la réserve a consisté en un « village nature » à la ferme communale de Mouy-sur-Seine. Celui-ci a réuni nos partenaires, des associations, des élu·e·s du territoire et le grand public.

Près de 400 personnes se sont rendues à la ferme communale de Mouy-sur-Seine pour fêter le 20ème anniversaire de la Réserve naturelle de la Bassée les 10 et 11 septembre ! Elles ont été accueillies au sein du village nature par les stands de l'ANVL, l'ANN, Pie Verte Bio 77, du PIREN-Seine, SEME, la Fédération de pêche de Seine-et-Marne et bien d'autres partenaires et associations naturalistes ou de protection de la nature. La réserve naturelle et les autres exposants ont proposé de nombreux ateliers et jeux qui ont eu beaucoup de succès, notamment auprès des familles. Ces dernières ont ainsi exploré le monde des rapaces nocturnes (dissection de pelotes de réjection, observation et jeux avec des plumes...), des mammifères (identification de traces, jeu sur leur lieu de vie...), des poissons et des plantes avec de jolies créations confectionnées par les enfants. Chaque association et structure a ainsi pu sensibiliser le public tout en faisant découvrir ses missions et activités au plus grand nombre.

Des expositions pour changer de regard

Les expositions de trois photographes (Nadine Villiers, Francis Garnier et Alain Souchet) ont permis au public de poser un nouveau regard sur les espèces de la Bassée en offrant des points de vue privilégiés sur les rapaces, les mammifères... mais aussi sur les paysages de la vallée, notamment ceux du Bois Prioux, éclairés par le soleil couchant ou sous les brumes de l'aube. Dans le bâtiment

de ferme, des panneaux dévoilaient des informations sur les espèces de la réserve, sa gestion, l'histoire de la Bassée... pour que le public se familiarise avec cet espace préservé de 854 hectares.

Des retours positifs

Les visites guidées organisées par l'AGRENABA ont également été plébiscitées et se sont rapidement remplies. Leurs participants ont emprunté le chemin de la Cocharde ou du Bois Prieux avec les animateurs de la réserve pour en apprendre plus sur la faune, la flore, la gestion des milieux. Les retours ont été positifs et les visiteurs avaient très envie de retourner sur les sentiers de la réserve ! De leur côté, les conférences ont rassemblé le public pour parler et débattre du futur de la ressource en eau (Arceau IDF), de la pollution lumineuse (ANVL) et de la gestion de la réserve de la Bassée (AGRENABA).



Conférence d'Arceau-IdF

Une restauration diversifiée et gourmande

Entre deux activités, une petite faim guidait le public vers le foodtruck et le stand de nourriture. “Les Saveurs de Kate” nous a régalié de pâtisseries faites maison, cookies et de sandwiches, tandis que la “Cuisine du coin” nous concoctait des plats réalisés avec des produits locaux et des sablés gourmands.

Ensemble pour les 20 ans de la réserve

Le samedi soir, les élus du territoire sont allés à la rencontre des partenaires sur leur stand avant de se rassembler pour le discours de M. le Préfet de Seine-et-Marne, M. le Président de la Communauté de communes de la Bassée-Montois, Mme la Vice-présidente en charge de l'environnement au département de Seine-et-Marne, Mme la Conseillère départementale du canton de Provins et M. le Président de l'AGRENABA. Les anciens et les nouveaux salariés étaient également réunis pour l'occasion et tous ont pu partager des moments conviviaux en faisant connaissance, en évoquant le passé de la réserve... C'est lors de cette soirée festive que la nouvelle vidéo de présentation de la réserve, créée par Claire Jarlan, a été révélée et visionnée pour la première fois par le public, avant de paraître sur les réseaux les jours suivants. La soirée s'est clôturée par un cocktail dînatoire dans une ambiance joyeuse.



Visite inaugurale du village nature

Afin d'organiser cet événement, de nombreuses réunions ont été organisées en interne en 2022. Un gros travail de communication a été effectué bien en amont de l'évènement, dès le début de l'année : logo créé spécifiquement pour les 20 ans, affiches, flyers, publications sur les réseaux sociaux et le

site internet, articles dans la presse et à la radio, bâches (mises en place la semaine avant l'évènement), panneaux d'affichage, fléchage de l'évènement le jour J.



Village nature des 20 ans de la réserve

● *Reconnaissance des acteurs de l'éducation*

Dans le cadre de la reconnaissance de nos activités de sensibilisation à l'environnement auprès des scolaires, l'Education Nationale a été sollicitée afin d'obtenir son agrément. Suite à la rédaction d'un pré-dossier fin 2021, le dossier complet de demande d'agrément a été rédigé puis déposé en juillet 2022. Après un passage en commission en novembre 2022, l'AGRENABA a obtenu dès début janvier 2023 l'agrément académique pour une durée de 5 ans.

Depuis 2020, l'AGRENABA adhère au Graine IdF (Groupement régional d'animation et d'information sur la nature et l'environnement), qui est le réseau régional des acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD). Cette adhésion nous permet d'être relayés par le Graine (carte des acteurs de l'EEDD en IdF et relais lors de divers évènements de la structure), de participer à des groupes de travail et temps d'échanges sur différents sujets, ainsi que d'être informés des actualités de l'EEDD en Ile-de-France et de pouvoir au besoin créer du lien avec d'autres structures.

● *Reconnaissance des projets pédagogiques*

Un temps d'échange a été organisé en visio en avril 2022 par l'Académie de Créteil avec deux inspecteurs académiques, afin de présenter les structures partenaires de l'Académie pour des actions d'éducation à l'environnement. Ce temps d'échange a rassemblé des PNR, associations naturalistes, réserves naturelles, etc. et a permis à chaque structure de présenter ses actions effectuées à destination du public scolaire.

● *Développer des partenariats avec des acteurs locaux*

Partenariat avec le CNM – Club nautique de Marcilly-sur-Seine

Le partenariat avec le Club nautique de Marcilly-sur-Seine a été renouvelé en 2022, avec moins de

dates proposées qu'en 2021 (afin d'assurer un meilleur remplissage de chaque date). Nous avons donc ouvert cette possibilité sur la période de mai à mi-juin soit un total de 15 dates maximum (7 week-ends complets). Afin que l'AGRENABA et le Club nautique puissent s'impliquer sur ces week-ends d'une façon rentable pour les deux structures, nous avons décidé de scinder l'animation en 2 temps distincts, avec la présence d'agents de l'AGRENABA seulement pendant la visite guidée du matin.

Sur ce format, nous avons donc rempli 3 dates sur cette période : le 15 mai et le week-end des 5 et 6 juin, dates durant lesquelles nous avons accueilli respectivement 11, 11 et 17 participants. L'animation avait un coût à la journée de 35€ par adulte et 20€ par enfant.



Carte représentant le trajet effectué en canoë durant cette animation (Source : IGN)

Partenariat avec l'EPMS (Etablissement Public Médico-Social) de Provins

Après quelques dates programmées fin 2021, nous avons continué le partenariat avec le groupe de jeunes de l'EPMS encadrés par Eric MILLET. Ces animations ont permis de profiter de riches moments d'échanges et ont permis aux jeunes de vivre des moments enrichissants autour de la réserve au cours de 4 animations en 2022 abordant toutes des thématiques différentes. Forts de la réussite de ces animations, nous avons décidé de positionner de nouveaux des dates sur l'année scolaire 2022-2023. Ainsi, une animation est prévue avec les jeunes de l'EPMS au début de chaque vacance scolaire.





Une volonté de réaliser des animations conjointes avec les jeunes de l'EPMS et les personnes âgées de l'EHPAD Rosa Gallica de Provins a été formulée en septembre par Eric MILLET de l'EPMS et Christelle RAIN. Ainsi, les jeunes vont développer, créer et installer des nichoirs à oiseaux pour les espaces extérieurs de l'EHPAD durant l'année. Un animateur de la réserve les accompagnera sur 3 des 5 ou 6 séances qui seront réalisées afin de les accompagner dans la compréhension de l'importance de cette action et pour constater l'usage éventuel de ces nichoirs. Un projet futur de mettre en place des panneaux

pédagogiques sur la biodiversité de cet espace afin d'inviter les visiteurs à se promener dans ces espaces est à l'étude.

Partenariat avec les RPE (Relai Petite Enfance) de Bray-sur-Seine et Donnemarie-Dontilly

Fin 2021, il avait été décidé de programmer 8 animations entre la fin d'année 2021 et le premier semestre de 2022 : la volonté initiale était de proposer 2 fois 4 séances différentes en termes de contenus et de lieux d'animation. Sur l'ensemble des animations proposées, les assistantes maternelles inscrites étaient finalement bien souvent les mêmes, ce qui a obligé à varier chaque animation. 7 animations sur 8 ont ainsi été réalisées, pour un total de 10 assistantes et une douzaine d'enfants contactés sur ces séances. Les retours des participantes sont globalement positifs même s'il est difficile de mobiliser l'attention de tous les enfants participants à ces animations.



A l'automne 2022, un rendez-vous avec les responsables de ces 2 RPE a permis de mettre en place 6 nouveaux temps d'animations pour 2023, dont une journée autour de la petite enfance intitulée "On joue (tous ensemble) en Bassée-Montois" qui aura lieu le 14 juin 2023 à Bray-sur-Seine.

III. OPG08 : Augmenter l'implication des acteurs locaux dans la gestion de la réserve

1. IP09 : Organiser des chantiers de bénévoles

En 2022, aucun chantier n'a été organisé avec les bénévoles. En effet, en raison du manque de temps et de moyens humains cette année, conjointement avec le temps passé à l'organisation des 20 ans, il a été compliqué de dédier du temps à cela. Plusieurs dates avaient tout de même été proposées en début d'année et à l'automne mais toutes ont dû être annulées faute de participants ou en raison d'une météo défavorable. Plusieurs chantiers de gestion ont eu lieu en interne.

Cependant, les bénévoles ont été conviés à diverses autres activités et un chantier a été organisé à l'automne dans le cadre d'une animation grand public prévue au programme annuel.

Suite au « projet pont » qui a rassemblé une dizaine de bénévoles à l'automne 2021 pour la construction d'un pont sur le sentier du Bois Prioux, l'inauguration de celui-ci a eu lieu le 13 mars 2022 et a rassemblé 11 personnes.

Développement du bénévolat

En 2022, l'équipe de bénévoles de la réserve est constituée d'environ 85 personnes. **11 nouveaux** bénévoles se sont inscrits cette année, et plusieurs d'entre eux sont rapidement devenus des membres actifs du groupe. Des actions variées leur sont proposées chaque année, en plus des chantiers de gestion : construction de nichoirs, inventaires d'amphibiens, suivis faune-flore (œillet superbe, vigne sauvage, libellules, chauves-souris ...), aide à la tenue de stands.

Ces rencontres favorisent l'échange de savoirs et de savoir-faire entre les bénévoles et les agents de la réserve.

Toutefois, sur ces 85 personnes inscrites au sein de l'équipe, seulement **30 personnes** environ sont des bénévoles « *actifs* », participant régulièrement à nos activités. Le groupe de bénévoles a toujours besoin d'être dynamisé.

L'impact de la crise sanitaire sur les activités bénévoles s'est moins fait ressentir en 2022 qu'en 2021 et 2020, mais le manque de moyens humains à l'AGRENABA cette année a impacté le nombre d'activités proposées aux bénévoles, les salariés étant déjà régulièrement mobilisés pour des animations le week-end.

En 2022, les bénévoles ont été conviés à participer aux **prospections sur les rapaces nocturnes**. Deux sessions d'inventaire ont eu lieu, selon le protocole établi par la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) : une première session entre mi-février et mi-mars, et une deuxième session entre mi-mai et mi-juin. Pour chaque session, plusieurs dates ont été calées et proposées aux bénévoles. 2 à 3 places étaient disponibles pour chaque date, ce type d'inventaire nécessitant d'être peu nombreux et un agent de l'AGRENABA étant présent à chaque fois. 10 dates leur ont donc été proposées, rassemblant en tout **11 bénévoles** venus nous aider, parfois **plusieurs soirs pour 7** d'entre eux. Cela a représenté en tout l'équivalent de **18 personnes**, soit **7,7 jours-hommes-bénévoles (54h)**.

Fin mai 2022, comme l'année précédente, un « **pique-nique** » des bénévoles a été organisé, suivi d'un après-midi de **prospection naturaliste**. La prospection s'est déroulée sur la presqu'île située entre le Vezoult et le Port-Montain. Ce site est hors réserve mais cela permet d'améliorer la connaissance sur les sites potentiellement intéressants en bordure de la réserve naturelle. Le pique-

nique a eu lieu sur la plage qui borde la presqu'île, près de la route du Vezoult. Le pique-nique, temps d'échange très convivial, a rassemblé **16 bénévoles, dont 3 enfants**. L'après-midi, **11 personnes (dont 1 enfant)** ont participé au temps de prospection sur la presqu'île, représentant 6.3 jours-hommes-bénévoles (44h).



Prospection naturaliste bénévoles



Pique-nique et temps d'échanges

En 2022, une implication toute particulière a eu lieu dans les missions de communication, notamment via la tenue de stands et l'aide pendant l'évènement des 20 ans de la réserve.

Un bénévole est ainsi venu aider deux agents de l'AGRENABA lors du week-end des forums des associations en septembre, en aidant à **tenir le stand** de la réserve le samedi matin à Bray-sur-Seine et le dimanche toute la journée à Provins. Son implication a représenté **1,4 jour-homme-bénévole (10h)**.

Pour l'évènement des **20 ans**, les bénévoles ont été sollicités pour nous aider de trois façons : en amont (distribution de supports de communication notamment), pendant l'évènement (installation, aide au déroulé de l'évènement) et après (rangement).

5 bénévoles ont aidé à la **communication en amont** de l'évènement, en distribuant les affiches et flyers créés sur le territoire (CCBM, commerces, Nogent-sur-Seine, nord de l'Yonne). Le temps dédié à cette mission ne peut être estimé.

Pour l'évènement en lui-même, **13 bénévoles** ont été d'une aide précieuse. **4 personnes** sont venues aider à l'**installation** du village nature le vendredi 9 septembre, pour un total de **16 heures soit 2,3 jours-hommes-bénévoles**.

Pendant le week-end, **13 personnes** ont été présentes pour finir d'installer le samedi matin, puis nous aider sur les stands (accueil, présentation RNN), les ateliers et la logistique, représentant à eux tous **116 heures d'investissement, soit 16,5 jours-hommes-bénévoles**.

Enfin, **5 bénévoles** sont revenus le lundi pour nous aider à **ranger** le village nature. Cela représente **4 jours-hommes-bénévoles (28h)**.



Installation du village nature



Tenue du stand de la RNN par un bénévole (Eric Millet)

D'autres formes de bénévolat sont également valorisées, en particulier assurées par :

- Le Président, les membres du bureau et du Conseil d'administration de l'AGRENABA avec plus de 465 heures bénévoles, soit 66 jours hommes bénévoles. (425 heures en 2021)
- Les salariés ont assuré 450 heures bénévoles, soit 64 jours hommes bénévoles. Ce chiffre particulièrement élevé (comme les années précédentes) s'explique par la présence d'un agent de l'AGRENABA sur le plan d'eau de la Cocharde pendant 3 mois et demi d'été (426 heures), dans le cadre de la prestation de pâturage assurée par l'association Brebisaine. Cette présence en tant que berger lui a permis d'assurer en parallèle une surveillance quasi constante du site, ainsi que d'effectuer de nombreux relevés naturalistes et des actions de sensibilisation liées au sentier de la Cocharde et au respect de la réglementation. Les autres heures bénévoles effectuées par les salariés concernent principalement les suivis naturalistes (notamment amphibiens et rapaces nocturnes) et la participation à des animations (pour du suivi afin d'apprendre, de l'aide ou encore de la prise de photos).

Ces heures de bénévolats peuvent être valorisées financièrement, ceci représente donc plus de **13 000 euros** (169 jours). Cependant, l'ensemble des charges liées (matériels, charges sociales, ...) à ces journées de travail n'ont pas été prises en compte.

IV. OPG09 : Faire évoluer les pratiques afin qu'elles soient plus en accord avec les enjeux de la réserve

1. EI01 : Encadrer la pêche sur le plan d'eau de la Cocharde

Selon la convention établie entre l'AGRENABA et l'AEV en 2015 concernant le droit de pêche sur le plan d'eau de la Cocharde, une liste de 15 personnes maximum est autorisée à pratiquer la pêche selon des conditions préalablement établies. L'AGRENABA en assure la gestion et le bon fonctionnement. En 2022, ce sont 11 personnes qui se sont inscrites, soit 3 de moins qu'en 2021. Les pêcheurs doivent s'engager à respecter les engagements prévus dans la charte (signée de leur part lors de l'inscription), fournir leurs données de pêche à l'AGRENABA et participer à une demi-journée de chantier de gestion par an.

2. PA03 : Sensibiliser les acteurs du territoire

L'AGRENABA assure une veille sur les projets d'aménagements divers et variés pouvant émerger sur le territoire (réserve et sa proche périphérie) et se tient à disposition des habitants et des élus et de tous les autres acteurs du territoire pour **les assister et les aider à monter des projets et dossiers en commun**.

Dans le cadre du projet de création d'une nouvelle réserve naturelle sur les départements de l'Aube et de la Marne, l'AGRENABA a intégré le COPIL en 2021 (Président et agents) et suit régulièrement les avancées en apportant son expertise.

3. EI03 : Mettre en place des conventions de gestion

L'AGRENABA a signé une convention de partenariat en 2022 avec le Club Nautique de Marcilly pour la réalisation de sorties en canoë sur une partie de la Seine couplées à une animation sur la réserve.

4. MS13 : Développer la maîtrise foncière du gestionnaire et/ou de ses partenaires

L'AGRENABA reste à l'écoute des propriétaires qui souhaitent vendre leurs parcelles et les oriente, le cas échéant. De plus, en 2020, l'AGRENABA avait reçu le concours financier de la DRIEAT pour lancer une procédure de recherche des biens vacants et sans maîtres dans le périmètre de la réserve. Ce projet a nécessité plusieurs rencontres avec les maires des communes concernées ainsi qu'avec la DRIEAT afin de pouvoir fixer les modalités exactes de la mise en œuvre de cette procédure. D'autres rencontres ont eu lieu en 2022. Nous sommes maintenant dans l'attente des délibérations de conseils municipaux afin de pouvoir lancer la procédure.

5. SP01 : Faire des tournées internes

En 2022, 8 tournées de surveillance ont été réalisées par l'AGRENABA sur la période du 20 janvier au 22 octobre. 22 infractions ont été constatées, que ce soit lors de tournées de surveillance ou des visites de terrain de l'AGRENABA et concernaient 8 dépôts de déchets, 8 stationnements ou circulation de véhicules en dehors des voies publiques, 5 places de feu, 1 campement. Les dépôts de déchets et les places de feu ont été systématiquement nettoyés par l'AGRENABA, les contrevenants n'ont jamais été pris sur le fait, en dehors d'un cas qui concerne le campement et le feu où un procès-verbal a été rédigé.

6. SP02 : Faire des tournées interservices

Aucune tournée interservices n'a été organisée en 2022 entre l'AGRENABA, la gendarmerie et l'OFB.

7. Assurer l'assermentation de 2 gardes

Même si l'AGRENABA n'a pas 2 gardes assermentés, les tournées se font en binôme pour plus de sécurité. L'assermentation d'une 2^{ième} personne était prévu en 2022. Cependant suite aux départs de plusieurs agents et à un besoin de rééquilibrage des missions au sein de l'équipe gestionnaire, il a été décidé d'attendre 2023.



I. OPG10 : Organiser la gestion administrative et financière de la réserve

1. MS14 : Animer et/ou participer aux instances consultatives et décisionnelles

Cette année, les élus de l'AGRENABA se sont réunis trois fois en Conseil d'administration et une fois en Assemblée générale ordinaire. Des réunions préparatoires ont lieu à chaque fois avant ces rendez-vous entre le Président, le Vice-président, la Conservatrice et les membres du bureau de l'association.

Le comité consultatif de gestion a eu lieu le 25 octobre en la salle polyvalente d'Everly en présence de Mr Le Préfet de Seine-et-Marne. Par contre, il n'y a pas eu nécessité de réunir le Conseil scientifique.

2. MS15 : Assurer le montage et le suivi administratif et financier des opérations

Différents dossiers administratifs ont été montés (demandes d'autorisation de travaux, recherche de subventions, ...), notamment pour les projets suivants :

- Subvention de l'OFB pour l'animation de l'Aire Terrestre Educative d'Everly
- Projet de gestion de la future RNR de Montereau-Fault-Yonne (montage financier)
- Projet d'aménagement du chemin d'accès menant à l'observatoire de Neuvry avec dossier de demande de financement pour le Crédit Agricole.
- Projet de mise en place de mesures compensatoires auprès de Lafarge

3. MS16 : Assurer la gestion administrative

Cela concerne la comptabilité analytique, la gestion des mails, la rédaction et l'envoi de courriers, le renouvellement des contrats avec les prestataires, le processus d'embauche de deux nouveaux agents et le départ de trois, la rédaction de nouvelles conventions de gestion et/ou de partenariat, etc.

4. MS17 : Assurer la formation permanente du personnel

Un seul agent a reçu une formation afin d'améliorer et/ou de compléter ses compétences dans le cadre de sa mission. De même, ils assurent également leur formation permanente à travers des recherches d'informations sur internet, via le réseau RNF, les revues naturalistes, ...

Des temps de tuilage ont été prévus pour assurer la transmission des informations aux salariés qui ont été recrutés.

5. MS18 : Organiser et participer aux réunions de service

Des réunions « d'équipe » ainsi que des réunions « de pôles » (animation et études & gestion) sont régulièrement organisées par la Conservatrice et par les Responsables de chaque pôle. Les réunions de pôles permettent de rentrer dans les détails des projets avec les agents concernés et les réunions d'équipe permettent que l'ensemble de l'équipe soit informé des projets menés par l'AGRENABA.

Par ailleurs, des réunions de travail régulières sont faites entre le Président et la Conservatrice pour s'assurer ensemble du suivi des actions prévues, entre autres, dans le plan de gestion et dans le plan de communication/animation.

6. MS19 : Assurer le recrutement des salariés et réaliser les évaluations annuelles de l'équipe

En 2022, l'AGRENABA a procédé à 2 recrutements afin de remplacer deux départs et un départ non remplacé soit :

- Le recrutement de Mr Rémi LEFEVERE, en contrat d'apprentissage de 2 ans au poste d'apprenti technicien animateur à compter du 01/08/2022.
- Le recrutement de Mr Nicolas MAROT, en CDI au poste de technicien animateur à compter du 08/09/2022

Les évaluations annuelles de performance et de développement ont été réalisées début 2022.

7. MS20 : Assurer le recrutement et l'encadrement des stagiaires et apprentis

En 2022, l'AGRENABA a accueilli 5 stagiaires :

- Mr Adrian BAILLIEUX (1 semaine), en troisième du Collège Jules Vernes de Provins, pour un stage de découverte de l'entreprise.
- Mr Oscar LEBON - DIVAY (8 semaines), en 1^{ière} année de BTS GPN pour une mission de recensement de l'Orme lisse, *Ulmus laevis*, au sein de la réserve naturelle.
- Mr Pierre-Adrien JARDIN (6 semaines), en 1^{ière} année de BTSA pour une mission de recensement de l'Orme lisse, *Ulmus laevis*, au sein de la réserve naturelle.
- Mr Lucas RUELLAN (8 semaines), en 1^{ière} année de BTS GPN pour la mise en œuvre du Protocole de Suivi Dendrométrique des Réserves Forestières (PSDRF) sur la réserve.
- Mlle Oceane HENRIQUES (8 semaines), en Master 1 pour la mise en œuvre du Protocole de Suivi Dendrométrique des Réserves Forestières (PSDRF) sur la réserve.

8. MS21 : Assurer l'entretien des locaux

Le nouveau prestataire pour le ménage passe dans les bureaux une fois par semaine. De même, il est nécessaire, pour l'ensemble de l'équipe, d'assurer le rangement des bureaux et des espaces communs de travail.

9. MS22 : Gérer l'achat et l'entretien des équipements et matériels techniques

Il s'agit essentiellement du nettoyage et de l'entretien des outils et des véhicules. L'année 2022 a été intense au niveau des travaux de gestion, l'entretien du matériel a été plus important et rigoureux comme souhaité par le Bureau.

La procédure de suivi d'utilisation et d'entretien des matériels et véhicule s'est poursuivie.

Pour les panneaux « Village de la réserve naturelle de la Bassée », nous sommes dans l'attente du démarrage du projet d'actualisation du schéma directeur départemental sur la signalisation touristique.

II. OPG11 : Mettre en œuvre et évaluer le plan de gestion

1. MS23 : Faire l'évaluation du plan de travail de l'année n et la programmation des opérations de l'année n+1

Il s'agit de la rédaction du rapport d'activités (DRIEAT), du suivi hebdomadaire des actions réalisées tout au long de l'année 2022, de l'établissement et du suivi des budgets annuels et de la planification des actions de 2023.

2. MS24 : Alimenter et gérer les bases de données et documentaires de la réserve

Les données sont saisies dans différentes bases de données (Géonature, SIG). La base de données photos est également régulièrement mise à jour.

III. OPG12 : Participer aux différents réseaux

1. MS26 : Participer aux réunions du réseau des réserves nationales et régionales d'Île-de-France

Le forum régional des gestionnaires d'espaces naturels n'a pas eu lieu en 2022, uniquement une visio a été organisée afin d'échanger sur plusieurs sujets. Certains membres des RN d'Idf dont l'animateur de la réserve se sont organisés afin de proposer un stand pour la fête de la Nature en mai au Muséum d'Histoires Naturelles de Paris.

2. MS27 : Participer au réseau "Réserves Naturelles de France"

L'AGRENABA prend part au réseau « Réserves naturelles de France » avec notamment :

- Participation au Congrès des réserves naturelles de France en octobre à Annecy
- Participation au Copil de la commission « Territoire et Développement Durable »
- Participation au Copil de la commission « Education Sensibilisation à la Nature »
- Participation active au sein des groupes de travail « Nature, Bien-être et Santé », « Bonheur Naturel Brut » et « Ancrage ».
- Participation à certaines conférences de la commission « Patrimoine Biologique »

Participation aux activités du réseau Natura 2000

- **1^{er} congrès national des élus Natura 2000**

Le premier Congrès national des élus Natura 2000 a eu lieu du 28 au 30 septembre 2022 dans les Pyrénées orientales. Ces rencontres étaient destinées aux élus concernés par un site Natura 2000 sur leur territoire ainsi qu'aux animateurs Natura 2000.

Il a été organisé par la mission inter-réseaux Natura 2000 et territoires, qui a été créée fin 2019 à l'initiative de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et Réserves Naturelles de France. Elle a été rejointe par le réseau des Grands Sites de France en 2021. Soutenue par le ministère en charge de l'écologie, son ambition est d'apporter une dimension politique à l'animation des réseaux d'acteurs impliqués dans Natura 2000. Ce premier congrès à destination des élus Natura 2000 s'est inscrit dans la continuité des rencontres nationales organisées le 2 novembre 2021 à la Défense et des premières rencontres régionales qui se sont tenues jusqu'à présent en Occitanie, Normandie et Grand Est. L'objectif de ce congrès était de célébrer les 30 ans de la Directive Habitat Faune Flore, de faire une rétrospective du chemin parcouru depuis les débuts de mise en œuvre du dispositif et de travailler sur les prochains défis à relever, notamment le transfert des compétences aux Régions (loi 3DS). Ces rencontres ont également permis d'aborder les sujets de mobilisation des acteurs locaux et de synergie entre les différents types d'aires protégées (réserves naturelles nationales et régionales, parcs naturels régionaux, CEN, ...).

Ce congrès a été organisé en différents temps : discours et témoignages d'élus, table ronde (sur le sujet « loi 3DS : quels enjeux pour les territoires ? »), ainsi que 8 ateliers (2 sessions différentes) :

1 – Comment gérer l'hyper-fréquentation dans les sites Natura 2000 ?

2 – Comment valoriser les bénéfices apportés par le réseau Natura 2000 ?

3 – Comment accompagner les présidents de comité de pilotage dans leur mission ?

4 – Comment consolider le financement du réseau Natura 2000 ?

5 – Comment impliquer l'ensemble des élus dans le dispositif Natura 2000 ?

6 – Comment mobiliser les citoyens dans les sites Natura 2000 ?

7 – Comment coordonner la gouvernance des sites Natura 2000 avec les autres aires protégées ?

8 – Comment prendre en compte les enjeux du changement climatique dans la gestion du réseau Natura 2000 ?

Le congrès s'est terminé par une visite de site.



1. DESCRIPTION DETAILLEE DES SITES

1. Everly

Les propriétés AESN - Commune d'Everly :

L'AESN est propriétaire d'une entité d'environ 20 hectares aux lieux-dits la Pièce au Prêtre et le Bois de Veuve à Everly. Elle est constituée principalement d'Aulnaies marécageuses et de Fourrés secs à humides puis de milieux ouverts :

- Au lieu-dit le Bois de Veuve, on note un secteur de Roselières sur environ 0,5 ha où sont présentement la Gesse des Marais et la Renoncule grande douve (dénommée Roselière du Bois de Veuve).
- Dans le secteur de la Pièce au Prêtre se développe des Cariçaies des sols eutrophes sur 1,8 ha et des mégaphorbiaies mésotrophes sur 0,7 hectares qui accueillent la Violette élevée et la Germandrée des Marais.

L'objectif est de maintenir et de restaurer les milieux ouverts sur les sites c'est pourquoi des travaux de bûcheronnage et débroussaillage ont débuté à partir de 2013. Depuis 2016, 3,9 hectares sont entretenus régulièrement pour l'entité globale que ce soit par pâturage avec des vaches Highlands ou de façon mécanique.

1. Gouaix

Plan d'eau de la Cocharde :

Le plan d'eau de la Cocharde est un site très prisé des pêcheurs. La forte fréquentation de ce site, malgré une interdiction de pêche, a conduit à un certain nombre d'incivilités (dépôts de déchets, stationnements de voiture, feux, campements, etc...). Le propriétaire actuel est l'Agence des Espaces Verts (AEV), pour le compte de la région Île-de-France. Avec leur accord, des aménagements légers ont été mis en place en mars 2012 (poteaux, chaînes, panneaux d'information). Associée à cela, une ouverture réglementée de la pêche a été organisée, indexée au respect de certaines règles de bonnes pratiques (pas d'utilisation d'engins flottants, pas de pêche de nuit, etc...). Ces mesures ont grandement amélioré la situation.

D'un point de vue écologique, bien qu'artificiel (ancienne carrière) ce site de 23 ha présente de belles potentialités. A noter notamment la présence de pieds de Violette élevée, qui ont conduit à la mise en place de mesures de gestion afin d'ouvrir deux sites en bord du plan d'eau, actuellement en cours de fermeture (dynamique d'embroussaillage). Ce site abrite d'importantes populations d'amphibiens et présentent également un intérêt au niveau odonatologique. Enfin, de belles observations d'oiseaux inféodés aux milieux humides ont également pu être réalisées (Blongios nain notamment).

Afin d'entretenir les milieux ouverts, le pourtour du plan d'eau a fait l'objet d'un pâturage ovin et de chantiers de gestion (interne et bénévole) depuis 2013. Le nombre de pêcheurs autorisé est limité à 15.

Sablière et pelouse de Gouaix :

D'une surface de 0,6 ha la sablière se compose d'une partie centrale où était extrait du sable par la commune de Gouaix et où se trouve une mare temporaire. Les pourtours de ce site sont constitués en partie de pelouse sèche. La partie que l'on nomme « pelouse de Gouaix » est une pelouse de 0,30 ha, enclavée en milieu boisé et situé en continuité de la sablière. Ces sites sont la propriété de la commune de Gouaix.

Pelouse AESN :

Cette pelouse embroussaillée d'une surface de 0,3 ha, propriété de l'AESN, est contiguë à la sablière de Gouaix.

Pelouse de Munch :

Cette pelouse embroussaillée d'environ 3 ha est la propriété de la société exploitante de granulats SYNEOS. En 2014, un chantier de bûcheronnage a permis de restaurer 1 ha de pelouse sur ce site. Depuis cette période le site est entretenu par pâturage ovin et lors de chantiers de débroussaillage.

Jachère Terre Poussin :

Cette parcelle de 2,2 ha a été cultivée par le passé. Elle est la propriété de l'AESN et se compose actuellement d'une friche sur sol sec.

La prairie à Œillet :

Propriété de l'AESN, cette prairie d'environ 1,2 ha a fait l'objet d'importantes mesures de restauration par le passé (coupe d'arbres, résineux notamment), du fait de la présence constatée d'une petite population d'Œillets superbes. L'entretien de ce site par fauche a été réalisé annuellement depuis. On constate à présent une population plus importante d'Œillets superbes. La présence de Bourdaine, qui pourrait potentiellement concurrencer l'Œillet, est néanmoins à surveiller. En 2018, afin d'agrandir la prairie, les arbres qui étaient présents dans la zone de fauche ont été coupés et des lisières boisées ont été bûcheronnées à l'automne sur 0,2 ha.

Prairie Seizelles :

Cette ancienne parcelle de peupliers de 1,1 ha (coupés en 2012) est la propriété de M. Le Groumellec. Un broyage a été réalisé à l'automne 2018 avec pour objectif de restaurer une prairie humide.

2. Grisy-sur-Seine

Pâtûre Noue d'Isle :

Ce site est une pâture longeant la noue d'Isle sur la commune de Grisy sur Seine de 2.28 ha (dont 1,3 ha sont situés dans la réserve naturelle), entretenu par broyage sans export et pâturage (ce site fait partie d'une pâture beaucoup plus vaste de 14 ha située autour de l'ancienne carrière de Pormain et dont la majeure partie se situe à l'Est de la Noue sur la commune Noyen-sur-Seine en dehors de la réserve naturelle). La gestion du site est réalisée par l'entreprise A2C granulats.

3. Jaulnes

Pelouse Pro Natura :

Cette pelouse embroussaillée d'environ 1,4 ha (zones arbustives comprises), propriété de l'association Pro Natura Île-de-France, est située au lieu-dit le Bois Prieux.

ENS Petit Gué, Grande prairie (Gazoduc) et Petite prairie (Grande noue) du CD77 - Commune de Jaulnes et de Mouy-sur-Seine :

Ces sites (4,1 ha au total), propriétés du Conseil Départemental de Seine et Marne, font l'objet de mesures de gestion (fauche annuelle avec exportation), réalisées et prises en charge par le Conseil départemental. En 2015 des travaux de bûcheronnage ont permis d'étendre les milieux de prairies sur les ENS Petit Gué et Grande prairie pour une surface d'un hectare au total. Ces sites ont une très forte valeur écologique puisque plusieurs espèces végétales menacées de disparition en Ile-de-France s'y développent. L'ENS Grande prairie accueille notamment les seules stations d'Ail anguleux et de Violette naine de la réserve naturelle.

Prairie Pro Natura :

Cette prairie d'environ 0.12 ha, située au lieu-dit le Bois Prieux, est fauchée tous les ans (avec export de la matière) lors d'un chantier de bénévoles organisé par l'ANVL et Pro Natura Île-de-France depuis de nombreuses années.

Layons de chasse du Bois Prieux :

Ce site est une propriété du Centre Hospitalier de Provins, représente un secteur de 11,7 ha à fort intérêt écologique. En effet, même s'il est actuellement essentiellement boisé, ce site accueille des reliques de prairies et de pelouses au sein desquelles se développent des plantes menacées de disparition en Ile-de-France comme la Violette élevée ou le Polygale amer.

Mare de Neuvry (hors réserve) :

Cette mare communale d'environ 0.4 ha se situe dans le hameau de Neuvry. En 2017, elle était envahie par les arbustes (saules) et était très envasée. A l'automne de cette même année, des travaux de bûcheronnage ont été réalisés pour apporter de la lumière au niveau de la mare. En 2018 un dessouchage des saules coupés ainsi qu'un curage et un reprofilage des berges de la mare ont été réalisés par une entreprise spécialisée. L'objectif est d'avoir des dépressions en eau toute l'année et des pentes douces plus favorables à la biodiversité mais aussi à la réalisation d'animations sur ce site. Une haie a également été plantée entre la mare et le champ cultivé. Les plants ont été fournis gracieusement par la FDC 77 et plantés par une classe de l'école élémentaire de Jaulnes. La plantation a été co-encadrée par des Bac Pro en gestion des milieux naturels et de la faune du lycée TECOMAH (78) et l'AGRENABA.

4. Mouy-sur-Seine

Grande portée RTE :

Cette portée, comme les autres, est gérée par RTE. RTE se doit de garder les emprises des lignes à haute tension en milieux ouverts, tout du moins à surveiller à ce qu'il n'y ait aucun arbre qui menace de prendre de la hauteur et de s'approcher des lignes. Depuis 2007, un partenariat a été mis en place entre RTE et la réserve naturelle de la Bassée, afin de pouvoir réaliser les objectifs du plan de gestion, à savoir restaurer et entretenir des milieux ouverts typiques de zones humides sous les portées situées dans la réserve.

En ce qui concerne la Grande Portée, il s'agit de 2,4 ha de milieux de types roselières et magnocariçaiques et d'un peu de prairie humide. Du dessouchage et du broyage ont été réalisés à partir de 2007, mais très vite ces actions se sont arrêtées ou ont été réalisées sans concertation avec la réserve naturelle. Néanmoins, depuis 2012, RTE a réussi à obtenir la mise en place d'un programme Life pour réaliser de la fauche avec exportation sur la Grande Portée de Mouy-sur-Seine, portée présentant des enjeux intéressants au niveau de la flore, avec la présence d'Œillets superbes de Scirpes à une écaille et de Sanguisorbes officinales. Le projet Life s'est orienté vers du pâturage en 2014 et 2015 mais qui n'a pas pu être poursuivi. Toutefois, dans la perspective de pérennité du projet Life sur la Grande Portée qui se terminait en 2017, un retour à la fauche a été préconisé, la situation étant trop compliquée pour qu'un éleveur soit intéressé pour emmener ses bêtes sur ce site (isolement géographique, végétation comprenant encore beaucoup de repousses de ligneux). Un broyage simple a donc été réalisé en 2016 pour préparer les opérations de fauche prévues à partir de 2017. Depuis 2017 une fauche avec exportation est réalisée annuellement sur 1,4 ha. Dans la continuité de la zone de fauche, 0,5 ha supplémentaire a été broyé à l'automne 2019 pour permettre à terme d'agrandir la partie fauchée à 1,9 ha au total.

Mare communale de Peugny (hors réserve) :

Située à l'entrée du hameau de Petit Peugny, cette mare de 3,7 ares se situe sur une parcelle communale de 14,6 ares. Prospectée il y a quelques années de cela, elle représente un site intéressant pour la reproduction des amphibiens (présence de Triton crêté et de Rainette arboricole). En 2015, avec l'accord de la commune, cette mare a été réouverte sur la moitié de sa circonférence, afin d'y apporter de la lumière. En 2018 un reprofilage des berges et un curage partiel ont été réalisés afin d'obtenir des pentes douces et de permettre le maintien de secteurs en eau une grande partie de l'année.

5. Noyen-sur-Seine

Roselière du Bois de Chenevière :

Cette roselière fortement embroussaillée est située sur la commune de Noyen-sur-Seine au lieu-dit le Bois de Chenevière. Elle représentait, en 2004, selon le bureau d'études Ecosphère une entité homogène de 1,6 ha de roselière comprenant des buissons de Saules (surface en roseaux de 1,4 hectare) que nous considérerons comme la surface initiale du site. En 2014, cette zone n'est plus composée que de 0,3 ha de roselières mais accueille encore la Gesse des Marais, plante menacée au niveau régional. En 2015, afin d'endiguer la fermeture du site nous proposons au propriétaire ainsi que la société de chasse de Grisy, un projet de débroussaillage de la zone sur 1 hectare (objectif de restaurer une moitié en roselière et l'autre moitié en prairie humide). Après avoir obtenu leurs accords nous organisons à l'automne, deux chantiers de gestion qui ont permis le débroussaillage de 0,2 ha

du site. En 2017, des travaux de bûcheronnage sont réalisés sur 0,8 ha et en 2018 les arbres sont évacués et les rémanents restants sont broyés. En 2019 et 2020, un broyage sans exportation a été réalisé sur 0,5 ha.

Boucle de Noyen (nord) :

Il s'agit d'un ancien méandre de la Seine déconnecté du fleuve depuis le 19^{ème} siècle, situé en contexte forestier.

Champerlin :

Ce site de 2,5 ha constitué de fourrés arbustifs a été broyé en 2017 afin de restaurer des milieux ouverts de type « prairies »

Prairie de Champ blanc (hors réserve) :

Cette prairie de 2,2 ha, est située près du hameau du Vezoult et entretenu par pâturage ovin par les Champs des possibles.

Etang communal de Grisy – Commune de Noyen-sur-Seine :

Cette roselière de 0,2 ha est située en queue d'étang. Cette pièce d'eau, située sur la commune de Noyen-sur-Seine, est la propriété de la commune de Grisy-sur-Seine. C'est sur ce site que les premières observations de la Leucorrhine à large queue ont pu être réalisées en 2009. La restauration et l'entretien de cette roselière, qui subit un embroussaillage important, pourraient ainsi être extrêmement profitables à la faune et à la flore. Cette partie en roselière est cependant détenue par plusieurs propriétaires privés. Le travail de contact et de mise en relation, préalable aux travaux, peut par conséquent s'avérer relativement long mais nécessaire.

Mare du Port Montain :

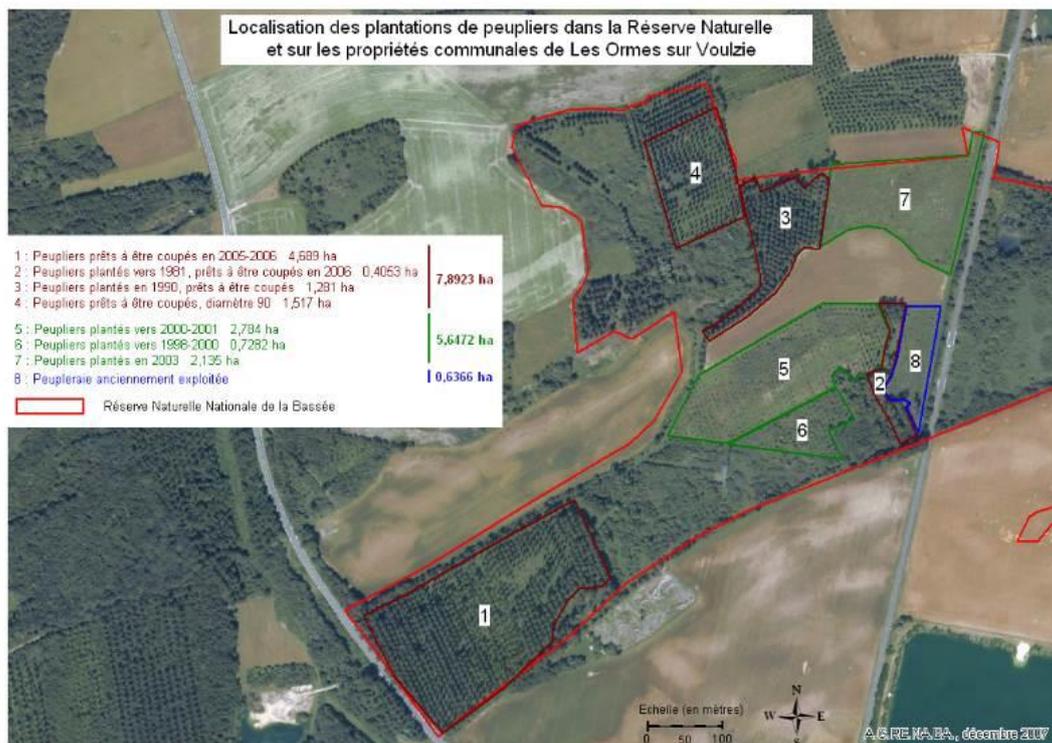
Un projet de restauration a été proposé à la mairie en 2018. Afin de pouvoir le mettre en œuvre, la commune a procédé à l'achat des parcelles ne lui appartenant pas en 2019, ce qui a permis de relancer le projet en 2020.

En 2020, le projet a été réétudié et chiffré afin de déposer une demande de subvention au Département de Seine-et-Marne. Si le projet est accepté, le Département pourrait le subventionner à hauteur de 80%. Cependant, la commune a eu une autorisation d'anticiper les travaux, ce qui lui a permis de faire ouvrir la mare par l'entreprise Legret en octobre 2020. De même, une plantation de haie a été réalisée par « les jardins de la Brie » en novembre 2020.

6. Ormes-sur-Voulzie

Le site communal des Ormes :

La commune des Ormes-sur-Voulzie est propriétaire de 32 hectares situés dans la partie Ouest de la réserve naturelle. Elle délègue la gestion de ces propriétés à l'Association de gestion de la réserve naturelle de la Bassée (AGRENABA) le 20 décembre 2007 par la signature d'une convention de gestion d'une durée de 24 ans. A cette époque, des plantations de peupliers (zones 1 à 8) étaient présentes dans la propriété communale et couvraient une surface de 14 hectares.



Ces plantations étant très homogènes et peu intéressantes en termes de biodiversité il est alors envisagé (au vu de la végétation déjà présente en sous-étage et du caractère inondable du site), une fois les arbres coupés, de les restaurer en mégaphorbiaies, roselières et magnocariçaies comme le préconise le plan de gestion 2005-2009 de la réserve naturelle, le plan de gestion 2017-2021 poursuit l'objectif de maintenir et d'augmenter la surface de milieux ouverts au sein de la réserve naturelle. Dans le cadre de la convention de gestion entre la commune des Ormes-sur-Vouizie et l'AGRENABA il est convenu que la commune se chargera de l'exploitation des peupliers âgés de plus de 15 ans (arbres mûres) soit environ 8 hectares et que l'AGRENABA prendra en charge la coupe des peupliers âgés de moins de 10 ans soit 5, 6 hectares (âges des peupliers à la date de la signature de la convention). La commune est alors dédommée financièrement par l'AGRENABA par rapport aux investissements (achat des plants, broyage) réalisés sur les parcelles de peupliers âgés de moins de 10 ans (que la commune ne récoltera pas).

En 2009, dans le cadre de l'exploitation de carrières alluvionnaires situées en périphérie de la réserve naturelle, les sociétés A2C Granulat, GSM et BGIE (sociétés exploitantes) sont autorisées par arrêté préfectoral à mettre en place un convoyeur à bandes et sa piste d'entretien associée, dans la réserve naturelle, à l'extrémité Ouest des parcelles communales (nommée zone 1). En contrepartie du passage du convoyeur dans la réserve naturelle ces sociétés se sont engagées, dans le cadre d'un protocole d'accord signé en 2011 entre celles-ci et l'AGRENABA, à mettre à disposition les moyens techniques et humains pour entretenir les zones 1 à 8 en milieux ouverts (roselières et cariçaies...) et ceci pendant la durée d'exploitation du convoyeur, soit environ jusqu'en 2030. Une ligne haute tension dénommée « Portée des Ormes » située au sud des zones 5 et 6, traverse la propriété communale. L'emprise située sous la ligne haute tension est entretenue régulièrement par broyage par le Réseau Transport Electricité (RTE). En 2016, l'AGRENABA et les sociétés exploitantes étudient la mise en place d'un pâturage sur les zones 5 et 6 et il est alors envisagé en partenariat avec RTE d'étendre cette pâture sous la portée des Ormes ce qui se concrétise en 2019 avec l'installation d'un enclos d'environ 4 ha.

Roselière les Chintres :

Notons également à l'Est de la propriété communale, le site « Roselière les Chintres », roselière très embroussaillée de 4.9 ha qui accueille la Gesse des Marais, espèce végétale à fort enjeu de conservation pour la réserve naturelle. En 2011, 1,8 ha du site a été débroussaillé pour restaurer des milieux de Roselières. Depuis quelques layons sont broyés annuellement par la société de chasse des Ormes-sur-Voulzie.

Le Marais Augé (lieu-dit Chasse-Foin) :

Ce site de 4.25 ha se compose de fruticées alluviales accompagnées de phragmitaies et de magnocariçaiies, ainsi que d'une plantation de peupliers (sur une surface d'environ 1.46 ha) qui a été coupée à l'automne 2011. Ce site accueille notamment la Gesse des marais et une importante population de Leste des bois. Il appartient à des propriétaires privés : le groupement foncier agricole des Aulins. Afin de formaliser le partenariat, une convention de 5 ans a été signée entre les propriétaires et l'AGRENABA en 2012 qui a permis de restaurer ce marais depuis 2013 (débroussaillage et débardage à l'aide d'un cheval). Le propriétaire entretient annuellement une partie du site par broyage et des chantiers de bûcheronnage permettent également d'agrandir certaines zones chaque année. Depuis 2017, un essai de restauration d'une prairie par fauche avec exportation est réalisé sur 0,1 ha.



BILAN DES QUESTIONNAIRES DE SATISFACTION

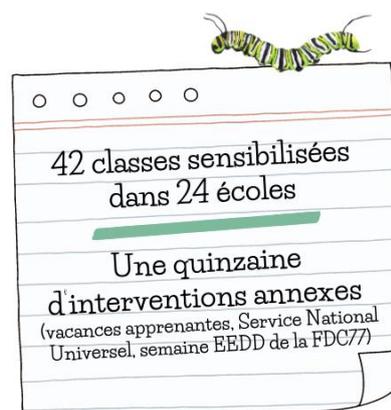


ANIMATIONS SCOLAIRES 2021 - 2022

2015
ÉLÈVES
SENSIBILISÉS

103
interventions
scolaires

De la
petite
section
au lycée



Les thématiques abordées sont variées : les insectes, les bêtes de la mare, les oiseaux, les mal-aimés, le jardin potager et d'autres animations développées pour des demandes spécifiques.



QUELQUES CHIFFRES



Globalement, plus de 9 enseignant-e-s sur 10 sont très satisfait-e-s de la durée de l'animation ainsi que de l'adaptation des animations au niveau et à l'âge des enfants.

Atteinte des objectifs :

4,8 / 5

Diversité des approches utilisées :

4,4 / 5

Apprentissage des élèves
durant l'animation :

4,3 / 5

(16 questionnaires analysés au total, soit environ 38% de participation)

Retours d'enseignant·e·s



3. BILAN DU QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION « GRAND PUBLIC » 2022



BILAN DES QUESTIONNAIRES



DE SATISFACTION

GRAND PUBLIC - 2022

 **2099**
PERSONNES
SENSIBILISÉES


68
animations
Grand public

**Familles
Enfants
Jeunes
SNU ...**


○ ○ ○ ○ ○
189 personnes sensibilisées
lors des 15 animations du
programme annuel
**De nombreux autres formats
d'animation**
(Stages de vacances, stands, forums,
EPMS, SNU, RPE, EHPAD...)

20
ans

L'événement organisé pour les 20 ans de la réserve naturelle a permis de réunir près de 400 personnes lors du week-end des 10 et 11 septembre au sein d'un village nature entre des stands, conférences et animations nature organisées par l'AGRENABA.



QUELQUES CHIFFRES



Globalement, plus de 9 participant.e.s sur 10 ont trouvé la durée des animations adéquate (pour une note de 4,6/5) et n'ont rencontré aucun problème logistique pour s'y rendre.

Réponse aux attentes :

Capacité de l'animateur.trice
à capter l'attention :

Adaptation aux niveaux
de connaissance sur le sujet :

Diversité des approches :

4,7 / 5

4,8 / 5

4,8 / 5

4,7 / 5

(89 questionnaires de satisfaction analysés au total sur l'année, toutes animations confondues)

Retours de participant.e.s

